



# **RAPPORT DE GESTION 2025**

**de la Municipalité au Conseil communal**



# Table des matières

Table des matières	2
‣ Municipalité	5
<b>DAGSP Direction de l'Administration Générale et de la Sécurité Publique</b>	<b>11</b>
Préambule	12
DAGSP – Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique	13
Greffe municipal	14
Communication	18
Office de la population	20
Ressources humaines	29
Police	33
SDIS Ouest-Lavaux	40
Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)	43
Lausanne Région	45
Forêts	46
Vignes	49
Ruches communales	54
<b>DFMI Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique</b>	<b>55</b>
Préambule	56
DFMI – Direction des Finances et de la Mobilité et de l'Informatique	57
Service des Finances	57
Service Informatique	59
Mobilité	60
Durabilité	63
<b>DJAS Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales</b>	<b>66</b>
Préambule	67
DJAS – Direction de la Jeunesse et des Affaires sociales	68
Organisation scolaire	69
Accueil de l'enfance et de la jeunesse	75
Affaires sociales	86
Affaires culturelles, sportives et de loisirs	93
Communautés religieuses	96
<b>DTSI Direction des Travaux et des Services Industriels</b>	<b>99</b>
Préambule	100
DTSI – Direction des Travaux et des Services Industriels	101
Services industriels	102
Travaux	115
Services extérieurs	116



**DUD Direction de l'Urbanisme et des Domaines**

**126**

Préambule

127

DUD – Direction de Urbanisme et des Domaines

128

Police des constructions

129

Urbanisme

132

Bâtiments communaux et Domaines

137

**Conclusions**

**142**



#### 4 Rapport de gestion 2025

### **Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion durant l'année 2025**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93, lettre c, de la Loi sur les communes et l'article 100 du règlement du Conseil communal de 2015, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après son rapport de gestion pour l'année 2025.



## » Municipalité

### Propos introductifs de la Syndique

#### « Et au milieu coule une rivière... »

À l'image d'une rivière qui traverse le temps, façonne les paysages et relie les rives, une législature communale suit son cours, portée par l'engagement de celles et ceux qui la font vivre.

L'année 2025 marque une étape particulière : elle constitue le dernier exercice complet de la législature en cours. Le prochain rapport de gestion sera établi par une Municipalité renouvelée, qui prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> juillet 2026. Si chaque année communale revêt son importance, celle-ci s'inscrit dans un moment charnière, à l'approche des élections communales de mars 2026.

Dans ce contexte particulier, il a été essentiel pour le collège municipal de poursuivre avec rigueur et détermination le traitement des dossiers d'importance, afin d'assurer une transition fluide et responsable. L'objectif est clair : il s'agit d'éviter de laisser des projets en suspens et, autant que possible, d'en permettre l'aboutissement – ou à tout le moins – d'être en mesure de présenter les préavis nécessaires d'ici à la fin de la législature.

L'exercice 2025 a également été marqué par la démission, au 31 décembre, du Municipal en charge de la Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique. En l'absence de possibilité d'élection complémentaire avant les élections communales de mars 2026, la Municipalité a procédé à une réorganisation interne : la Syndique soussignée a repris la conduite du service des Finances, Madame Catherine Schiesser celle de la Mobilité, Monsieur Philippe Michelet l'informatique et Monsieur Damien Cuche la Durabilité, jusqu'au 30 juin 2026.

Au-delà des chiffres et des projets, la démocratie communale – à l'image de nos institutions cantonales et fédérales – repose sur un principe fondamental : celui du renouvellement régulier de ses autorités. Tous les cinq ans, chacune et chacun a l'opportunité de faire entendre sa voix, de participer activement à la vie de la collectivité et de contribuer à son orientation.

Mais la démocratie ne se résume pas à ses mécanismes. Elle est avant tout une affaire d'engagement, de convictions et de responsabilité – de passion aussi ! S'engager pour sa commune, quels que soient ses sensibilités, ses valeurs ou son parcours, c'est prendre part à une aventure profondément humaine : celle de contribuer, concrètement, au service d'un bien commun qui nous unit et nous rassemble.

Dans cet esprit, la collaboration étroite et constructive avec le Conseil communal mérite d'être soulignée. Par la diversité des regards qui s'y expriment, il constitue un pilier essentiel de notre démocratie locale et un partenaire incontournable dans la concrétisation des projets.

Je tiens également à exprimer ma profonde reconnaissance à l'ensemble du personnel communal. Par son professionnalisme, son engagement et sa capacité d'adaptation,



## 6 Rapport de gestion 2025

il contribue chaque jour à la qualité des prestations délivrées à la population et au bon fonctionnement de notre administration.

Enfin, mes remerciements vont à mes collègues de la Municipalité, pour leur implication constante, leur esprit collégial et leur disponibilité. Les échanges nourris et constructifs, y compris lors de nos nombreuses journées de travail « hors séance de Municipalité », permettent de prendre du recul, d'approfondir les enjeux et de faire avancer, ensemble, les dossiers qui façonnent l'avenir de notre Commune.

Ainsi, comme une rivière poursuit son cours, notre Commune continue d'avancer, portée par une dynamique collective, faite d'engagements, de responsabilités partagées et d'une volonté commune de servir l'intérêt général.

Nathalie Greiner, Syndique



## Répartition des Directions

Entrée en vigueur en 2022, cette répartition des thématiques structure l'organisation des chapitres de ce rapport :

- 1. DAGSP    Direction de l'Administration Générale et de la Sécurité Publique**  
Ressources humaines, Greffe municipal et Office de la population, Relations extérieures, Communication, Police / Pompiers / Protection civile, Vignes & Forêts  
Nathalie Greiner, Syndique
- 2. DFMI    Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique**  
Jean-Claude Favre, Conseiller municipal
- 3. DJAS    Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales**  
Pré et Parascolaire, Ecoles, Services sociaux, Culture & Sociétés locales, Paroisses  
Damien Cuche, Conseiller municipal
- 4. DTSI    Direction des Travaux et des Services Industriels**  
Travaux publics, Assainissement, Services extérieurs, Eau & Electricité  
Philippe Michelet, Conseiller municipal
- 5. DUD    Direction de l'Urbanisme et des Domaines**  
Police des constructions et aménagement du territoire, Bâtiments communaux, Terrain & conciergerie  
Catherine Schiesser, Conseillère municipale

## Séances et dossiers traités

La Municipalité a siégé officiellement à 40 reprises durant l'exercice 2025 (40 en 2024).

Les séances de la Municipalité ont lieu le lundi, en principe à 14h.

A l'occasion de ces séances, 966 objets ont été traités (1019 en 2024).

Aussi, elle a organisé 4 séances au vert permettant de traiter et d'avancer sur des dossiers et projets importants de la législature. Ces séances permettent aussi et surtout de pouvoir discuter de sujets ou dossiers particuliers relatifs aux différentes directions.



## Relations avec le Conseil communal

### PRÉAVIS SOUMIS AU CONSEIL COMMUNAL

Les activités de la Municipalité et de l'administration communale s'illustrent également au travers des préavis déposés durant l'exercice sous contrôle et soumis lors des séances du Conseil communal.

<b>Séance du 27 mars 2025</b>		<b>Crédit voté</b>
01/2025	Adaptation des émoluments administratifs et des contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions	-
02/2025	Demande de crédits d'études pour projets d'ouvrages	CHF 90'000.00 CHF 27'000.00 CHF 55'000.00
<b>Séance du 5 juin 2025</b>		
03/2025	Législature 2026-2031 - Fixation du nombre de Conseillers communaux et municipaux	-
04/2025	Route de la Cérèce - Renouvellement des canalisations de récolte des eaux de surface et de la chaussée	CHF 307'450.00 CHF 407'550.00
<b>Séance du 26 juin 2025</b>		
05/2025	Rapport de gestion 2024	-
06/2025	Comptes 2024	-
<b>Séance du 9 octobre 2025</b>		
07/2025	Reconstruction de la station d'épuration de Pully - Création de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois « AGEEL »	-
08/2025	Projet "En Arnier III" - Demande de crédit pour des travaux de déplacement des canalisations communales	CHF 230'000.00
<b>Séance du 6 novembre 2025</b>		
09/2025	Révision du règlement sur les transports scolaires	-
10/2025	Arnier 80 - Bâtiment de la Voirie - Rénovation énergétique et transformations - Crédit de construction	CHF 825'000.00 CHF 2'034'000.00 CHF 121'000.00 CHF 41'000.00
<b>Séance du 4 décembre 2025</b>		
11/2025	Budget 2026	CHF 462'800.00



## **POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS**

Lors des séances 2025 du Conseil communal, la Municipalité n'a pas reçu de reçu de postulats, motions ou interpellations.

## **SUITE DONNÉE AUX VŒUX ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION**

Le vote sur la gestion et les comptes 2024 est intervenu lors de la séance du Conseil communal du 26 juin 2025. A cette même date, les réponses écrites de la Municipalité données aux vœux et observations de la Commission de gestion ont été acceptées dans leur ensemble par le Conseil communal. La Municipalité n'a aucune précision particulière à apporter dans le présent rapport.

## **Visite de contrôle des communes du district par le Préfet**

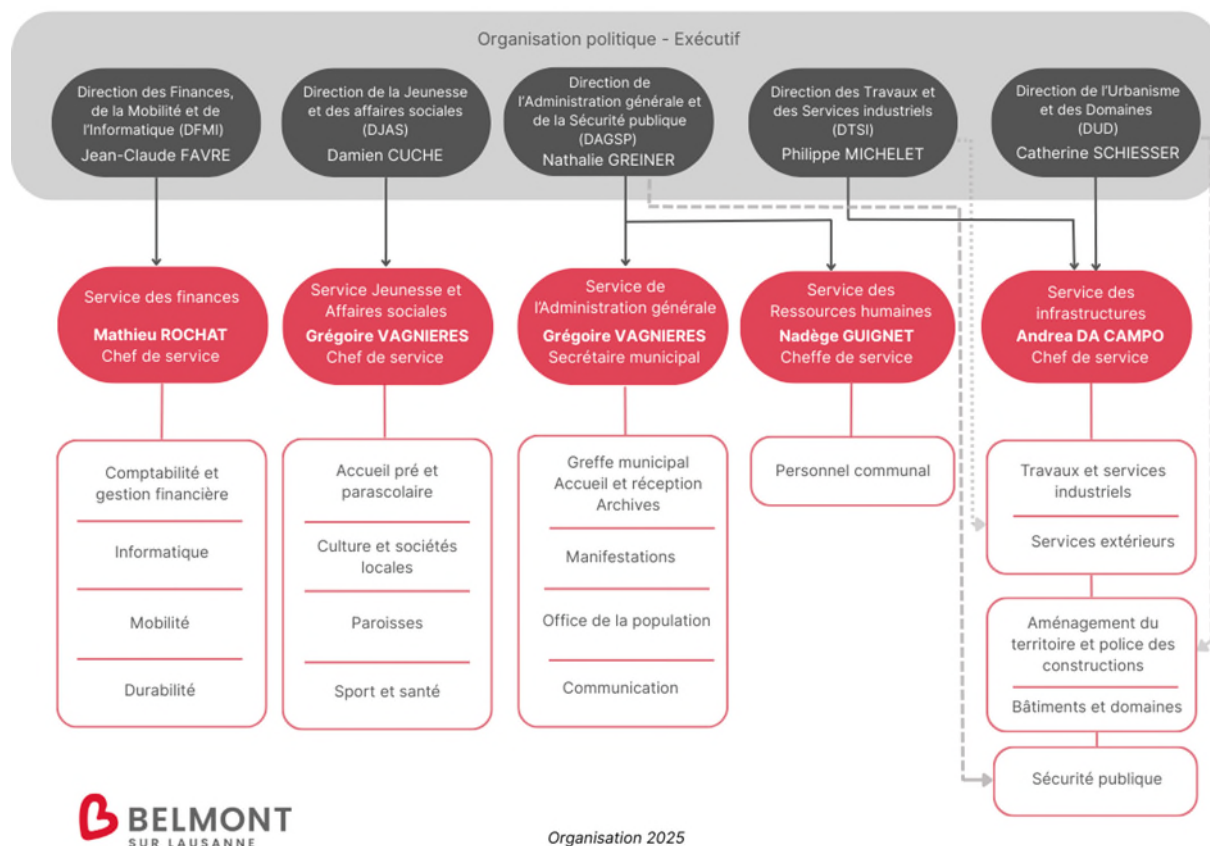
Monsieur Cédric Alber, nouveau Préfet du district de Lavaux-Oron, a effectué sa première visite annuelle, laquelle a pour objectif de s'assurer du bon fonctionnement des communes et que toutes les obligations et tâches qui leur sont attribuées par la loi sur les communes sont effectuées dans les règles.

A cette occasion, il a rencontré le Secrétaire municipal, le Chef des Finances, la Préposée au Contrôle des habitants, le Président et la secrétaire du Conseil communal, ainsi que la Municipalité in corpore.

La visite s'est déroulée le 20 novembre 2025 et tout était parfaitement en ordre. Deux communes sont visitées le même jour, ce qui permet des échanges fructueux lors du repas qui est organisé en fin de journée. Cette année, la Municipalité a reçu la Commune de Montpreveyres.



## Organisation politique



## LAUSANNE RÉGION

Les membres de la Municipalité sont engagés dans différentes commissions thématiques de Lausanne Région qui mènent des réflexions sur les instruments à mettre en place et les actions à entreprendre dans différents domaines. Les représentations municipales sont les suivantes :

- Nathalie Greiner : Commission « Promotion économique »
- Damien Cuche : « Commission « Enfance & jeunesse » ainsi que « Seniors & intergénération »
- Jean-Claude Favre : Commission « Transports »

**DAGSP**

**Direction de l'Administration Générale  
et de la Sécurité Publique**





## Nathalie GREINER Syndique

Ressources humaines,  
Greffes municipal et Office de la population,  
Relations extérieures, Communication,  
Police / Pompiers / Protection civile,  
Vignes & Forêts

## Préambule

*« Communiquer, c'est mettre en commun, et mettre en commun, c'est l'acte même qui nous constitue ». Albert Jacquard*

L'année 2025 aura été une année d'engagement et de responsabilités, dans un contexte où les attentes envers les collectivités publiques demeurent fortes, légitimes et en constante évolution. Assurer la qualité du service public, maintenir un lien de proximité avec la population et répondre avec justesse aux enjeux du quotidien ont guidé, tout au long de l'année, l'action de la Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique.

Au-delà des dossiers et des procédures, ce sont avant tout des femmes et des hommes qui font vivre notre administration. Je tiens à adresser mes remerciements sincères aux collaboratrices et collaborateurs de la DAGSP pour leur investissement, leur sens du service et leur capacité à conjuguer exigence, adaptabilité et esprit d'équipe. Leur engagement est essentiel et constitue le socle sur lequel repose la qualité de notre action publique.

Au fil de l'année, notre action s'est construite dans l'échange, l'adaptation et la recherche de solutions concrètes, au plus près des besoins de la population. Être à l'écoute, comprendre les attentes, accompagner avec respect et clarté : autant de principes qui guident notre engagement et lui donnent tout son sens. Car au-delà des processus, notre rôle est aussi d'accompagner, de rassurer, d'expliquer - et parfois simplement d'être présents.

Ce rapport reflète ainsi le travail accompli collectivement, avec la volonté constante de servir au mieux notre Commune et ses habitantes et habitants.

Je vous remercie sincèrement de l'attention portée à ce document, ainsi que de la confiance accordée à notre action.

Nathalie Greiner, Syndique



# DAGSP – Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique

## Organisation

La DAGSP regroupe six services qui sont présentés en détail dans les chapitres qui suivent :

- Le Greffe municipal ;
- La Communication et les Relations extérieures ;
- L'Office de la population ;
- Les Ressources humaines ;
- La Sécurité publique, qui comprend la Police intercommunale Est-Lausannois, le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Ouest-Lavaux et l'Organisation régionale de protection civile Lavaux-Oron ;
- La gestion des forêts, vignes et ruches communales.

Madame la Syndique est par ailleurs déléguée dans plusieurs commissions intercommunales, à savoir :

- ASEL (Association de communes Sécurité Est Lausannois) : Vice-présidente, déléguée au Comité directeur ;
- SDIS Ouest Lavaux (Pompiers) : déléguée au Comité directeur ;
- ORPC District de Lavaux-Oron (Protection civile) : déléguée au Comité directeur ;
- CIP (Caisse intercommunale de pensions) : déléguée ;
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : suppléante au Conseil intercommunal ;
- Région d'action sociale (RAS), Association régionale pour l'action sociale est lausannois – Oron – Lavaux (ARAS) : suppléante au Conseil intercommunal ;
- Triage forestier Savigny-Lutry – Arrondissement N°5 : déléguée
- Lausanne Région : déléguée à la commission de la Promotion économique ;
- Lavaux Patrimoine mondial : déléguée de la Municipalité ;
- Fédération Vigneronne Vaudoise Section Lavaux (FVVL) : déléguée de la Municipalité.



## Greffe municipale

Véritable centre névralgique entre la Municipalité et les différentes Directions, le Greffe municipal assure la transmission, la coordination et le suivi des dossiers de la Municipalité et de tous les courriers qui lui sont adressés. Il chapeaute également les demandes de manifestations, organise les civilités, est en charge notamment de la communication institutionnelle, des archives, des demandes et auditions de naturalisations, ainsi que les relations avec le Conseil communal dans la préparation des séances et, en particulier, lors des votations/élections.

Le Greffe municipal participe activement à la préparation des séances de Municipalité, à la tenue du procès-verbal et à la transmission des décisions et de leur suivi. Il veille à ce que les objets mis à l'ordre du jour des séances de la Municipalité comportent toutes les informations nécessaires à la prise de décision et que les enjeux soient explicités, ainsi que les risques et les résistances éventuelles. Le Greffe doit également être attentif au respect des bases légales et des procédures à respecter.



## Votations/Elections

### **Votation fédérale du 9 février 2025 (1 objet) :**

- Initiative populaire du 21 février 2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) »  
323 OUI / 676 NON / 17 blancs

### **Votation cantonale du 28 septembre 2025 (3 objets) :**

- Initiative populaire pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite « Initiative Sauvons le Mormont » et son contre-projet  
384 OUI / 813 NON / 67 blancs
- Modification de l'article 93 al.4 de la Constitution du canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales  
572 OUI / 567 NON / 150 blancs
- Modification de l'article 142 de la Constitution du canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers  
546 OUI / 686 NON / 57 blancs

### **Votation fédérale du 28 septembre 2025 (2 objets) :**

- Arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires  
514 OUI / 743 NON / 32 blancs
- Loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID)  
796 OUI / 456 NON / 37 blancs

### **Votation cantonale du 30 novembre 2025 (3 objets) :**

- Modification des articles 74 et 75 de la Constitution du Canton de Vaud pour que tous-tes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux Etats  
762 OUI / 343 NON / 15 blancs
- Modification des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud ainsi que l'ajout de l'article 179d visant à mettre un terme aux discriminations en matière de droits politiques contre les personnes atteintes de troubles psychiques  
253 OUI / 835 NON / 32 blancs
- Initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici »  
328 OUI / 768 NON / 24 blancs

### **Votation fédérale du 30 novembre 2025 (2 objets) :**

- Initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »  
161 OUI / 948 NON / 11 blancs
- Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »  
246 OUI / 848 NON / 26 blancs



## Naturalisations

### OCTROI DE LA BOURGEOISIE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Pour rappel, les demandes de naturalisations ordinaires sont traitées par la Commune, alors que les demandes de naturalisations facilitées sont traitées par la Confédération.

Cette année, le Service de la Population du Canton de Vaud a transmis 30 dossiers au Greffe municipal pour traitement, sachant qu'un dossier peut rassembler plusieurs membres d'une famille.

- 35 auditions ont été tenues par l'Autorité d'enquête, ce qui représente 20 adultes et 16 enfants ;
- 19 tests sous forme de QCM ont été réalisés par les candidat-e-s pour évaluer leurs connaissances générales de la Suisse, du Canton de Vaud et de la Commune ;
- 21 adultes et 16 enfants ont obtenu la nationalité suisse avec Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne cette année.

### NATURALISATIONS FACILITÉES ET ORDINAIRES

L'Office de la population reçoit également les mutations pour des naturalisations facilitées et ordinaires. En 2025, 11 personnes sont devenues suisses :

- 3 naturalisations ordinaires (nouveaux arrivants à Belmont originaire d'une autre commune) ;
- 4 naturalisations facilitées (souvent par mariage) ;
- 3 reconnaissances en paternité (mère étrangère et père suisse) ;
- 1 changement d'origine.

## Gestion documentaire et gestion électronique des documents (GED)

Par gestion documentaire, on entend l'ensemble des pratiques visant à :

- créer et conserver des documents/dossiers d'activités en vue de répondre aux exigences de preuve de l'activité opérationnelle ;
- prendre des mesures appropriées pour protéger leur authenticité, leur fiabilité, leur intégrité et leur exploitabilité (source : ISO 15489).

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2024, la migration des données vers un système de gestion électronique des documents (GED), en collaboration avec le service informatique de la Ville de Pully et de son archiviste, s'est déroulée en début d'année 2025 à parfaite satisfaction.

Construit sur la base d'un plan de classement uniforme à toutes les Directions, le système GED améliore la sécurisation des données, facilite les recherches, permet une gestion des versions des documents (contrôle des modifications) et de collaborer avec des personnes externes à l'administration communale.

Bien que le système GED apporte des améliorations notoires, il est à relever que ce nouveau système implique plus de rigueur pour renseigner les différentes



métadonnées<sup>1</sup> nécessaires à son bon fonctionnement. Ce point essentiel n'est pas à négliger et implique un suivi régulier par le Greffe pour que les pratiques soient le plus possible uniformes entre les Directions. A noter également que le système GED rencontre régulièrement des lenteurs depuis l'été 2025. Le service informatique de la Ville de Pully prospecte activement à leur résolution et la Municipalité attend que des solutions soient déployées rapidement afin que le personnel puisse travailler dans des conditions optimales.

## Archives communales

Le traitement des documents destinés aux archives s'est poursuivi avec un prestataire externe qui intervient sur les documents produits ou reçus depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui. Ces documents représentent des « arriérés d'archives », c'est-à-dire des documents conservés au fil des années sans qu'ils aient été traités de manière particulière. Cette phase consiste à déterminer le sort final des documents au terme de leur durée d'utilité administrative et légale. Les documents sont soit éliminés, soit conservés de manière définitive pour constituer les archives communales.

Ce sont 229 heures qui ont été effectuées en 2025.

## BIENS CULTURELS

La restauration d'archives historiques se poursuit et ce travail d'une grande finesse nécessite des compétences pointues. Le document restauré en 2025 était un registre de format approximatif 22 x 30 x 4.5 cm. Ce registre est relié en demi-parchemin ; la reliure était très déformée, le mors de derrière était très abîmé/déchiré. De plus, le volume avait subi un dégât d'eau car des spores étaient présentes à l'intérieur du dos de la reliure. Le document, constitué d'environ 400 pièces collées sur onglet par superposition, a été restauré avec succès.

## Événements

La Municipalité a convié la population aux occasions suivantes :

Date	Sujet
1er août	Fête nationale organisée conjointement avec la Société de développement, au Chemin de Chatruffe
1 <sup>er</sup> septembre	Rencontre entre la Municipalité et la population, à l'occasion du mois de la démocratie, dans le hall du bâtiment administratif
6 septembre	Réception des nouveaux habitants, dans le village et le hall du bâtiment administratif
2 octobre	Rencontre entre la Municipalité et les entreprises de la Commune à la Grande salle

<sup>1</sup> Informations contextuelles essentielles (qui, quoi, où, quand, comment) pour identifier, décrire, classer et gérer des ressources numériques, qui notamment facilitent les recherches.



---

19 novembre	Séance publique d'information concernant le Plan énergie et climat communal (PECC) à la Grande salle
27 novembre	Séance d'information organisée en collaboration avec Lausanne Région sur le thème de la préparation à la retraite sur le plan financier à la Grande salle
4 décembre	Réception des jeunes citoyen-ne-s majeur-e-s et des personnes naturalisées lors de la dernière séance du Conseil communal, à la Grande salle
8 décembre	Fenêtre de l'Avent dans le cadre du Calendrier organisé par la Société de développement, dans le hall du bâtiment administratif

---

## NONAGÉNAIRES



Cette année, la Commune a fêté 6 nonagénaires.

Une délégation de la Municipalité a été chaleureusement accueillie par chacun d'entre eux lors d'une visite à domicile.

*Ci-contre, Mme Marguerite Scanavini et son époux, Norbert.*

## Communication

La communication sous toutes ses formes, qu'elle soit institutionnelle ou destinée au public – Site Internet, BelmontInfo, tous-ménages, soirées d'information, ateliers-échanges à thèmes –, est sous la responsabilité de la Syndique et de l'administration générale.

### Site Internet

La mise à jour du site Internet est effectuée par le Secrétaire municipal. Depuis le mois de novembre 2025, cette tâche incombe désormais à la Secrétaire municipale adjointe, également Chargée de communication, en collaboration avec le Secrétaire municipal.



La digitalisation des prestations se poursuit, de même que la réorganisation de l'arborescence du site Internet.

Annoncé dans le rapport de gestion 2024, le projet de refonte du site Internet de la Commune a débuté formellement en novembre 2025, en collaboration étroite avec le service informatique de la Ville de Pully. La Ville de Pully a lancé de son côté un projet de refonte de ses sites Internet. Dans le cadre de notre partenariat avec le service informatique de la Ville de Pully et dans un souci d'économicité, la Municipalité a décidé d'être partie prenante du projet pulliéran. Cela signifie que la structure de notre site Internet sera similaire aux sites Internet de la Ville de Pully; cependant, les fonctionnalités, ainsi que le graphisme, seront adaptées au profil et aux besoins de notre Commune. La mise en ligne du nouveau site Internet est prévue d'ici la fin de l'année 2026, mais cette échéance est étroitement liée à l'avancée du projet de la Ville de Pully.

Les données de consultation du site Internet indiquent que les visiteur·euse·s sont friand·e·s des nombreux événements proposés par les sociétés locales et relayées via l'agenda de la Commune, des actualités et informations mises en ligne régulièrement sur la page d'accueil, ainsi que des locations des locaux propriétés de la Commune, en particulier le Refuge des Bas-Monts.

Pour de plus amples informations concernant les projets informatiques, nous vous invitons à consulter le chapitre du même nom.

## **BelmontInfo**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, tous les ménages belmontais sont abonnés au journal Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat, leur permettant d'être informés chaque semaine sur l'actualité politique, culturelle et sociétale de notre district.

Cette collaboration avec le journal Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat permet la publication mensuelle du BelmontInfo, sur deux pages, dans leurs colonnes. Ainsi, 11 numéros ont paru en 2025. A noter qu'en août, il n'y a pas de publication.

Le journal communal, intégré aux pages d'informations du Courrier Lavaux-Oron-Jorat, offre aux habitant·e·s une large fenêtre sur l'actualité de la Commune, sans publicité et non partisane, avec des informations sur la vie à Belmont, ainsi que certaines prestations proposées, les animations et manifestations culturelles, sportives et des portraits et entretiens de personnalités belmontaises, voire parfois au-delà de nos frontières communales.

## **Réseaux sociaux**

En fin d'année 2025, avec l'arrivée d'une nouvelle Secrétaire municipale adjointe, qui est également Chargée de communication, des pages LinkedIn et Instagram ont été créées afin d'augmenter la visibilité de la Commune sur les réseaux sociaux. La page Facebook existante continue d'être alimentée régulièrement par la Chargée de communication. Une charte de communication est en cours d'élaboration avec la Syndique afin de définir les grandes lignes de la stratégie de communication institutionnelle, ainsi que l'utilisation des différents canaux de communication à disposition de la Commune. Cette charte sera finalisée au début de l'année 2026.



# Office de la population

## Organisation du service

Les mission et préoccupation principales de l'Office de la population (OPO) sont la satisfaction des habitant-e-s. Ce service offre un accueil, des réponses, une écoute ainsi qu'un suivi de leurs demandes.

Tâches principales du service :

- Accueil et renseignements à la population ;
- Gestion des arrivées, départs et changements d'adresse des habitants ;
- Traitement des naissances dans la commune ;
- Traitement des demandes de cartes d'identité ;
- Délivrance de divers documents (attestations de résidence, départ, certificat de vie, etc.) ;
- Tenue du registre civique ;
- Gestion des personnes inscrites en résidence secondaire ;
- Tenue du registre des chiens ;
- Gestion des divers permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère ;
- Tenue du registre des entreprises ;
- Contrôle des signatures pour les initiatives et les référendums ;
- Gestion des demandes de renseignements de tiers ;
- Vente des cartes CFF dégriffées commune.

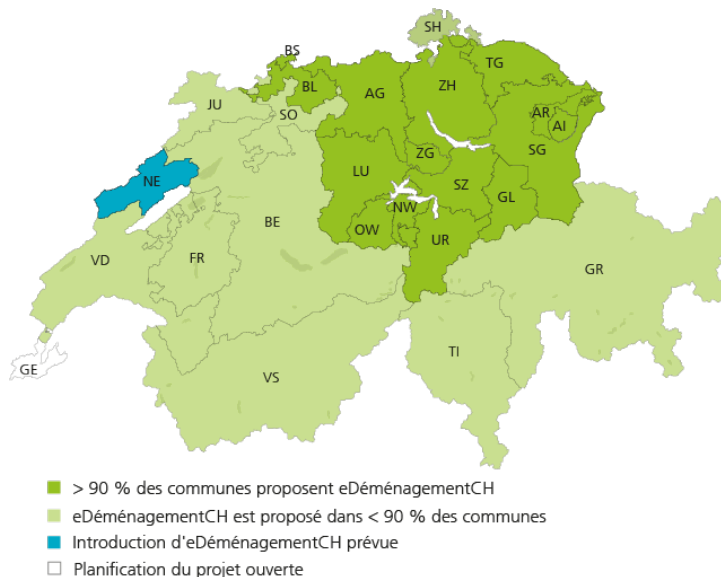
Cette année, l'offre en ligne destinée à la population s'est élargie grâce à l'introduction de nouvelles prestations :



## eDéménagement

### Introduction d'eDéménagementCH dans les cantons et les communes suisses :

eDéménagementCH est disponible dans 24 cantons et son introduction se poursuit progressivement. La carte disponible ci-dessous donne un aperçu de la disponibilité actuelle dans les cantons :



### Dans le canton de Vaud :

Mise en place en novembre 2024 dans le Canton de Vaud, cette prestation permet d'annoncer en ligne un changement d'adresse d'une commune vaudoise ayant adhéré au eDéménagement vers une autre commune vaudoise ou suisse, adhérente également. Les principaux avantages pour les habitant-e-s résident dans la possibilité d'annoncer en une seule fois leur départ et leur arrivée, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sans nécessité de se déplacer au guichet communal, ni auprès de la commune qu'ils quittent, ni auprès de celle où ils emménagent (sauf cas particulier, tels que personne mineure, personne arrivant de l'étranger ou partant pour l'étranger et certaines catégories de personnes étrangères).

Les émoluments perçus pour l'arrivée, ainsi que pour les permis étrangers, sont encaissés directement via le site eDéménagement et sont reversés aux communes.

L'adhésion au eDéménagement est facultative pour les communes vaudoises : ainsi au 31.12.2025, seules **60** communes (sur 300) participent au projet.

Pour 2025, l'OPO a enregistré **100** mutations par ce canal :

- > **8** déménagements dans la commune (canton : 2'098) ;
- > **71** déménagements dans le canton (canton : 1'825) ;
- > **9** déménagements intercantonal (canton : 1'919) ;
- > **12** départs vers des communes non adhérentes (canton : 910).

L'efficacité du projet dépend directement du nombre de communes qui y participent : une large adhésion est donc essentielle.



## Renouvellement des permis C en ligne

Cette nouvelle prestation permet aux habitant·e·s devant renouveler leur permis C d'effectuer leur démarche au moyen d'un formulaire en ligne, accessible via le site Internet du Canton de Vaud. La Commune a participé à la phase pilote dès juin 2025. Le service sera désormais déployé pour l'ensemble des communes dès janvier 2026.

Les principaux avantages pour les personnes étrangères résident dans la possibilité d'effectuer leurs démarches administratives, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sans nécessiter de se déplacer au guichet communal. Le processus est simplifié grâce à une facturation unique couvrant le renouvellement du permis, la saisie des données biométriques (le cas échéant) ainsi que l'envoi du document par courrier recommandé au domicile du·de la requérant·e.

Les coûts liés à la mise en place, à la maintenance et aux futures évolutions de la plateforme informatique sont entièrement pris en charge par le Canton. Aucun investissement ni frais supplémentaires ne sont requis de la part des communes pour leur logiciel de contrôle des habitants.

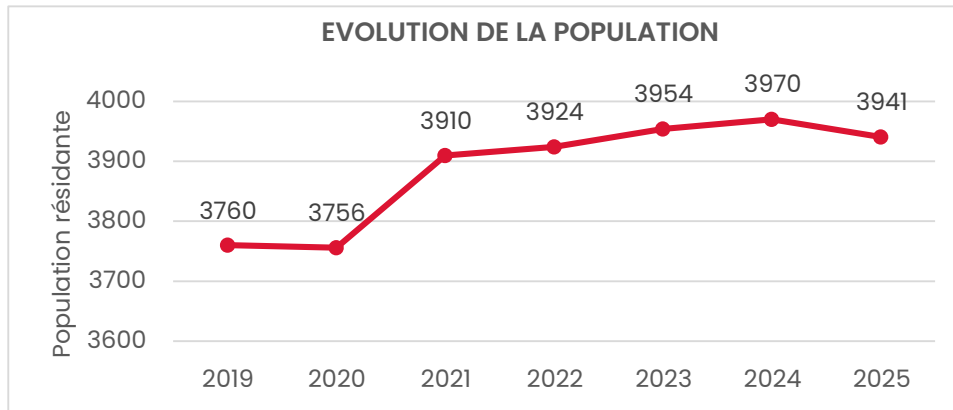
En 2025, **111** permis C ont été renouvelés. Depuis la mise en service de la nouvelle prestation en juin, **32** renouvellements sur **74** ont été effectués via la plateforme cantonale, soit un taux d'adoption de **43,24%** sur une période de six mois. Ces résultats sont concluants et confirment qu'il répond aux attentes de la population.

## Cartes journalières dégriffées Commune

En place depuis décembre 2023, ces cartes permettent de voyager en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> classe, à des tarifs variant en fonction de la date d'achat et/ou de la possession d'un demi-tarif. Cette offre a permis la vente de **120** cartes en 2025 (85 en 2024). Le détail des transactions se trouve dans la partie financière de ce rapport de gestion.

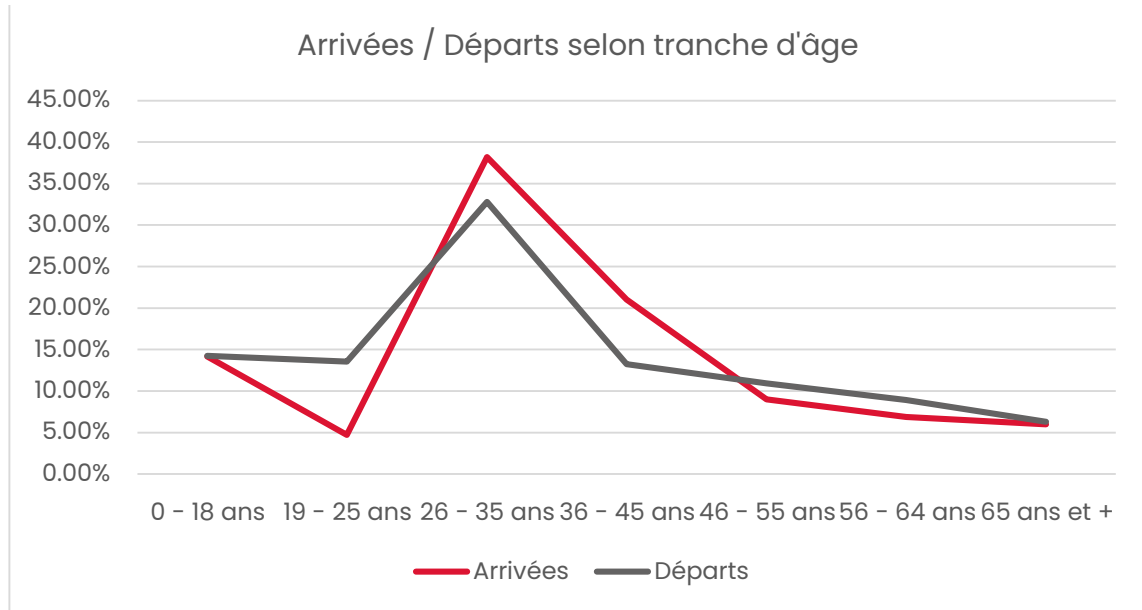
## Structure de la population

Selon le registre communal, le nombre d'habitant·e·s s'élève à **3'941** au 31.12.2025 (3'970 en 2024). Selon Statistique Vaud, le nombre d'habitant·e·s est de **3'891** (3'922 en 2024). Cette différence s'explique par le fait que ce nombre comprend uniquement la « population résidente permanente », c'est-à-dire la population suisse établie, la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour d'au moins 12 mois, les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins 12 mois.



### PYRAMIDE DES ÂGES

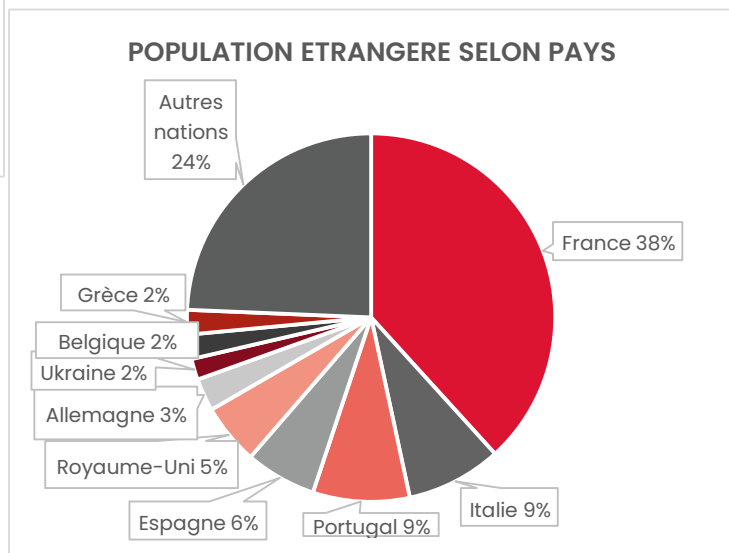
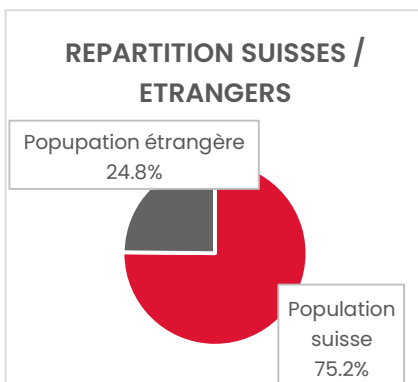
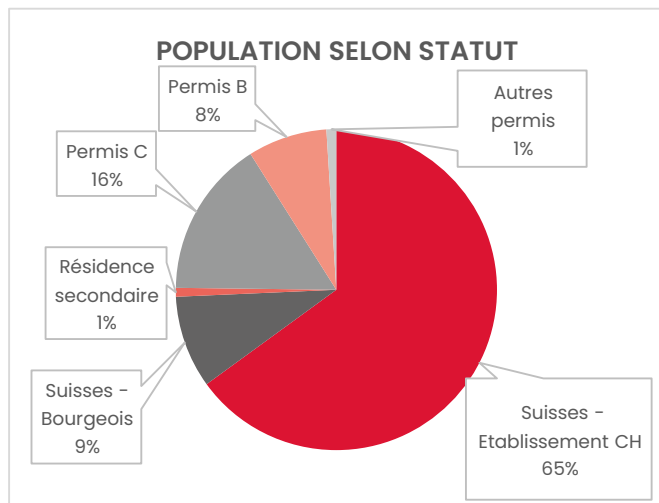
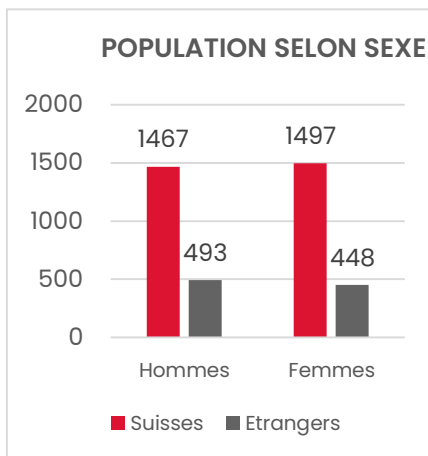


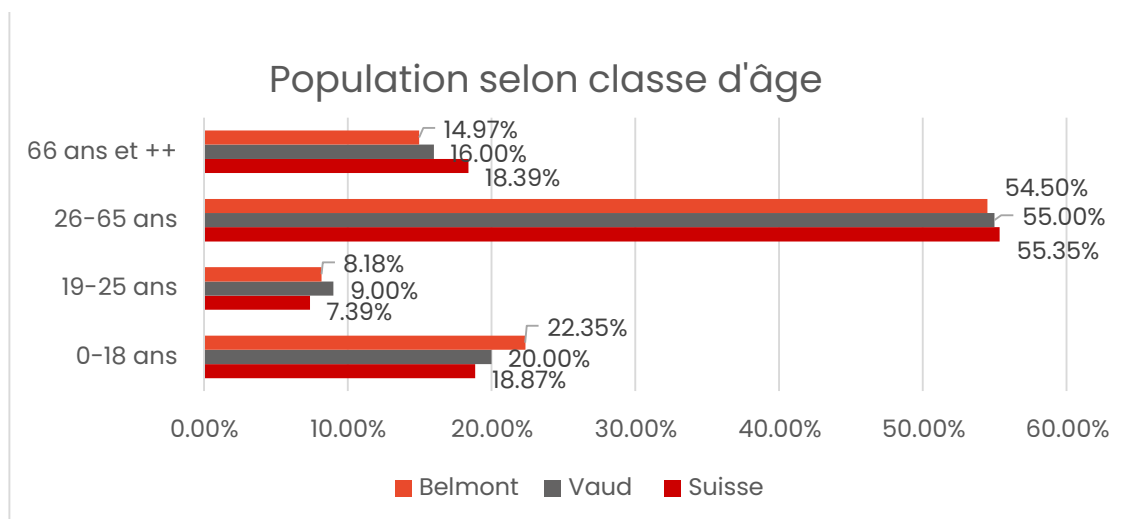


D'après ce graphique, on observe que les jeunes de 19 à 25 ans sont plus nombreux à quitter la Commune qu'ils n'y arrivent. À l'inverse, chez les 26 à 64 ans, les arrivées sont plus importantes que les départs. Cela suggère qu'une partie des jeunes adultes a probablement quitté le domicile familial.

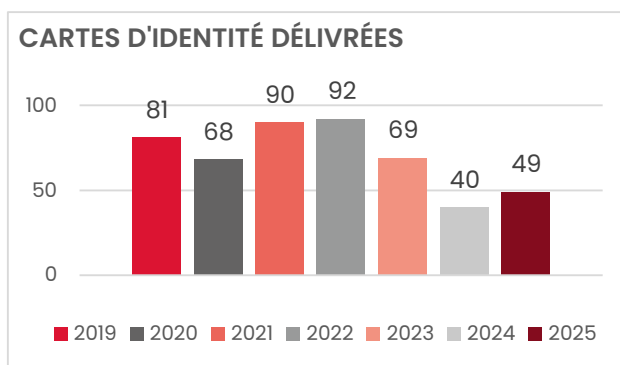
#### QUELQUES STATISTIQUES EN BREF

- Pays représentés : 74 nations ;
- Nombre de ménages : 1'631 ;
- Résidences secondaires : 37.





## CARTES D'IDENTITÉ

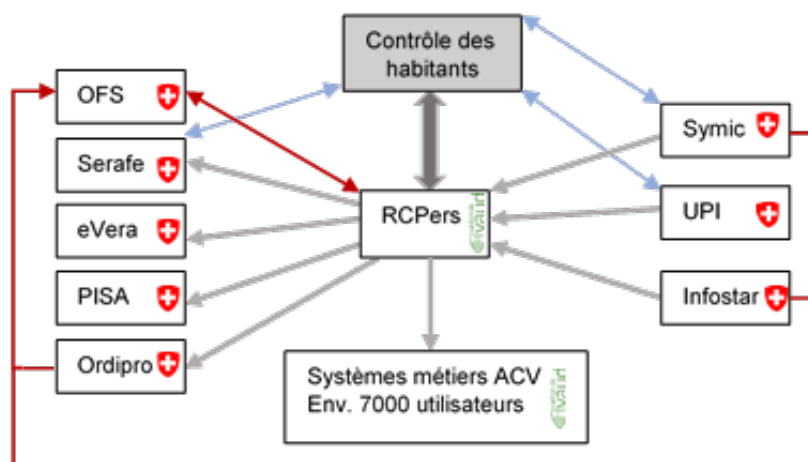


La demande de cartes d'identité en 2025 reste relativement basse par rapport aux années précédentes, puisque seules 49 cartes ont été émises. Les demandes de passeports se font directement au centre de biométrie, ainsi que les prestations combinées (passeport et carte d'identité).

## Traitement des mutations

L'Office de la population enregistre les données des habitant·e·s et toutes les mutations (changement d'état civil, naissance, etc.) conformément à la loi fédérale sur l'harmonisation des registres et à la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres. Dans le cadre de la transmission des données au registre cantonal des personnes, il doit veiller à traiter rapidement les communications électroniques ATI (automatisation des transferts d'informations) qui lui parviennent et tient à jour son registre informatique des habitants. En 2025, cela a représenté 1'878 mutations traitées (2'100 en 2024) et 2'231 corrections (2'414 en 2024).

Pour mieux comprendre les interactions entre les différents registres, voici un schéma illustrant le mécanisme de l'échange de données entre communes, registres fédéraux de personnes et d'autres offices :



↔ : Mutations et corrections du registre des habitants → : Envoi des données à l'OFS

→ : Transmissions des mutations

↔ : Consultation de données

OFS : Office Fédéral de la Statistique / Serafe : Organe de perception de la redevance radiotélévision / eVera : Registre des Suisses de l'étranger / PISA : Registre du personnel de l'armée / Ordipro : Registre des diplomates / Semic : système d'information central sur la migration / UPI : Registre Central des Assurés des assurances sociales (AVS) / Infostar : Registre de l'Etat Civil / RCPers : Registre cantonal des personnes / ACV : administration cantonale vaudoise

Types de mutations traitées	Année 2025
Arrivées	321
Départs	465
Changements d'adresse	85
Naissances	31
Décès	13
Naturalisations (ordinaires, facilitées, reconnaissance paternité)	47
Mariages	26
Divorces	13
Séparations	26
Permis de séjour	365
Changements d'état civil	35
Divers (mesure, blocage de données, reconnaissance, confession, adresse de distribution, autorité parentale)	159

Afin de garantir la conformité des données aux exigences statistiques, des contrôles de qualité sont systématiquement effectués par l'OFS. Ces exigences sont de plus en plus pointues, ce qui explique le nombre important de mutations.



## Diverses attestations délivrées

Toute attestation, délivrée sur demande, est soumise à un émolument, conformément au règlement communal « Règlement et tarif des émoluments pour tous les actes administratifs du Contrôle des habitants et du Greffe municipal » du 26 mai 2014. Sur demande des organes des assurances sociales, ces documents sont délivrés gratuitement, conformément à l'article 32, al. 1 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA ; RS 830.1) du 6 octobre 2000.

En 2025, l'Office de la population a ainsi délivré **765** attestations diverses, telles que :

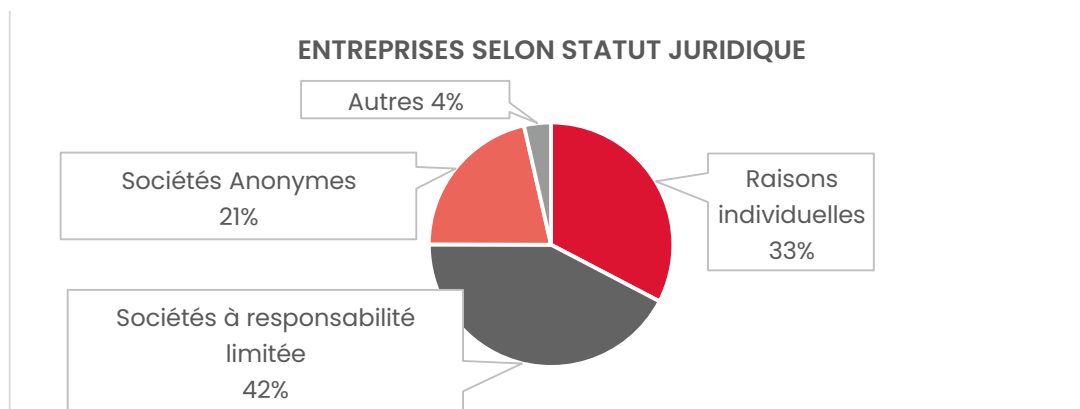
1. Attestations d'établissement : attestant du domicile principal d'un-e habitant-e au sein de la Commune, ainsi que de sa date d'arrivée.
2. Renouvellements de permis : les communes peuvent, sur délégation de compétence du SPOP, attester qu'une demande de renouvellement du titre de séjour a été déposée et est en cours de traitement auprès du Service de la population.
3. Attestations de départ : attestant qu'un-e habitant-e a bien été domicilié-e dans la Commune, avec mention de la durée de son séjour.
4. Certificats de vie : il permet de certifier que la personne qui se présente est en vie.

## Demandes de renseignements de tiers

L'Office de la population a répondu à **198** demandes de renseignements, dont **45** facturées (CHF 10.-) et **153** traitées gratuitement, conformément à l'article 32, al. 1 LPGA, notamment pour les assurances maladie ainsi que pour les offices fédéraux et cantonaux. Le nombre a été légèrement inférieur à celui de l'année précédente, soit 45 demandes de moins.

## Registre des entreprises

Le registre communal des entreprises regroupe l'ensemble des entreprises et des commerces dont la raison sociale est inscrite à Belmont-sur-Lausanne. Chaque acteur économique est tenu de s'inscrire à son arrivée. Ainsi, le registre compte **248** entreprises et sont réparties selon les types de sociétés suivantes :





## Registre des chiens

L'Office de la population tient à jour le registre communal des chiens et renseigne, si nécessaire, la banque de données fédérale, appelée AMICUS.

Une fois par année, il transmet l'information à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt communal et cantonal.

Diverses tâches sont liées à la gestion des chiens, à savoir :

- Transmission de renseignements ;
- Attribution d'un identifiant AMICUS au détenteur ;
- Mise à jour de la base fédérale AMICUS ;
- Gestion des inscriptions, décès, changements de propriétaire ;
- Transmission des mutations à l'Office d'impôt ;
- Recensement annuel.

Le nombre de chiens inscrits au 31 décembre 2025 sur le territoire communal est de **246**, ce qui reste stable par rapport à l'année dernière.

## Contrôle de signatures (initiatives et référendums)

Dans le cadre du registre civique, l'Office de la population se charge de contrôler les listes d'initiatives et de référendums reçues des différents comités.

Le contrôle se fait manuellement et la qualité d'électeur doit être vérifiée. Un courrier récapitulatif est ensuite envoyé au comité avec les listes, attestant que les signataires disposent du droit de vote et qu'ils exercent leurs droits politiques dans la commune.

En 2025, l'Office de la population a contrôlé **566** signataires pour **13** initiatives et référendums différents, contre 602 signataires pour 20 initiatives et référendums en 2024. Cela reflète une mobilisation citoyenne plus ou moins élevée selon les sujets des initiatives populaires ou des référendums.

### FRAUDE À LA RÉCOLTE DE SIGNATURES :

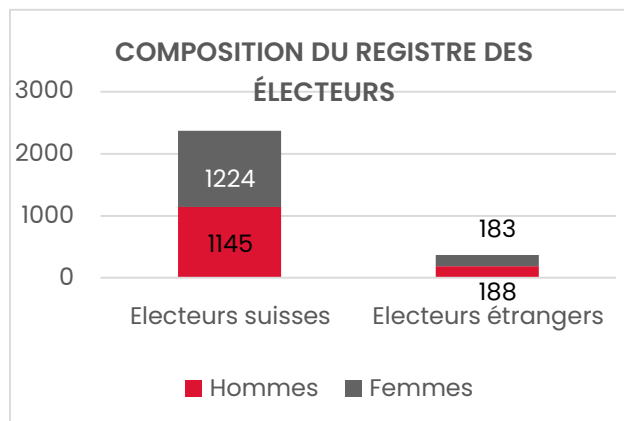
Au vu des cas de suspicion de comportements possiblement pénalement répréhensibles dans le cadre de la récolte de signatures pour des initiatives ou des référendums fédéraux, la Chancellerie fédérale a mis en place, depuis fin novembre 2024, un monitoring renforcé des collectes de signatures en cours. Pour cela, les communes établissent un signalement quand elles ont une suspicion concrète de falsification de signatures (p. ex. la même écriture ou un schéma significatif, comme des fautes systématiques dans les adresses ou les dates de naissance, etc.). À Belmont, cinq signalements concernant des listes suspectes ont été transmis à la Chancellerie et, dans trois cas, celles-ci ont dû être renvoyées pour analyse approfondie.



## Registre civique

L'Office de la population s'assure que le registre civique contienne toutes les personnes ayant le droit de vote afin d'assurer le bon déroulement des scrutins lors de votations/élections.

Il communique régulièrement avec les autres communes pour éviter les doublons et ainsi assurer la réception du matériel de vote à l'électeur·trice.



## Autres prestations délivrées

Le dispositif municipal lié au Règlement communal sur la gestion des déchets précise que des allègements sociaux sont octroyés en cas de naissance ou d'adoption d'un nouveau-né. Lors de l'inscription du bébé à l'Office de la population, le-la représentant·e légal·e peut retirer gracieusement 5 rouleaux de 10 sacs de 35 litres pour chaque enfant.

Les adultes, voire les enfants à partir de 5 ans, devant porter des protections contre l'incontinence peuvent également en obtenir. Ainsi, en 2025, **175** rouleaux de 10 sacs poubelle ont été offerts et distribués par l'Administration communale.

# Ressources humaines

## L'année 2025 en bref

Le service des Ressources humaines occupe une place centrale au sein d'une administration communale. Il assure la gestion et le suivi de l'ensemble du personnel communal. Son rôle est essentiel au bon fonctionnement de la Commune, dans la mesure où il veille à ce que les ressources humaines soient organisées, encadrées et valorisées de manière efficiente, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Au-delà de sa mission administrative, le service des Ressources humaines assume également un rôle stratégique en accompagnant les chef·fe·s de service dans la gestion de leurs équipes, contribuant au maintien d'un climat de travail serein et favorisant le bien-être ainsi que la motivation des collaborateur·trice·s. Par son action, il participe directement à la qualité des prestations délivrées à la population et au bon fonctionnement global de l'administration communale.

L'année 2025 marque un nouveau départ pour le service des Ressources humaines, avec une équipe de spécialistes désormais au complet. À la suite de l'entrée en fonction de la Cheffe de service RH le 1er novembre 2024, ainsi que de son Adjointe le 1er septembre 2024, l'équipe a pu s'investir pleinement tout au long de l'année dans la structuration, la consolidation et le développement du service, tout en relevant de nombreux défis organisationnels et stratégiques.



## Réalisations 2025

### IMPLÉMENTATION DU LOGICIEL SALAIRE ABACUS

Dès leur entrée en fonction, la Cheffe de service RH et son Adjointe ont été pleinement intégrées au projet d'implémentation du nouveau logiciel de gestion des salaires Abacus, mené conjointement avec la Ville de Pully et le service informatique. Cette mise en œuvre a nécessité un investissement important en temps et en ressources afin de garantir une mise en production opérationnelle pour l'établissement des premiers salaires de janvier 2025.

Le service des Ressources humaines a le plaisir de relever que cette transition s'est déroulée avec succès et que l'ensemble des collaborateur·trice·s de la commune ont perçu leur salaire dans les délais impartis.

À la suite de l'introduction du nouveau système salarial, le portail MyAbacus a également été déployé. Celui-ci permet aux collaborateur·trice·s d'accéder de manière autonome à leurs données personnelles, à leurs fiches de salaire ainsi qu'à leur certificat de salaire. Ce portail fera l'objet de développements complémentaires en 2026 afin d'enrichir ses fonctionnalités et d'optimiser son utilisation.

Dans le cadre de ce projet d'envergure, la dernière étape réalisée en 2025 a consisté en la mise en place du module de budgétisation. Cet outil permet désormais un meilleur suivi, une planification plus précise et un traitement optimisé du budget des salaires.

### LOGICIEL DE GESTION DU TEMPS

Jusqu'alors, le logiciel E2Time était utilisé. Celui-ci n'étant plus supporté par le prestataire, plusieurs dysfonctionnements sont apparus, ce qui a conduit la Commune à s'orienter vers une nouvelle solution, davantage en adéquation avec ses besoins actuels et ses exigences organisationnelles.

Dans le courant de l'été, le service des Ressources humaines a ainsi entrepris, avec le soutien d'un partenaire externe, la mise en place d'un nouveau système de gestion du temps et des absences, Prottime. Ce changement vise à améliorer la fiabilité des données, à simplifier les processus administratifs et à offrir aux collaborateur·trice·s, ainsi qu'aux Chef·fe·s de service, un outil plus performant et intuitif.

Cette mise en œuvre s'est déroulée avec succès. Le nouvel outil a été très bien accueilli par les équipes, notamment grâce à son ergonomie, à la fiabilité des données et à l'amélioration des processus liés au suivi du temps de travail et des absences.

### DIRECTIVE SUR LE TÉLÉTRAVAIL

L'année 2025 a également permis d'élaborer une directive relative au télétravail, afin de garantir un traitement équitable de l'ensemble des collaborateur·trice·s sur cette thématique et de fixer un cadre clair, transparent et uniforme au sein de l'administration communale.

Cette directive a été validée par la Municipalité en décembre 2025. Elle constitue une étape importante dans la modernisation des pratiques de travail et dans la recherche d'un équilibre entre les besoins organisationnels du service public et les attentes des collaborateur·trice·s en matière de flexibilité. Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.



## **ASSURANCE PERTE DE GAIN ET MALADIE**

Depuis 2021, la Municipalité avait fait le choix d'opter pour un modèle d'auto-assurance en matière d'assurance perte de gain maladie. Cette décision était intervenue à la suite d'une augmentation significative des primes, liée à un taux d'absentéisme élevé au sein de l'administration. Par ailleurs, cette décision a également été motivée par le fait que la Caisse intercommunale de Pension (CIP) officiait en qualité de perte de gain à raison de 60% du salaire, dès le 5e mois. Cette prestation a malheureusement été supprimée dès le 1er janvier 2023.

Après cinq années en auto-assurance, et à la suite des mesures mises en place ayant permis d'améliorer la situation en matière d'absentéisme, la Commune a pu, avec l'appui de son courtier en assurances, conclure dès le 1er janvier 2026 un nouveau contrat d'assurance perte de gain maladie auprès de Groupe Mutuel.

La Municipalité a pris la décision de conclure ce nouveau contrat afin d'offrir aux collaborateur·trice·s des conditions de couverture améliorées en matière d'assurances sociales, ainsi qu'un accompagnement structuré et professionnel en case management. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer la Sécurité sociale du personnel tout en assurant une gestion financière responsable et pérenne pour la Commune.

## **TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ D'ACCUEIL PRÉ ET PARASCOLAIRE DU CENTRE DE VIE ENFANTINE « LES MOUSSAILLONS »**

Entre janvier 2024 et janvier 2026, nos structures pré et parascolaires ont été transférées à la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse de Pully (FEJ). Désormais, elles sont gérées par une entité professionnelle plus en adéquation avec leur métier et à même de faire face aux nombreux enjeux, notamment en matière d'intégration des enfants à besoins particuliers.

Pour mener à bien ce transfert qui s'est effectué en deux temps, le service des Ressources humaines a conduit un important travail de coordination et d'accompagnement. En étroite collaboration avec le service RH de la FEJ, toutes les démarches administratives, contractuelles et organisationnelles nécessaires ont été entreprises afin d'assurer le transfert de l'ensemble du personnel concerné, soit 34 collaborateur·trice·s, entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2025.

Ce processus a été mené dans le respect du cadre légal applicable, avec une attention particulière portée à la continuité des rapports de travail, à la préservation des droits acquis et à l'accompagnement individuel des collaborateur·trice·s concerné·e·s.

## **Santé et sécurité au travail**

Le déploiement du concept de Santé et Sécurité au Travail (SST), initié en 2023, s'est poursuivi en 2025 en collaboration avec le Chargé de Santé et Sécurité au travail de la Ville de Pully. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une convention entre nos deux communes, qui permet de mutualiser les compétences de leur ingénieur de sécurité CFST (Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail).



Plusieurs actions ont été menées en 2025 afin de consolider la mise en œuvre du concept SST et de répondre aux exigences légales en vigueur, notamment :

- La présentation des actions annuelles en Santé et Sécurité au Travail au sein de la Commission de Sécurité présidée par Madame la Syndique et animée par l'Ingénieur de sécurité, responsable Qualité Sécurité Environnement de la Ville de Pully.
- La poursuite du plan d'action visant à améliorer la maîtrise des risques professionnels, élaborés à la suite des visites réalisées avec l'Ingénieur de sécurité CFST et les répondants sécurité des différents postes de travail. Ces actions ont notamment porté sur :
  - la sécurisation des travaux en hauteur, incluant le remplacement de l'échafaudage et la vérification des échelles utilisées ;
  - la mise en conformité du stockage de pellets selon les normes en vigueur ;
  - la rédaction de fiches de sécurité présentant les dangers liés aux machines et les règles de sécurité à respecter ;
  - la vérification de l'ensemble des trousse de premiers secours en collaboration avec la pharmacie de Belmont.
- Le déploiement d'un plan de formation en Santé et Sécurité au travail comprenant des formations de secourisme (10 personnes), à la prévention d'incendie avec manipulation d'extincteurs (15 personnes), pour le permis nacelle (1 personne), de Gestes et Postures afin de prévenir les blessures pour le personnel exerçant des tâches pouvant être pénibles physiquement (9 personnes), sur les risques chimiques (5 personnes) ; sur le travail en hauteur dans les arbres (3 personnes) ;
- La proposition à tout le personnel de l'administration communale de participer à la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière en collaboration avec la pharmacie de Belmont ;
- L'organisation d'un webinaire sur les thèmes de l'hygiène de vie, le sommeil et la nutrition, en collaboration avec la Ville de Pully, a réuni une vingtaine de collaborateur·trice·s.

Au total, plus de 60 collaborateur·trice·s ont bénéficié d'une formation ou d'une sensibilisation en matière de santé et de sécurité au travail durant l'année 2025.

### Traitement du personnel

Conformément à l'article 25 du Règlement du personnel de l'Administration communale, la grille salariale a été indexée à l'indice d'octobre à 107.1 pts, soit 0,7 %.



## Statistiques du personnel au 31 décembre

Personnel	2024	2025
Administration et Services extérieurs	24.72	27.82
Contrats à durée déterminée (CDD)	1.2	1.5
Apprenti·e·s et stagiaires de l'administration	1	1
Réfectoire scolaire, devoirs surveillés et bibliothèque scolaire	1.71	1.903
Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »	13.20	11.7
Apprenti·e·s et stagiaires socio-éducatif·ve·s	5	4
Total EPT (équivalents à plein temps)	46.83	47.92

## Police

### Police administrative

#### MANIFESTATIONS

Cette année, **34** manifestations ont été autorisées, **14** permis temporaires de vente de boissons alcooliques délivrés ainsi que **1** autorisation loto et **2** autorisations tombola.

#### RENCONTRES POLICE POPULATION

La Municipalité a souhaité offrir aux habitant·e·s la possibilité de rencontrer une délégation de la Police de l'Est Lausannois pour des échanges informels.

Ces rencontres ont eu lieu le 4 juin 2025 à l'heure du café en matinée et le 6 octobre 2025 en fin de journée. Une vingtaine de personnes ont été présentes à chaque date.

Les sujets principalement abordés étaient le sentiment d'insécurité des personnes âgées, le cambriolage, les fraudes sur Internet.

#### MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Lancé en septembre 2024, en collaboration avec un groupe de travail composé de Conseillers communaux, le marché hebdomadaire connaît un joli succès. Inscrit dans son programme de législature, la Municipalité a souhaité offrir aux habitant·e·s la possibilité de se procurer des produits locaux chaque semaine, en organisant un marché qui se tient sur la route d'Arnier, le jeudi de 15h30 à 19h30.

Quatre marchands proposent une variété de produits, notamment du fromage, du pain, des fruits et légumes, ainsi que des spécialités en provenance d'Italie. L'offre s'est élargie en 2025 avec l'arrivée d'un rôtisseur.



## CIMETIÈRE ET INHUMATIONS

17 décès sont survenus durant l'année (23 en 2024). 9 défunt-e-s ont trouvé repos dans le cimetière communal et 9 en divers autres lieux.

## SIGNALISATION

La Municipalité a procédé à deux demandes de légalisations en 2025

Route du Burenoz – Croisement Route des Pâquis

<b>Lieu :</b>	Croisement de la Route de Burenoz et des Pâquis – En traversée de localité
<b>Tronçon :</b>	Conformément au plan annexé
<b>Motif :</b>	LCR, art.3, al.4
<b>Parution FAO :</b>	14 octobre 2025
<b>Signaux OSR :</b>	* 3.02 (art.36) Cédez le passage 3.06 (art.40) Intersection comportant la priorité de droite, <b>Abrogation</b>

Route de la Cita – Coin d'En Bas

<b>Lieu :</b>	Coin d'En-Bas et Rue de la Cita - En traversée de localité
<b>Tronçon :</b>	Conformément au plan annexé
<b>Motif :</b>	LCR, art.3, al.4
<b>Parution FAO :</b>	14 octobre 2025
<b>Signal OSR :</b>	* 2.18 (art.21) Largeur maximale, 2.30 mètres

Le service de signalisation routière de notre Police intercommunale est intervenu pour quelques rafraîchissements de marquage au sol.

## STATIONNEMENT

L'aire de stationnement à proximité de la Rotonde, sise à la route de la Métraude reste toujours un point d'intérêt pour les adeptes du camping motorisé. La Police Est-Lausannoise (PEL) effectue régulièrement des contrôles afin d'éviter que s'instaure un stationnement durable. Cette place figure sur une application qu'utilisent les usagers des camping-cars, ce qui explique pourquoi ce site est régulièrement occupé.

## UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

La Municipalité a délivré 11 autorisations d'utilisation du domaine public (8 en 2024), et a délivré 9 permis de fouilles (20 en 2024).



## ORDRE PUBLIC

La Municipalité :

- a établi 24 dénonciations en commission de Police pour diverses infractions en lien avec le règlement communal sur la gestion des déchets uniquement alors qu'en 2024 il y en a eues 19, réparties entre déchets et stationnement ;
- a déposé 3 plaintes (2 en 2024) pour dégâts à la propriété. Il s'agit de deux cas de graffitis et d'un cas de dégât sur la route.

Au niveau des mesures préventives :

- 2 lettres d'avertissement (12 en 2024) ont été adressées pour usage non autorisé des places de déchets ; aucun cas de récidive n'a été signalé.

## ECOPOINTS

En raison d'un constat d'incivilités répétées aux Ecopoints de la Commune en 2024, en particulier sur celui situé à la route d'Arnier, une étude pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance a été engagée courant 2025. La mise en application de ces mesures sera effective en 2026 après la levée des contraintes sur la protection des données.

## Association de communes Sécurité Est Lausannois (ASEL)

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Durant l'année, et dans le cadre de la police coordonnée, les effectifs de la Police Est-Lausannois (PEL) ont régulièrement été sollicités pour renforcer différents dispositifs sécuritaires dans le Canton, notamment dans le cadre des championnats suisses de football de Super League et Challenge League avec la présence de quatre clubs vaudois, lesquels occupent les forces de police pour ainsi dire chaque week-end.

A citer également l'engagement de deux collaborateurs de la Police Est-Lausannois dans le cadre du WEF à Davos (Renforts communs de la Police cantonale vaudoise et des polices communales).

Dès le 1er août 2025, une opération conjointe de la Police cantonale et des polices communales visant à déstabiliser le trafic de drogue en rue a été mise sur pied sur le territoire cantonal. Cette opération, présente journalièrement en divers lieux problématiques du canton, mobilise en permanence des forces de police dont un collaborateur de Police Est-Lausannois détaché à plein temps.

Pour les détails des missions de Police Est Lausannois durant l'année 2025, il y aura lieu de se référer à son rapport de gestion.

### COLLABORATION PEL-POLICE LAVAUX

A la suite des premières rencontres informelles initiées en 2024, des échanges ont été organisés en 2025 entre les différents personnels des divisions administratives. Ces échanges d'une demi-journée ont permis à chacun-e de rencontrer son pendant dans l'entité voisine et d'échanger sur les différentes pratiques en place dans leur corps de police respectif, ceci afin d'améliorer d'éventuels processus internes.



## PRÉVENTION-PROXIMITÉ

Quelques actions de la section Prévention-Proximité sur notre Commune :

### 1. Contrôles de circulation (campagnes de prévention et autres) :

- « Dégivrer »
- « Distraction »
- « Trottinette électrique »
- « Sécurité à vélo moto/scooter »
- « Arrêtez-vous pour les écolier-ère-s » Rentrée scolaire
- « Visibilité »
- « Boire ou conduire »

### 2. Stand de prévention

- Vol avec effraction
- Vol à la tire, à l'astuce, faux neveu, faux policier
- Escroquerie sur Internet (réseaux sociaux)
- Journée nationale du cambriolage
- Journée nationale made visible (visibilité)
- SERA (cambriolage en fin de journée durant la période hivernale)
- Réseaux sociaux – Internet (cybercriminalité & faux policiers)

Le contrôle des zones à macarons et de stationnement représente environ 161 heures, contre 225 heures en 2024.

Aucun contrôle spécifique ou ciblé n'a été mis en place sur le territoire communal, aucune problématique particulière n'ayant été signalée.

## LES AUTORITÉS

Le Comité Directeur (CoDir) s'est réuni à 11 reprises durant l'année écoulée. Madame Nathalie Greiner est Vice-présidente du CoDir.

### Le Conseil intercommunal – Législature 2021 – 2026

Les Représentants de la Commune au sein du Conseil intercommunal sont :

Nom	Prénom	Délégué
Bartolacelli	Jean-Charles	du Conseil communal
Pion	Elisa	du Conseil communal
Grossenbacher	Benoît	du Conseil communal
Michelet	Philippe	de la Municipalité

Le Conseil intercommunal a tenu 2 assemblées ordinaires en mai et novembre 2025.

Le membre de la Commission de gestion pour Belmont-sur-Lausanne est Monsieur Jean-Charles Bartolacelli.



### Résumé des comptes 2025

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement sont réparties entre les quatre communes membres, selon la clé de répartition définie dans lesdits statuts. Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2025	Budget 2025	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)	Coût par habitant
Belmont	498'794.27	554'200.-	- 55'405.73	- 10.00	128.19
Paudex	218'201.59	276'700.-	- 58'498.41	- 21.10	147.14
Pully	6'711'819.93	8'101'189.-	- 1'389'369.07	- 17.20	343.32
Savigny	414'170.41	478'000.-	- 63'829.59	- 13.40	115.11
<b>Total</b>	<b>7'842'986.20</b>	<b>9'410'089.-</b>	<b>-1'567'102.80</b>	<b>- 16.70</b>	

Par rapport à 2024, la participation des communes partenaires est la suivante :

Communes	Comptes 2025	Comptes 2024	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Belmont	498'794.27	471'062.07	27'732.20	5.89
Paudex	218'201.59	228'248.71	-10'047.12	-4.40
Pully	6'711'819.93	6'884'446.06	-172'626.13	-2.51
Savigny	414'170.41	406'356.00	7'814.41	1.92
<b>Total</b>	<b>7'842'986.20</b>	<b>7'990'112.84</b>	<b>-147'126.64</b>	<b>-1.84</b>

### Statistiques diverses - Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

	2023	2024	2025
Nombre de contrôles	87	101	106
Nombre de véhicules recensés	24'253	27'935	106'691
Nombre de véhicules en infraction :	2'369	2'675	4'385
Dépassements dénoncés en Préfecture	36	33	36
Dépassements dénoncés au Ministère public	8	5	9
Pourcentage véhicules en infraction :	9.77%	9.58%	4.1%
Zones 30 km/h	16.00%	14.41%	8.12%
Routes 50 km/h	8.20%	8.31%	3.02%
Routes 60 km/h (Monts-de-Lavaux hors localité)	0.00%	0.75%	4.44%



Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombre contrôles	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	% de dénoncés 2025	% de dénoncés 2024
Arnier, Route d'	13	11'102	555	5.00%	15.94%
Blessoney, Chemin du	0	0	0	0.00%	9.64%
Burenoz, Route du	25	13'197	1'366	10.35%	9.51%
Chaffeises, Route des	9	1'630	88	5.40%	5.18%
Chatruffe, Chemin de	4	76	12	15.79%	31.43%
Courtillet, Chemin du	1	15	1	6.67%	23.40%
Cure, Chemin de la	3	75	6	8.00%	5.71%
Ecaravez, Chemin des	1	33	5	15.15%	16.00
La Louche, Route de	4	155	20	12.90%	10.66%
Léchire, Chemin de la	1	55	5	9.09%	5.41
Monts-de-Lavaux, rte des (hors localité)	3	225	10	4.44%	0.75%
Monts-de-Lavaux, rte des (localité)	33	79'894	2'281	2.86%	8.34%
Pâquis, Chemin du	1	10	2	20.00%	11.43%
Plan, Chemin du	1	65	6	9.23%	10.88%
Pralets, Chemin des	2	44	6	13.64%	18.47%
Signal, Route du	1	6	1	16.67%	10.81%
Villars, chemin de	4	109	21	19.27%	12.03%
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>106'691</b>	<b>4'385</b>	<b>4.11%</b>	<b>9.77%</b>

*L'augmentation significative du nombre de véhicules contrôlés en 2025 a notamment été rendue possible grâce à l'acquisition d'un nouveau radar mobile, communément appelé dans le jargon opérationnel « la girafe », qui a permis de renforcer de manière ciblée et efficace les actions de contrôle de la vitesse sur le territoire communal.*



## Activités des unités Police-Secours

	Total	Belmont	Pully	Paudex	Savigny
Rapports de dénonciation à : (circulation, vitesse, polcom, etc.)					
Commission de police (2024)	3'457 (3'381)	250 (238)	2'198 (2'093)	231 (251)	778 (799)
Préfecture (2024)	904 (956)	41 (42)	187 (260)	24 (31)	652 (623)
Ministère public / Trib. Mineurs (2024)	204 (264)	11 (7)	84 (132)	11 (10)	98 (115)
Accidents de circulation (avec et sans constat) (2024)	262 (257)	27 (19)	165 (176)	24 (20)	46 (42)
Ivresses au volant (2024)	73 (85)	1 (1)	56 (59)	8 (14)	8 (11)
Actions proactives :					
Présences près des écoles (2024)	1'103 (1'374)	121 (156)	741 (920)	82 (78)	159 (220)
Contrôles circulation (2024)	2'282 (2'324)	149 (118)	1'390 (1'503)	251 (223)	492 (480)
Patrouilles et actions préventives (2024)	8'617 (7'562)	649 (469)	6'512 (5'724)	506 (437)	1'050 (932)

## Amendes d'ordre

2025	Total	Belmont	Pully	Paudex	Savigny
Amendes d'ordre (AO) sans vitesse (2024)	12'471 (10'403)	272 (313)	11'127 (9'023)	715 (811)	357 (256)

L'ASEL dispose de son propre rapport de gestion. Ce chapitre figure dans le rapport de gestion de la Commune de Belmont à titre informatif. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.



# SDIS Ouest-Lavaux

## Considérations générales

L'année 2025 se distingue par un équilibre constant entre la continuité et l'évolution. Le SDIS Ouest-Lavaux bénéficie d'une stabilité remarquable de ses effectifs, ce qui constitue un atout indéniable. Le maintien d'un nombre conséquent de sapeurs-pompiers, hommes et femmes témoigne d'un engagement exceptionnel tout au long de l'année. Nous pouvons également nous réjouir d'une légère hausse du taux de participation aux différents services d'instruction. Cet enthousiasme et cette mobilisation sont à saluer, tout particulièrement auprès des 163 membres qui composent le SDIS.

Parmi les évolutions, l'année a été marquée par l'arrivée, le 10 janvier, du nouveau véhicule poste de commandement. Ce projet, qui a vu sa concrétisation grâce à la collaboration entre l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels et le SDIS, dote les équipes d'un outil moderne et efficace. Armé de trois personnes, ce véhicule a déjà été sollicité à 48 reprises à travers tout le canton, venant s'ajouter aux 228 engagements liés aux autres missions de secours sur le territoire du SDIS.

## Organisation

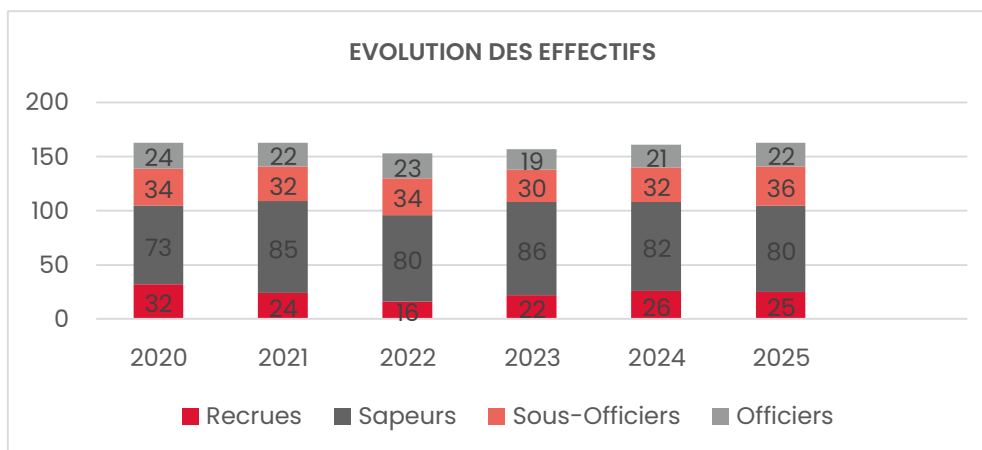
### ORGANE POLITIQUE

Le SDIS est organisé sous la forme d'une Association de communes. Les membres de cette Association sont les communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises. Quant au Comité de Direction, organe exécutif, il a tenu quatre séances ordinaires pour traiter des affaires courantes, préparer les préavis ainsi que le budget 2026.

## Effectifs

Les effectifs sont globalement stables et montrent une légère augmentation en 2025 (+ 2 personnes). La pyramide hiérarchique demeure équilibrée et correspond parfaitement aux besoins tant opérationnels qu'organisationnels.





## JUBILAIRES À BELMONT-SUR-LAUSANNE

### 15 ans de service

- Lt Nicolas Lindt
- Four Johanne Raemy
- Sgtn Xavier Raemy

## JEUNES SAPEURS-POMPIERS

La section JSP est composée de 5 filles et 13 garçons, âgés de 10 à 17 ans. Très active, la section totalise 10 exercices ordinaires, soit 30 heures d'instructions. Durant ces 30 heures, les jeunes gens ont travaillé des compétences fondamentales de ce métier : la technique, le service des tuyaux, la motopompe, la lutte contre le feu et le sauvetage. L'ensemble des participantes et participants a fait preuve d'un engagement constant, démontrant une progression notable tout au long de l'année.



## RECRUES 2025

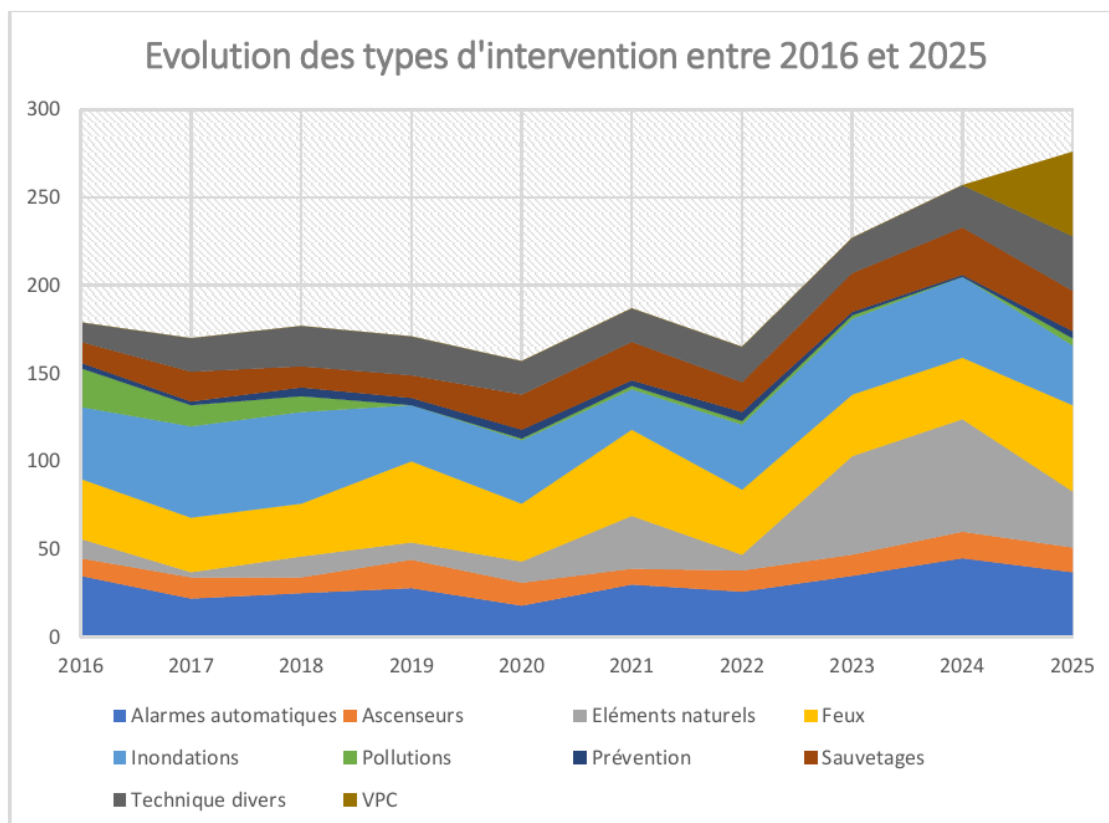
Au 1er janvier 2024, 25 recrues ont intégré le SDIS à la suite du recrutement réalisé en novembre 2024. Les recrues ont suivi 30 heures de formation réparties en 10 soirées d'exercices et encadrées par 27 officiers et sous-officiers. Elles ont également participé à 3 samedis de formation. Enfin, 19 recrues ont suivi le cours de base FB01 dispensé par l'ECA pendant deux jours. Deux recrues supplémentaires effectueront ce cours en 2026 et rejoindront les groupes d'intervention dans la foulée. Au 31 décembre 2025, 21 recrues ont ainsi été officiellement incorporées au sein du DPS.



## Activités

### INTERVENTIONS

L'année 2025 a été marquée par un nombre record de **276** interventions de toutes natures, incluant plusieurs demandes de renfort à d'autres SDIS. Grâce à des effectifs suffisants, le SDIS assure l'ensemble des missions confiées, y compris en journée.



## Formation

La formation continue est la pierre angulaire d'un pompier compétent et, comme chaque année, les sapeurs se sont entraînés, perfectionnés et ont acquis de nouvelles aptitudes. Ainsi, chaque pompier doit faire un minimum d'heures d'exercice en fonction de ses spécialisations, son grade ou sa fonction. En 2025, ils ont suivi :

- > **8'215** heures d'exercices internes, réparties en **240** soirées, **3** samedis et pas loin de **40** séances administratives.
- > **3'058** heures de cours ECA, soit l'équivalent de **382** journées de cours.

*Le SDIS Ouest-Lavaux dispose de son propre rapport de gestion. Ce chapitre figure dans le rapport de gestion de la Commune de Belmont à titre informatif. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.*



# Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)

## Considérations générales

La Protection civile constitue la seule force mobilisable rapidement et en nombre pour des tâches de protection, d'assistance et d'appui à la population.

L'ORPC Lavaux-Oron offre ses services à la population des 16 communes du district. Le bataillon est composé de trois compagnies, conduit par des cadres de milice, et représente un effectif d'environ 300 miliciens. Sous le commandement du Major Olivier Pittier, qui officie ad interim en l'absence longue durée du Commandant Patrick Favre ; les huit collaborateurs de l'ORPC représentent un équivalent de 7.4 ETP.

L'ORPC a mené à bien l'ensemble de ses missions, en portant une attention particulière à l'instruction. Cependant, en raison de la réduction des effectifs et de l'application de la nouvelle Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (voir rapport de gestion 2024), l'organisation de protection civile fait face à un déficit significatif en matière de cadres. En effet, le monde professionnel complique les efforts de recrutement.

Pourtant, les événements rappellent l'impératif d'être préparés à tout type de risque, raison pour laquelle l'entité collabore étroitement avec la Division cantonale PCi afin de concevoir des stratégies adaptées aux dangers identifiés.

## Organe politique

Constitué en association intercommunale, les autorités politiques comprennent un Conseil intercommunal qui s'est réuni à deux reprises ainsi qu'un Comité de direction, lequel a siégé à 3 reprises en 2025.

Les délégué-e-s de la commune sont identiques à ceux de l'an dernier, à savoir :

- Philippe Michelet, Municipal et Arnaud Jeandupeux, Conseiller communal pour le Conseil intercommunal ;
- Nathalie Greiner, Syndique, membre du CODIR.

## Cours de répétitions des compagnies 1, 2 et 3

En 2025, l'ensemble des miliciens a été convoqué conformément aux directives en vigueur. Cette étape a débuté par la rédaction d'un rapport préparatoire au cours duquel les objectifs ont été clairement définis. Les impératifs de formation ont été établis et les processus opérationnels coordonnés avec les commandants de compagnie ainsi que leurs chefs de section.

Comme l'année précédente, durant une journée, le personnel est confronté à des exercices sur le terrain prévu à cet effet : formations de battue (recherches de personnes), déplacements de charges, poste de conduite en campagne.



## 44 Rapport de gestion 2025

Un détachement de la Division cantonale est venu faire une visite au sein de la compagnie 3 dans le but d'évaluer le déroulement du cours de répétition.

### **Retour sur les interventions et autres situations d'urgences**

L'ORPC a été sollicitée à trois reprises pour soutenir le SDIS Oron-Jorat dans le cadre d'une mission de ravitaillement lors de l'incendie d'une ferme. Ils sont intervenus dans plusieurs communes du district durant la période estivale à la suite des deux activations du Plan canicule.

### **Manifestations**

L'an dernier, en 2024, 5 manifestations ont occupé le bataillon pour 406 jours au total. En 2025, 3 manifestations ont occupé le bataillon durant 206 jours, soit une diminution significative des jours de service.

- Xtratrail du 28 au 2 juin 2025 – 85 jours de service (101 jours en 2024)
- Camp de l'ARFEC du 31 juillet au 11 août 2025 – 88 jours de service (110 jours en 2024)
- Lausanne Marathon du 24 au 27 octobre 2025 – 33 jours de service (47 jours en 2024)

*La Protection civile du district Lavaux-Oron dispose de son propre rapport de gestion. Ce chapitre figure dans le rapport de gestion de la Commune de Belmont à titre informatif. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.*

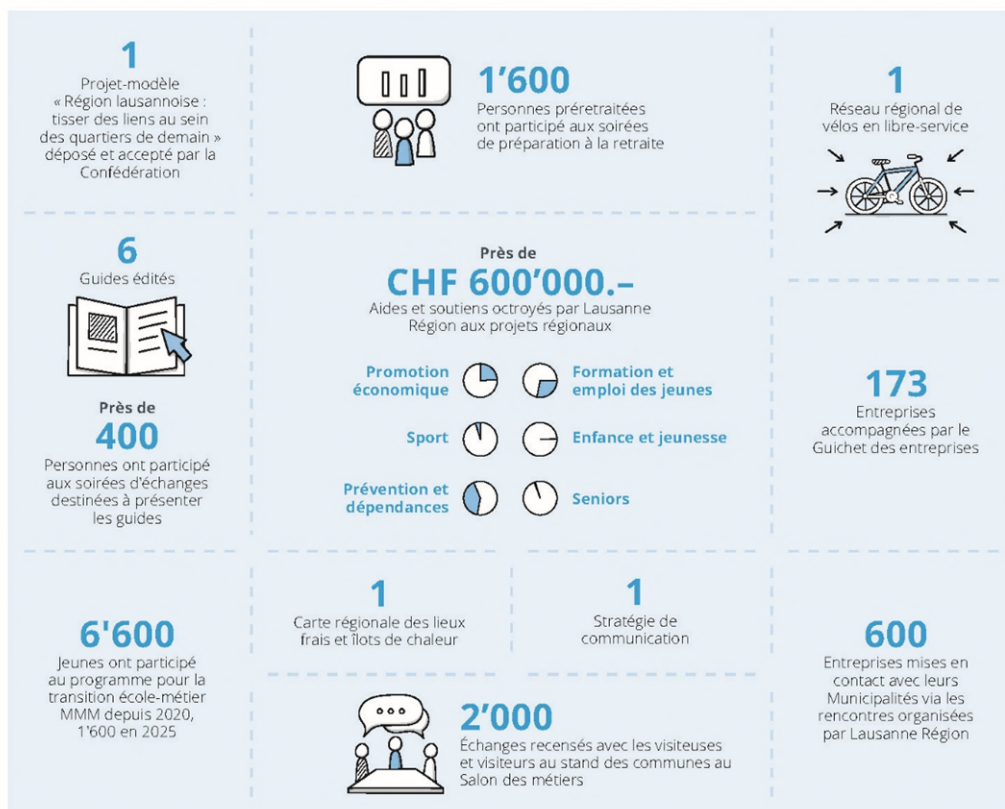


# Lausanne Région



## 2025 en chiffres

**Votre commune et Lausanne Région** – L'impact en chiffres de nos actions communes pour la région en 2025, accompagné d'un bilan individualisé.



## Belmont-sur-Lausanne

**Damien Cuche**

Commissions : **Enfance et jeunesse - Seniors**

**Jean-Claude Favre**

Commission : **Transports et mobilité**

**Nathalie Greiner**

Commission : **Promotion économique**



Campagne « ça bouge, je consomme local »



Rencontre Municipalité-Entreprises et présentation concernant les plans de mobilité d'entreprise

Adhésion au consortium pour un réseau régional de vélos en libre-service

Soirée de préparation à la retraite



## Forêts

### Considérations générales

Au mois de juin 2025, lors de la journée de martelage, 2 coupes ont été martelées. Ces exploitations se situent au chemin des Bas-Monts à proximité du refuge et au début du chemin de la Biolette.

### Martelage et exploitation

Définition : Sylve = m<sup>3</sup> estimé sur pied selon le tarif d'aménagement vaudois

Lieu-Dit	Interventions	Forêt protégée	Total tiges	Volume total
Flonzel DP 78	Éclaircie jardinatoire	non	5	7.1
Le Signal	Chablis	non	6	21.6
Les Bas-Monts	Éclaircie normale	oui	80	91.6
Ch. des Biolettes	Mise en lumière	non	16	87.3
Flonzel, sentier du Ruty	Chablis	Non	3	1.3
			<b>Total tiges</b>	<b>110</b>
			<b>Total sylves</b>	<b>208.9</b>
			<b>Possibilité</b>	<b>220</b>
			<b>Solde année 2024</b>	<b>-16</b>
			<b>Volume disponible</b>	<b>-4.9</b>

Définition : Les chablis sont des arbres attaqués par les insectes, cassés ou renversés.

Pour toute l'année, 23 m<sup>3</sup> de chablis ont été exploités, dont 21 m<sup>3</sup> au Signal.

### EXPLOITATION DES FORÊTS PRIVÉES SOUS CONTRAT DE GESTION

Aucune parcelle privée n'a été entretenue par le biais d'un contrat de gestion en 2025. De plus grands projets sont prévus pour 2026.



Pour rappel, les forêts qui jouent un rôle de fonction protectrice donnent droit à des subventions lorsqu'on effectue un entretien. Pour les forêts protectrices privées, la subvention couvre le 100% du déficit, ce qui en fait une opération blanche pour la commune.

### VENTE DES BOIS

En 2025, le volume est moins conséquent que l'an dernier (526 m<sup>3</sup>).

<b>Volume des bois commercialisé</b>		
Bois de service (sciage)	Résineux	156 m <sup>3</sup>
	Feuillus	3 m <sup>3</sup>
Bois énergie	Résineux et feuillus	79 m <sup>3</sup>
<b>Total des bois</b>		<b>238 m<sup>3</sup></b>

Le prix des bois de service est resté relativement stable par rapport à l'année précédente avec une augmentation allant de 5 à 10% selon les assortiments. Celle-ci est due à la hausse du prix de la grume sur le marché européen. Ils sont les suivants :

- Bois de service résineux épicéa/sapin : CHF 40.- à CHF 125.-/m<sup>3</sup> ;
- Bois de service feuillu CHF 45.- à CHF 165.-/m<sup>3</sup> ;
- Autres bois de service résineux CHF 50.- à CHF 180.-/m<sup>3</sup> ;
- Autres assortiments (déchetage/bois de feu) sont valorisés entre CHF 39.- et CHF 70.- /m<sup>3</sup>.

Les bois de services (sciages) sont vendus par le biais de la Forestière et le bois énergie est vendu à la compostière la Coulette.

### SOINS CULTURAUX

Deux surfaces de soins culturaux ont été traitées par le service forestier de la commune de Lutry. Cela représente au total 10'792 m<sup>2</sup>.

### ENTRETIEN DES SENTIERS ET CHEMINS

L'équipe forestière de Lutry a effectué les travaux d'entretien courant des chemins et sentiers forestiers.

Aucune réfection majeure n'a été faite.

### PLANTATION

La plantation effectuée en 2023 a reçu son entretien annuel, 1 à 2 fauchages par année sont nécessaires durant les 5 années qui suivent afin d'éliminer la concurrence de végétation.



Figure 1: Plantation en cellule de 2023



## BIODIVERSITÉ

Une intervention pour la création d'une lisière écologique a été réalisée au début du chemin de Malatête afin d'améliorer la qualité biologique de la forêt.

Des travaux ont été faits vers la place de pique-nique des Bas-Monts afin de favoriser le lézard des souches, qui fait partie de la liste des espèces prioritaires cantonales.



Figure 2: Photo du lézard des souches mâle (en bas) et femelle (en haut). © Jacek Proszyk

## SUBVENTIONS

Les subventions forestières suivantes ont été versées à la commune :

Libellé	Montant	
Entretien des forêts de protection publique	CHF	1'794.00
Soins aux jeunes peuplements	CHF	1'102.50
Rétrocession sur les carburants	CHF	79.35
	CHF	2'975.85

Deux subventions arriveront en février 2026 qui seront à décompter sur 2025. Les montants seront de CHF 5'445.70 et CHF 980.00, ce qui fera un total de CHF 9'401.55 pour les subventions 2025.



# Vignes

## Considérations générales

Les vendanges 2025 sont à considérer comme moyennes, avec des sondages et une qualité bien en deçà de ce que nous attendions. Les rouges ont dû être ramassés prématurément à cause de l'apparition de foyers de pourriture, certainement dus au violent orage de grêle du 21 juin notamment. L'expertise de nos vignes, par notre assurance grêle, nous a annoncé une perte de 18% pour notre Chasselas, 16 % pour le Gamaret, 16% pour notre Garanoir et 5% pour le Pinot noir.

Il en ressort, après vendanges, une récolte plus faible, en quantité, mais avec une bonne maturité malgré un manque de sucre. Il faut relever aussi des épisodes répétés de fortes pluies de juillet-août et septembre, qui sont venus ponctuer des épisodes de forte chaleur, créent beaucoup de stress pour la vigne, particulièrement délicate à gérer pour notre vigneron-tâcheron (mildiou, pourriture, dilution des sucres, notamment).

Cependant, il est indéniable que la vigne est très résiliente et résistante, profondément ancrée dans notre terre de Lavaux, et c'est avec beaucoup d'attention que nous collaborerons à la vinification de nos cuvées 2025 avec les professionnels de l'Union vinicole de Cully.

## Domaine communal

### SUR LE TERRAIN

Les vignes communales sont certifiées par le Label Vinatura pour une viticulture qui s'inscrit dans la durabilité et le respect du paysage et de la biodiversité.

Depuis 2021, nos vignes ne reçoivent plus de traitement à base de produits de synthèse après la formation des baies. Ce programme, soutenu par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires du Canton, est entré en vigueur en janvier 2020. Les seuls produits autorisés depuis la floraison sont ceux utilisés en culture biologique - cuivre et soufre pour nos vignes.

Alexandre Fischer nous fait le compte rendu de l'année :

En 2025, nous avons poursuivi nos efforts pour renforcer l'écologie et la biodiversité sur la Commune de Belmont. Bien que nous ayons envisagé l'utilisation de drones, nous y avons finalement renoncé en raison des contraintes locales. Cependant, nous avons mis en place, à la demande de la Municipalité, un système de goutte-à-goutte pour économiser l'eau et baisser l'humidité pour les maladies Mildiou et Oïdium, ce qui est particulièrement précieux sur les parcelles à faible profondeur de sol. Cela nous a permis d'optimiser l'apport en eau directement au niveau de la plante.

L'année a été marquée par un débourrement précoce mi-avril, mais une grêle survenue en juin juste après la floraison a légèrement ralenti le cycle de la vigne. Malgré cela, les vendanges se sont bien déroulées, aux alentours du 20 septembre, avec des résultats contrastés : nous avons atteint les quotas pour les cépages blancs, tandis que les rouges ont été un peu moins abondants en raison de la floraison compliquée par la



grêle. En termes de sucre et d'acidité, les raisins ont atteint un équilibre parfait, ce qui a permis d'obtenir une très bonne qualité de récolte, malgré les défis de l'année.

Côté traitements, nous avons suivi notre plan habituel : des traitements conventionnels jusqu'à la floraison, puis des produits biologiques, dont un nouvel extrait de silice et ortie pour améliorer la circulation de la sève de la plante, la renforcer contre les maladies et l'aider à murir les raisins. Pour ce qui est du drone, nous ne l'avons pas utilisé sur la commune même, mais sur une parcelle voisine, car c'était plus simple sans les lignes électriques.

Enfin, pour enrichir encore la biodiversité, nous avons introduit davantage de plantes entre les rangs, tout en veillant à limiter la concurrence avec la vigne. En mars 2025, nous avons aussi organisé un événement, « Le Chemin du raisin », avec visites, grillades et dégustations, qui ont été très appréciées par les participants.

Voilà ce que nous pouvons dire de cette année riche en défis, mais aussi en belles réussites.

## Vendanges

La récolte du Pinot noir, du Gamaret et du Garanoir a été faite à l'interne avec des collaborateurs de la DUD de la DTSI ainsi que la DFMI.

### 2025

Kilogramme	Cépage	Sondant à	Production en litre
1'161	Chasselas	69°	900
306	Pinot noir	96°	240
166	Gamaret	89°	130
169	Garanoir	95°	130

### 2024

Kilogramme	Cépage	Sondant à	Production en litre
1160	Chasselas	69.8°	900
355	Pinot noir	92°	270
141	Gamaret	89°	108
251	Garanoir	87°	192





## ENCAVAGE ET VINIFICATION

L'Union Vinicole de Cully reçoit nos vendanges et débute alors le processus de vinification pour nos différents cépages.

Le travail et le suivi professionnels sont accomplis par leur œnologue, Monsieur Fabien Bernau. Expert du Chasselas et des terroirs de Lavaux, il supervise la vinification de la cave coopérative, contribuant à la réputation de qualité des vins de l'UVC et des clients partenaires.

Notre Chasselas 2024 a reçu, pour la 26ème année consécutive, la distinction du Laurier d'OR attribuée par la Maison Terravin.

Madame la Syndique, accompagnée d'une délégation constituée de Municipaux, Chef de service et Responsable de nos vignes, ont pu contribuer en partenariat avec l'UVC au choix de « la » touche finale pour la mise en bouteille de nos cuvées « Belmonoir » 2023, « Rosé de Pinot » 2024 et « Chasselas » 2024. Un grand merci à l'Union Vinicole de Cully pour ce travail de mise en valeur de nos cuvées.

Notre assortiment a été agrémenté de la bouteille de 0.5 dl pour notre cuvée principale, le Chasselas. En 2026, le Belmonoir sera également mis à la vente en bouteille de 0.5 dl, ce qui permettra de proposer nos trois cuvées en 0.5 ou 0.7 dl.



## Mise en bouteilles

Cuvée	Année	Nombre de litres
Blanc	2024	900=570 btes en 0,7 dl et 1000 btes en 0,5 dl livrées
Rouge	2023	645=700 btes en 0,7 dl livrées
Rosé de Pinot noir	2024	355=540 btes en 0,5dl livrées

Pour rappel, nous sommes toujours à cheval entre l'année de récolte et l'année de la mise en bouteilles. Pour le rouge, ce sont deux années qui s'écoulent entre la récolte et la mise en bouteilles.

Les coûts de production ont, cette année, baissé de 18,5 % en comparaison de l'année 2024. La mise du Chasselas en bouteilles de 0,5 dl, participe à cette économie.

Bouteilles produites en 2025			
	Rouge 2023 Gamaret-Garanoir en 0.7dl	Blanc 2024 Chasselas en 0.5dl et 0.7dl	Rosé 2024 Pinot noir en 0.5dl
Coûts d'exploitation	CHF 7'294.93	CHF 10'858.70	CHF 4'280.66
Nombre de bouteilles	700	1570	540
Coût par bouteille	CHF 10.40	CHF 6.80 et 7.10	CHF 7.95

## Vente

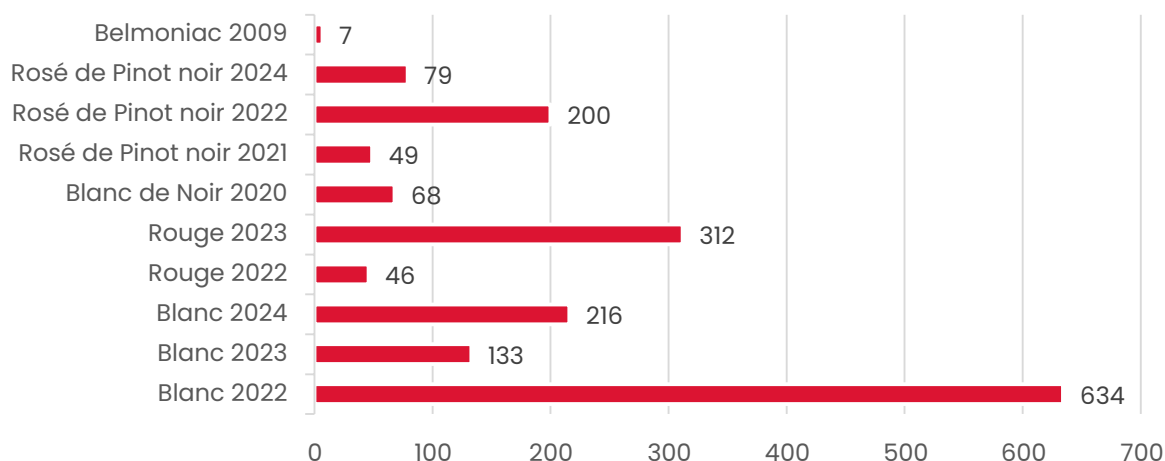
Cette année, 1'777 bouteilles ont été vendues ; 782 à l'interne pour les besoins communaux (manifestations, sociétés locales, Conseil communal, cadeaux) et 995 au public, dont 55 à l'Auberge communale. Depuis l'ouverture, à l'été 2025 du Béliment Panorma, nous avons le plaisir de pouvoir proposer notre blanc et notre rosé sur leur carte de vins, pour une commande totale de 103 btes. Le montant total des ventes est de CHF 22'358.00.

En 2025, une diminution des ventes de 19.5% est constatée par rapport à 2024, notamment en raison de l'organisation du Giron des musiques 2024 et du centième anniversaire de la société de musique l'Avelyre. Ces chiffres confirment les difficultés rencontrées par l'ensemble des vigneron romands. Ils annoncent tous une diminution des ventes de 20%.

En cave, notre stock se monte à CHF 33'212.00 (valeur calculée au prix coûtant), pour un total de 3'526 bouteilles. A ce stock s'ajoutera la production encore en cuve au moment de l'établissement de ce rapport.



## STOCK ÉCOULÉ EN 2025



### Confrérie des Vignerons – Assemblée générale 2025

Le 28 novembre, la Confrérie des Vignerons nous a fait l'honneur de tenir son assemblée générale annuelle en terres belmontaises. Une première pour notre commune qui fait partie des 138 communes viticoles du Canton. Une occasion aussi de pouvoir présenter notre commune et nos vignes. Si aujourd'hui, la Confrérie des Vignerons de Vevey n'est connue du grand public qu'en tant qu'organisatrice de la Fête des Vignerons, il n'en demeure pas moins que le but principal de cette société est d'encourager et de promouvoir la perfection de la culture de la vigne. Dans ce dessein, elle organise trois visites annuelles dans les vignes pour des propriétaires qui lui confient cette tâche, ce que Belmont a fait dès 2008. La soirée s'est poursuivie autour d'un repas auquel une délégation municipale a été conviée par le comité de la Confrérie et qui s'est tenu dans notre Auberge communale.

Une occasion aussi pour évoquer les défis et difficultés que rencontrent nos vigneron-ne-s, dans un contexte très compliqué pour la viticulture, plus particulièrement en Lavaux. Dans un pays classé 4e au monde pour la consommation de vin, le défi est de taille : soutenir les vignerons, valoriser le terroir et conjuguer tradition et modernité. S'adapter et se réinventer. Le Canton de Vaud a annoncé un montant de 17 millions pour venir en aide aux vignerons vaudois et adopter ensemble des mesures pour les quatre ans à venir.

La longévité de ce patrimoine reste un enjeu permanent. Les engagements pris par la Municipalité s'orientent vers une durabilité avec comme ligne la biodiversité. Une écoute attentive des difficultés actuelles rencontrées par tous les professionnels de la vigne reste un challenge.



## Ruches communales



Fin 2024, nos abeilles sont au repos et vivent au ralenti avec des réserves suffisantes pour passer l'hiver, car évidemment on ne récolte pas tout. Confiées aux bons soins de notre apiculteur, M. Sylvain Uldry, elles recevront en début d'année un ajout de sirop de sucre et un traitement contre le varroa, un parasite qui colonise les ruches. Aux vues des problématiques d'approvisionnement du marché en miel, nous sommes heureux de pouvoir proposer un miel de qualité, naturel et, qui plus est, des plus local.

L'année apicole 2025 aura été, disons-le, contrastée.

En sortie d'hivernage, nous avons constaté que 2 colonies sur les 6 en place n'avaient pas supporté les frimas de l'hiver, certainement en raison

d'un problème lié à une pression de varroa trop importante suite à un traitement d'été 2024, qui n'a pas pu être effectué dans des bonnes conditions. Il a donc fallu mettre en place 2 nouvelles colonies afin d'assurer la production.

Le printemps a démarré en douceur dans des conditions qui ont été globalement « dans les normes » offrant aux colonies présentes un bon élan, dans un rythme correct en adéquation avec l'environnement. La récolte de printemps a été bonne avec toutefois une problématique récurrente liée au taux d'humidité dans le miel, miel qui a été dans sa grande majorité laissé aux abeilles. Pour rappel, avec un rucher incomplet.

Pour la récolte d'été, les précipitations et l'ensoleillement ont été très variables, mais globalement, les récoltes se sont révélées honorables. Une production mixte printemps/été de 62.5 kg a été fournie.



Les défis n'ont pas manqué : à la surveillance du varroa qui reste une priorité est venue se greffer la lutte contre le frelon asiatique.

Les traitements contre le varroa ont été effectués sur 6 colonies et c'est le même nombre de ruches qui ont été hivernées.

Le réveil précoce de la nature et les températures en ce début d'année 2026 ont déjà permis d'assurer une première visite et les 6 colonies en place se portent bien.



# DFMI

## Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique





## Jean-Claude Favre Conseiller municipal

Finances,  
Mobilité,  
Informatique

## Préambule

L'année 2025 marque à la fois la poursuite de projets structurants pour la Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique et la fin de mon engagement au sein de la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne au 31 décembre 2025.

Dans un contexte financier exigeant, nous avons maintenu au cours de cette année écoulée une gestion rigoureuse des ressources communales tout en poursuivant la modernisation de nos outils.

Sur le plan informatique, la consolidation de l'infrastructure et le renforcement de la cybersécurité sont restés des priorités, rendues possibles grâce à l'excellente collaboration avec la Ville de Pully. La migration vers un nouveau système de gestion RH intégré à ABACUS, les adaptations en vue du passage au MCH2, ainsi que l'optimisation continue de nos processus financiers, renforcent la fiabilité et l'efficacité de notre administration.

En matière de mobilité, la progression de la fréquentation des transports publics et l'évolution du parc de taxis vers des motorisations plus durables confirment la volonté des autorités locales de réduire l'impact environnemental de nos déplacements.

La mise en œuvre du Plan Énergie et Climat Communal s'est poursuivie en 2025 avec des résultats concrets, notamment à travers l'entrée en vigueur du Fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable et le succès du projet Group-IT, qui illustre l'engagement croissant de la population en faveur de la transition énergétique.

Au moment de clore ce chapitre, je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble du personnel de la DFMI pour leur engagement constant et leur professionnalisme, ainsi que mes collègues de la Municipalité pour le travail accompli ensemble ces 5 dernières années.

Je souhaite à ma ou mon successeur plein succès dans la poursuite de ces missions essentielles au bon fonctionnement et au développement harmonieux de notre Commune.



# DFMI – Direction des Finances et de la Mobilité et de l'Informatique

## Organisation

Le Municipal en charge assure un rôle de délégation auprès des instances suivantes :

- Comité faïtier système informatique : membre ;
- tl (Transports publics lausannois) : membre du Conseil d'administration, Président de la Commission audit et risques et membre du Conseil du Réseau tl ;
- CIP (Caisse intercommunale de pensions) : délégué pour la partie employeur ;
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : Vice-Président du Conseil intercommunal et membre de la commission de gestion (21-26) ;
- Centre sportif Malley (ex-CIGM) : délégué ;
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise (objets financiers) : délégué ;
- UCV : membre du Conseil des 50.

## Service des Finances

Le Service des Finances s'occupe de gérer tous les aspects financiers liés au fonctionnement de l'administration communale. Il est le garant du suivi des états comptables réguliers, il établit le budget de l'année et veille au suivi de la trésorerie disponible pour le fonctionnement général des affaires.

Au 31 décembre 2025, le service comptait sur les bons services de 4 employé-e-s, totalisant 3.5 équivalents plein temps.

## Affaires courantes

Pour l'année 2025, on dénombre :

- 5'990 factures émises pour affaires communales (locations de salles, taxes de raccordement, taxes déchets, réfectoire ...) pour un total de CHF 2'516'670.00 ;
- 942 factures émises pour l'accueil de jour des enfants (CVE les Moussaillons, sans réfectoire) pour un montant total de CHF 1'001'200.00 ;
- 2'976 factures reçues pour un montant total de CHF 22'369'121.00 ;
- 3'447 paiements bancaires effectués, dont environ un tiers correspondant à des versements de salaire ;



## 58 Rapport de gestion 2025

- 152 décaissements de cash, effectués au travers de la caisse communale ;
- 961 rappels émis pour un montant total de CHF 655'470.00 (affaires communales et accueil de jour).

### Projets réalisés en 2025

Plusieurs projets ont été initiés, poursuivis ou terminés en 2025 :

- Finalisation du projet de création de lots de facturation sur InnosolvCity ;
- Finalisation du projet de remplacement de notre outil de gestion des salaires ;
- Application du nouveau plan de classement à l'arborescence Finances dans notre outil GED ;
- Diverses formations dispensées pour les nouveaux·lles collaborateur·rice·s sur l'utilisation des outils métiers finances (visa factures, alimentation du budget) ;
- Poursuite du projet de passage au Modèle comptable harmonisé II (MCHII), par des mesures anticipatives.

### ACHAT ET VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Conformément à l'annexe au Règlement du Conseil communal, soit « Règlement spécial valable pour la législature 2016-2021 fixant les compétences accordées à la Municipalité », article 6, nous énumérons ci-après les opérations effectuées durant l'exercice :

#### Achat

Aucun achat en 2025.

#### Vente

Cession partielle de la parcelle communale n°125 (excepté la forêt), valeur CHF 200'000.00.

#### Echange

Aucun échange en 2025.

#### Servitudes

Modification de la servitude liée au rattachement des parcelles n<sup>os</sup> 125 et 127, suite à la cession de la parcelle n° 125.



# Service Informatique

La mission principale du Service des systèmes d'information (SSI) est d'assurer la disponibilité, la sécurité et l'évolution du système d'information et des moyens de télécommunication pour l'ensemble des services communaux.

Pour assurer cette mission au quotidien, notre commune bénéficie depuis de nombreuses années de l'assistance des équipes informatiques de Pully. Les éléments rapportés dans le présent document proviennent du rapport de gestion de la Ville de Pully.

La Municipalité remercie chaleureusement Monsieur Gérald Pittet, responsable du SSI, ainsi que les membres de son service, pour la qualité des prestations fournies qui profitent tant à notre administration qu'à nos administré-e-s.

## Affaires courantes

En 2025, l'équipe a traité 201 tâches de maintenance dans le cadre de la gestion des infrastructures. Le service desk du SSI a reçu et traité 2'517 demandes de support « tickets », dont 20% pour des incidents.

La plupart des projets énumérés et des activités réalisées concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully hébergés de façon mutualisée dans l'infrastructure informatique. Il s'agit des entités suivantes : Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannois, Fondation de l'enfance et de la jeunesse, Fondation Pré-Pariset ainsi que l'École de Musique de Pully.

## Projets réalisés en 2025

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de l'harmonisation et de la modernisation des outils informatiques de l'administration, en particulier dans les domaines des ressources humaines et de l'infrastructure informatique.

Dans ce cadre, la migration du logiciel de gestion des salaires vers une solution intégrée ABACUS a été menée à bien. Ce choix s'inscrit dans une logique de cohérence et de rationalisation, ABACUS constituant déjà l'ERP (planification des ressources d'entreprise) principal de la commune. Le projet a été piloté par le Service des ressources humaines pour les aspects métiers, avec l'appui de la DFMI pour la mise en œuvre technique et les phases de validation. Cette transition permet désormais de bénéficier d'un environnement unifié, plus robuste et mieux intégré aux processus existants.

Parallèlement, l'outil de suivi du temps de travail a fait l'objet d'une migration de la solution e2Time vers ProTime. Ce projet a également été conduit par le service des Ressources humaines. Cette évolution vise à améliorer la fiabilité des données, l'ergonomie pour les utilisateurs ainsi que l'intégration avec les autres systèmes RH, tout en garantissant une meilleure pérennité de la solution.

L'année 2025 a également vu la poursuite de la modernisation du parc informatique. Plusieurs équipements arrivés en fin de cycle de vie ont été renouvelés, notamment des



écrans et des ordinateurs portables devenus obsolètes. Ces remplacements s'inscrivent dans une démarche visant à garantir la sécurité, la performance et le confort de travail des collaborateurs, tout en assurant la compatibilité avec les standards logiciels actuels.

Enfin, dans une logique de mutualisation et d'optimisation des processus, les tickets portant sur l'outil ABACUS sont maintenant gérés par la plateforme Pytheas. Cette approche permet une première étude du problème par le SSI qui se charge ensuite de le transmettre au prestataire de service externe en cas de nécessité. Cette opération, réalisée sous l'impulsion du SSI, permet de renforcer la coordination entre les entités concernées, d'améliorer le suivi des demandes et de bénéficier d'une gestion plus efficiente et homogène des incidents et requêtes informatiques.

Comme chaque année, le maintien à jour de l'infrastructure technique représente une charge importante dans l'ensemble des prestations fournies par le SSI. Cette activité permet d'assurer le bon fonctionnement des équipements et des logiciels, mais également d'en garantir leur sécurité.

## Sécurité

La cybersécurité reste une préoccupation majeure du SSI. Une veille technologique est assurée afin de prendre rapidement les mesures adéquates et mettre en place les correctifs lors d'annonces de vulnérabilités par les éditeurs de logiciels et les fabricants de matériel.

Au cours de l'année 2025, trente-quatre vulnérabilités notables, signalées sur des produits que nous exploitons, ont nécessité des interventions urgentes de notre part. Des audits externes sont également entrepris afin d'évaluer la sécurité mise en place et définir les nouvelles mesures à implémenter. Des essais de hackings sont faits pour tester le comportement des collaborateurs suite à la formation annuelle dispensée à tout le personnel de Pully et ses partenaires pour maintenir un bon niveau de vigilance de chacun.

Parallèlement, l'équipe technique du SSI assure les activités courantes de gestion ainsi que de maintenance et assiste les utilisateur-ric-e-s de façon quotidienne.

## Mobilité

La mobilité représente une thématique globale que vous retrouverez dans ce rapport sous plusieurs dicastères, avec des sujets comme les transports scolaires, l'entretien du réseau routier ou le soutien à l'acquisition de vélos électriques.

Nous ne traitons ici que de la partie « services de transport à la population » (publics, semi-publics ou privés), qui se répartit en trois catégories :

- Les tl (transports lausannois) ;
- Les transports régionaux ;
- Les taxis.



## Transports lausannois (tl)

Les Transports publics de la région lausannoise (tl) ont transporté 133 millions de voyageurs et voyageuses en 2025 (+1,4% par rapport à 2024).

Les tl se positionnent à la troisième place des réseaux urbains de Suisse derrière Zurich et Genève en matière de fréquentation, devant Berne et Bâle.

La hausse de fréquentation se retrouve principalement sur le m1 (16,7 millions de passager·ère·s), les lignes qui circulent à l'Ouest et celles qui desservent le nord de Lausanne. La fréquentation du m2 (36,2 millions de passager·ère·s), ainsi que celle des lignes de trolleybus qui traversent le centre-ville sont restées stables. Une année de consolidation avant l'arrivée du tramway dont les recrutements ont permis aux tl de franchir le cap des 2'000 collaborateurs et collaboratrices.

En ce qui concerne les lignes traversant notre commune :

- la **ligne 47** a transporté **1'186'116** voyageur·euse·s en 2025, ce qui représente une hausse de 5,5% par rapport à l'année précédente ;
- la **ligne 49** a transporté **194'710** voyageurs·euse·s en 2025, soit une hausse de 4,8% par rapport à 2024.

Les bus de la ligne 47 ont parcouru 546'000 km au cours de l'année et 165'000 km pour ceux de la ligne 49.

Les arrêts les plus fréquentés sont ceux de Grands Champs pour la ligne 47 et de Burenos pour la ligne 49.

A relever également la création d'un nouvel arrêt pour le service Taxibus, situé au Coin d'En Haut. Ce service a été utilisé par 11'000 voyageur·euse·s au cours de l'année.

## Transports régionaux.

En Suisse, les entreprises de transport, subventionnées par les pouvoirs publics, n'ont pas le droit de faire des bénéfices et leurs coûts non couverts sont financés par la Confédération, les cantons et les communes en fonction de règles de financement propres aux transports publics.

Les transports régionaux du Canton de Vaud se répartissent en fonction des bassins desservis selon le découpage suivant :

- Bassin 1 – Nord vaudois – Vallée de Joux ;
- Bassin 2 – Broye ;
- Bassin 3 – Nyon – Rolle – Aubonne ;
- Bassin 4 – Morges – Cossonay ;
- Bassin 5 – Lausanne – Echallens – Oron ;
- Bassin 6 – Riviera – Pays-d'Enhaut ;
- Bassin 7 – Chablais.

Notre commune fait partie du bassin n° 5 qui représente une région sensiblement plus large que la seule agglomération lausannoise, puisqu'elle s'étend jusqu'à Oron et Echallens.



## Taxis

Le service de taxis sur notre commune est géré au travers de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, association dont notre Commune est membre, de même que 12 autres communes (Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Paudex, Prilly, Pully, Renens et Lutry).

Les organes intercommunaux de l'association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'association est assurée par le Service intercommunal des taxis, qui met à disposition quatre collaboratrices et collaborateurs représentant 3,2 EPT.

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à deux reprises en 2025. Durant ces séances, les préavis en lien avec le rapport de gestion, les comptes et le budget ont été adoptés. En outre, il a traité deux postulats déposés lors de la séance du 4 octobre, lesquels ont été renvoyés à la commission de gestion afin d'en étudier la prise en considération.

Le Comité de direction a tenu deux séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation.

Il a également traité les derniers recours interjetés à l'encontre des décisions rendues lors de la procédure d'appel d'offres visant à délivrer 15 concessions individuelles et 10 concessions pour les compagnies, suite à la faillite d'une compagnie de taxis prononcée en 2022.

La Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter l'octroi d'une concession et de réprimer les infractions au RIT, a tenu trois séances en présentiel et a rendu des décisions allant de la mise en garde au retrait de concession.

Fin 2025, le parc automobile affecté à l'activité des taxis est composé de 296 véhicules, dont 166 véhicules hybrides (160 en 2024), 83 véhicules électriques (70 en 2024) et 47 véhicules thermiques (62 en 2024). Cette évolution confirme la poursuite du renouvellement du parc en faveur de motorisations plus respectueuses de l'environnement.

Les stations sont au nombre de 45 et offrent un total de 167 places, sous réserve d'emprises de chantiers. Les taxis rattachés à la centrale d'appel de Taxi Services SÀRL ont effectué cette année 761'199 courses, soit 471'078 courses distribuées, dont 17'057 via l'application mobile, et 290'121 courses au vol, contre 744'544 en 2024, représentant une augmentation de 2,24%.

## Cartes CFF dégriffées commune

Depuis la fin de l'année 2023, des cartes journalières CFF dégriffées peuvent être achetées au guichet de l'Office de la population.

Courant 2025, ce sont 120 cartes dégriffées qui ont ainsi été vendues au guichet de la Commune pour un montant total de CHF 6'684.00.

Le détail des ventes est le suivant :

- 41 billets ont été achetés à CHF 39.00 (2ème classe, ½ tarif) ;



- > 38 billets ont été achetés à CHF 52.00 (2ème classe, tarif plein) ;
- > 10 billets ont été achetés à CHF 59.00 (2ème classe, ½ tarif) ;(moins de 10 jours avant la date du voyage)
- > 11 billets ont été achetés à CHF 66.00 (1ère classe, ½ tarif) ;
- > 17 billets ont été achetés à CHF 88.00 (1ère classe, tarif plein) ;
- > 3 billets ont été achetés à CHF 99.00 (1ère classe, ½ tarif) (moins de 10 jours avant la date du voyage).

Il n'existe pas de cartes journalières dégriffées pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classes, tarif plein pour un départ à moins de 10 jours avant la date du voyage.

## Durabilité

### Préambule

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2022 et selon l'engagement pris dans notre programme de législature, la Municipalité a exprimé le souhait de développer des actions pour que notre Commune fasse partie des communes exemplaires en matière de durabilité.

Dans ce sens, la Municipalité a œuvré depuis le début de l'année 2023 à l'élaboration d'un Plan Energie et Climat Communal (PECC). Un grand nombre d'habitant-e-s ont participé au sondage transmis en février 2023, et une trentaine de personnes ont accepté de prendre part aux ateliers participatifs abordant des thématiques spécifiques, permettant ainsi de préciser une politique énergétique et climatique adaptée à la réalité et aux ressources de notre commune.

La planification directrice résultant de cette démarche donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les années à venir. Elle est composée entre autres d'une vision à long terme, d'objectifs à moyen terme et d'un plan concret d'actions à réaliser.

L'ensemble des documents relatifs à ce Plan Energie et Climat Communal sont disponibles sur notre site Internet.

La durabilité étant un sujet transverse qui concerne l'ensemble de nos dicastères, certains sujets seront également abordés dans les chapitres rédigés par mes collègues.

### Evolution du PECC

Courant 2025, plusieurs actions ont été entreprises dans le cadre des engagements durables des autorités communales, sur la base de ce qui avait été convenu lors de l'élaboration du PECC. On peut citer entre autres :



### > **Projet Group-IT**

GROUP-IT est un projet de recherche lancé par la HES-SO Valais-Wallis et soutenu par l'Office Fédéral de l'Energie (OFEN). L'idée initiale de ce projet est d'accélérer le processus de transition énergétique en Suisse romande, en accompagnant les propriétaires de bâtiments privés dans leurs démarches d'installation photovoltaïque.

En 2024, la Municipalité a lancé un projet en partenariat avec plusieurs communes vaudoises, pour offrir ce service sur notre territoire.

Suite à une séance d'information à la population, à laquelle plus de 200 personnes ont participé, 75 propriétaires se sont inscrits à la première étape du processus, consistant à faire une première évaluation de la situation énergétique de leur bâtiment.

Ce résultat est très satisfaisant, sachant que nous avons estimé à 30 le nombre de propriétaires pouvant être intéressés.

Sur les 75 propriétaires ayant participé à la première étape gratuite, 35 ont décidé de poursuivre avec une deuxième étape payante d'analyse plus détaillée et de participation à l'appel d'offres.

A ce jour 13 propriétaires habitant Belmont-sur-Lausanne ont déjà réalisé les travaux d'installation de panneaux solaires sur leur bâtiment, soit plus d'un tiers des participant-e-s à la deuxième étape. D'autres sont encore indécis et n'ont pas décliné les offres reçues.

La majorité des participant-e-s se déclarent très satisfaits du déroulement du projet « Group-IT » et 92% sont très contents de leur installation.

### > **Chauffage à distance**

L'année 2025 a également été marquée par le lancement du projet de création d'un chauffage à distance, dont la centrale sera implantée dans les locaux d'Arnier 80. Pilotée par la société privée LaZur, cette installation permettra d'alimenter plusieurs secteurs de la commune ainsi que certains bâtiments communaux, notamment le collège, Arnier 2 et Arnier 80. Ce projet s'inscrit pleinement dans les ambitions du PECC.

### > **Rénovation énergétique Arnier 80**

En 2025, le projet de rénovation énergétique du bâtiment d'Arnier 80 a également été lancé. Il comprend l'amélioration globale de la performance énergétique du bâtiment ainsi que l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

### > **Offre de subventions**

Toutes les offres de subvention prévues dans le PECC sont maintenant opérationnelles, qu'il s'agisse des subventions pour la désinstallation de chaudières à mazout ou à gaz, pour la pose de panneaux solaires thermiques, pour l'achat d'abonnement de transport public ou pour la suppression de plantes invasives dans les jardins.

Le chapitre suivant présente le détail du nombre de subventions allouées et de l'utilisation du fonds constitué à cet effet.



## Fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable

2024 a également vu l'évolution du fonds « Durabilité » en « Fonds d'encouragement communal pour l'énergie et le développement durable » et la création d'un règlement communal pour l'alimentation de ce fonds.

L'objectif étant de pouvoir élaborer un programme de subventions plus complet pour notre population, au travers de l'utilisation de ce fonds.

Ainsi, suite à l'adoption de ce règlement par le Conseil communal en date du 3 octobre 2024 et son approbation par le Chef du Département de la Jeunesse, de l'Environnement et de la Sécurité (DJES) en date du 3 décembre 2024, ce programme de subventions a pu entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le bilan de la première année est le suivant :

- Un total de 241 demandes a été reçu ;
- 221 demandes ont été acceptées ;
- 6 demeurent encore en traitement et 14 ont été refusées ;
- Les subventions liées aux transports publics ont été les plus demandées (128) ;
- Aucune demande n'a été reçue pour les subventions liées aux capteurs solaires thermiques, aux chauffages centraux à bois ou encore aux scooters électriques ;
- Un total de CHF 47'849.58 a été versé suite aux demandes traitées.



# DJAS

## Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales





## Damien CUCHE Conseiller municipal

Pré et Parascolaire,  
Ecoles,  
Services sociaux,  
Culture, Sociétés locales et  
Paroisses

## Préambule

En 2025, la Direction de la Jeunesse et des Affaires sociales (DJAS) a poursuivi le développement et le soutien d'actions répondant aux objectifs du Collège municipal et aux besoins des différentes catégories de la population, afin que Belmont-sur-Lausanne demeure un village accueillant, solidaire et dynamique. Les actions menées se sont inscrites dans une logique de continuité, de consolidation et d'optimisation des prestations existantes, en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels, associatifs et intercommunaux.

L'année 2025 a été particulièrement riche sur le plan organisationnel et structurel. Elle a notamment été marquée par l'accueil d'une nouvelle collaboratrice, Adjointe au Chef de service, venant renforcer les compétences et la capacité opérationnelle de la DJAS. Cette arrivée a permis de consolider l'organisation interne et d'accompagner efficacement les nombreux dossiers en cours.

Dans le domaine de l'accueil de l'enfance, le transfert des Centres de vie enfantine (CVE) a été planifié pour la fin de l'année 2025, dans une logique de continuité et de sécurisation des prestations offertes aux familles. Ce changement important a permis de renforcer la cohérence régionale des prestations et d'assurer une gestion professionnelle et pérenne des structures concernées.

En parallèle, la Commune a pu augmenter la capacité de l'accueil de jour au sein des structures existantes, grâce à une optimisation des ressources disponibles. Cette démarche a permis de répondre de manière ciblée à une demande croissante, sans dégradation de la qualité de l'encadrement, tout en maîtrisant les coûts.

Sur le plan social et communautaire, la DJAS a œuvré à la création et au développement d'événements à caractère social au sein de la Commune, favorisant les rencontres, les échanges et le renforcement du lien social. Dans le même esprit, les liens intercommunaux ont été renforcés par une collaboration accrue avec les communes voisines, permettant le partage de bonnes pratiques, la coordination de certaines actions et le développement de synergies au bénéfice de la population.

L'année 2025 a également vu le développement et l'accompagnement, avec le soutien d'un mandataire externe, d'un projet de création d'une communauté solidaire dédiée



aux seniors. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de renforcer le lien social, de lutter contre l'isolement et de promouvoir le vivre-ensemble, en valorisant l'engagement local et les dynamiques de proximité.

Ce rapport est enfin l'occasion de remercier chaleureusement l'ensemble du personnel de l'administration communale pour son engagement, son professionnalisme et sa capacité d'adaptation face aux évolutions importantes qu'a connues la DJAS en 2025. Leur implication quotidienne constitue un pilier essentiel de la qualité des prestations offertes à la population.

Je tiens également à remercier mes collègues Municipaux pour la qualité des échanges, leur collaboration et leur soutien tout au long de l'année. Ces échanges constructifs sont indispensables à une gestion cohérente et harmonieuse des politiques publiques communales.

Le présent rapport de gestion se propose de vous présenter les principaux événements qui ont jalonné l'année dans les domaines suivants :

- > L'organisation scolaire ;
- > L'accueil de l'enfance et de la jeunesse ;
- > Les affaires sociales ;
- > Les affaires culturelles, sportives et de loisirs ;
- > Les initiatives des paroisses.

## DJAS – Direction de la Jeunesse et des Affaires sociales

### Organisation

Le Municipal en charge représente la Municipalité dans de nombreuses entités, à savoir :

#### *Enfance et Jeunesse*

- > Entente intercommunale scolaire de Pully, Paudex et Belmont : membre du bureau de l'Entente ;
- > Etablissements scolaires primaire et secondaire de Pully-Paudex-Belmont : délégué au Conseil d'Etablissement ;
- > Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP) : membre du Conseil qui représente notre district ;
- > Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry (PPBL) : membre du Comité directeur ;
- > Soutien aux activités de la jeunesse : personne de référence vis-à-vis du Canton ;



- › Passeport-vacances, région lausannoise : membre du comité et délégué ;
- › Lausanne Région « Commission Enfance et Jeunesse » : délégué.

#### *Social et santé*

- › Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BIC) : répondant communal ;
- › Commission sociale communale : Président ;
- › Région d'action sociale (RAS), Association régionale pour l'action sociale de l'Est lausannois-Oron-Lavaux (ARAS) : Président du Conseil intercommunal ;
- › Lausanne Région « Commission Seniors » : délégué ;
- › Commission intercommunale d'enquête AVS (avec Pully et Paudex) : membre ;
- › Hôpital de Lavaux : délégué au Conseil de Fondation.

#### *Culture et sociétés locales*

- › Promotion Pully Paudex Belmont (PPB) : délégué au Comité ;
- › Les relations avec les sociétés locales, sportives et les écoles de musique de Belmont et Pully (EMP) : délégué aux comités ;
- › Paroisse protestante de Lutry-Belmont et Association des Concerts spirituels de Belmont-Prieuré : membre du Comité et délégué.

## Organisation scolaire

La Commune est membre de l'Entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaires et secondaires de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne.

La Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO ; BLV 400.02) du 7 juin 2011 répartit les responsabilités entre l'État et les communes.

Ces dernières assument la mise à disposition et l'entretien des locaux et du mobilier, l'organisation des transports scolaires, des devoirs surveillés, des camps et sorties, du réfectoire, ainsi que la prise en charge des honoraires des médecins et dentistes scolaires.

La collaboration et les décisions intercommunales sont assurées par le Bureau de l'Entente intercommunale, au sein duquel siègent les représentants des trois communes. Celles-ci sont également représentées au Conseil d'établissement.

Conformément à la LEO, les élèves débutent leur scolarité obligatoire à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet de l'année concernée. Celle-ci comprend onze années d'études, réparties en deux degrés : le degré primaire et le degré secondaire I.



Le degré primaire s'étend sur huit ans, organisé en deux cycles de quatre ans. Le premier cycle va de la 1P à la 4P, tandis que le second couvre les années 5P à 8P. Les élèves de ce degré sont scolarisés au collège de Belmont.

Le degré secondaire I dure trois ans et comprend des voies générale ou prégymnasiale, de la 9S à la 11S. Il aboutit à un certificat d'études marquant la fin de la scolarité obligatoire. L'ensemble des élèves concernés suivent leur formation au collège Arnold-Raymond à Pully.

### **Bureau de l'entente intercommunale de Pully, Paudex et Belmont**

L'Entente Scolaire Intercommunale a pour objectif de répondre aux besoins scolaires des enfants résidents dans les communes partenaires (Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne). Un accord a été signé entre ces communes pour la scolarisation des élèves du primaire et du secondaire dans les écoles du territoire. Cette convention définit les règles de fonctionnement, les responsabilités et la répartition des frais.

La gestion est assurée par un bureau composé d'un délégué de chaque commune, nommé pour la durée de la législature, tandis que les directeurs des établissements scolaires participent aux réunions en tant qu'observateurs. Le secrétariat est assuré par la Ville de Pully.

En 2025, le bureau s'est réuni à quatre reprises afin de traiter plusieurs thématiques majeures : la gouvernance et l'organisation scolaire (règles d'utilisation des bâtiments, vision commune de l'Entente pour les établissements primaire et secondaire, évolution des effectifs pour l'établissement primaire), la mobilité des élèves (déplacements intra- et intercommunaux, organisation des transports entre Belmont et Pully), la vie scolaire et périscolaire (sorties scolaires au primaire, modalités de financement et de fréquence, remplacement de l'animateur en milieu scolaire), ainsi que la communication et la collaboration des classes lors d'événements culturels.

### **Conseil d'établissement**

Le Conseil d'établissement, créé en 2016, regroupe les deux établissements du primaire et du secondaire. Il est constitué de douze membres, issus à parts égales des parties prenantes suivantes :

- Le quart-politique, soit les représentants des autorités politiques des trois communes ;
- Le quart-parent, soit les représentants des parents des élèves fréquentant l'établissement ;
- Le quart-civil, soit les représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement ;
- Le quart-professionnel, soit les représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement.

Selon l'article 33 de la LEO, ses missions sont les suivantes :

- L'insertion des établissements dans la communauté locale ;



- L'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves ;
- L'appui de l'ensemble des acteurs des établissements dans l'accomplissement de leur mission, en rapport avec la vie des établissements.

Le Conseil d'Etablissement s'est réuni à trois reprises durant l'année 2025.

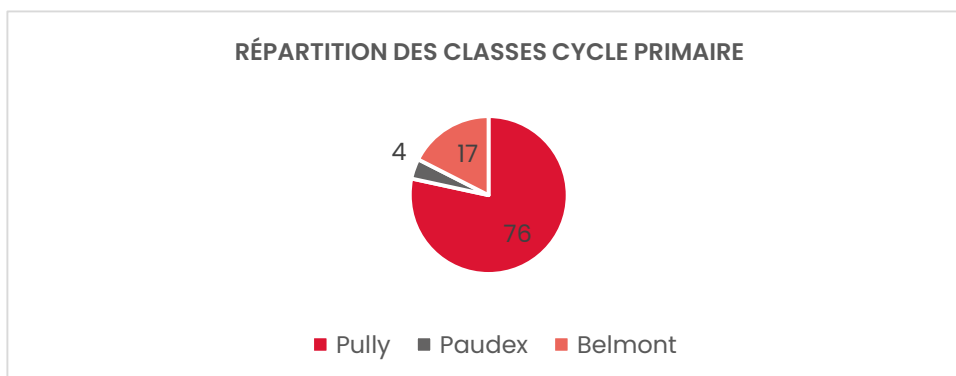
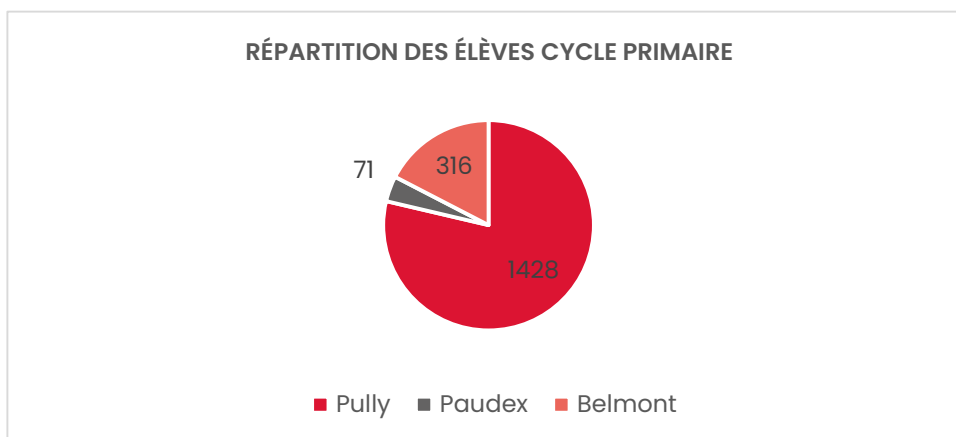
Au cours de ces réunions, le Conseil a examiné un ensemble de thématiques majeures liées à la vie et au fonctionnement des deux établissements scolaires. Les échanges ont notamment porté sur la prévention, la santé et le bien-être des élèves (PSPS), les enjeux liés au numérique, à l'usage des écrans et à la sensibilisation, l'organisation d'événements et la vie des établissements, la sécurité et la mobilité aux abords des écoles, l'organisation scolaire et les horaires, la gestion des effectifs, des enclassements et des déplacements d'élèves, l'accompagnement des élèves à besoin spécifiques, les infrastructures scolaires et les travaux, l'équipement et le matériel pédagogique, l'entretien et la logistique des bâtiments, ainsi que les politiques publiques et les cadres cantonaux en lien avec la scolarité.

## Établissement primaire

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont regroupe les élèves de la 1P à la 8P répartis dans treize collèges à Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Il accueille chaque jour 1815 élèves, accompagnés par plus de 200 enseignants et accueillis dans 97 classes, dont 1 classe de développement, 2 classes officielles d'enseignement spécialisé et 3 classes d'accueil.

La DJAS assure le lien et la communication entre les enseignant-e-s, la direction, et le service de conciergerie de notre Commune pour les élèves scolarisés au collège de Belmont.

Au 31 décembre, les 1815 élèves sont répartis comme suit :





## CAMPS SCOLAIRES

Les élèves de 6P à 8P ont la chance de pouvoir prendre part à des camps de ski et à l'école à la montagne, organisés au Home-École, un chalet situé aux Mosses et appartenant à la Ville de Pully. Le chalet a été entièrement rénové ces deux dernières années. Il est à nouveau disponible pour les classes depuis la rentrée scolaire d'août 2023.

En 2025, les classes de la 6P à la 8P ont eu l'opportunité d'organiser chacune un camp.

## SERVICE DE LA SANTÉ SCOLAIRE

Le service de santé est un lieu d'accueil pour les enfants, les adolescents et leur famille. Il propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être et la santé des élèves.

Ce service est composé de personnes qui travaillent ensemble pour promouvoir la santé et être à l'écoute afin de trouver des solutions dans des moments difficiles. Le personnel est, bien entendu, soumis au secret de fonction.

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez consulter le site suivant :

<https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/infirmieres-scolaires>

## Transports scolaires

Conformément à l'article 28 de la LEO, les communes sont tenues d'organiser un transport scolaire gratuit pour les élèves domiciliés à plus de 2,5 km de leur établissement scolaire.

La Commune assure ce service en collaboration avec le prestataire Car Postal pour les enfants résidant sur les hauts de Belmont. À la demande de certains parents habitant le long du trajet du bus scolaire, le service peut également prendre en charge des enfants domiciliés dans un périmètre inférieur à 2,5 km. Cette prestation est payante et soumise à la disponibilité des places. Actuellement, 33 enfants du primaire et 10 du secondaire utilisent quotidiennement ce transport.

Pour les élèves du secondaire ou ceux fréquentant des classes spécifiques, telles que « Sports – Arts – Études » ou de « Raccordement », 137 abonnements Mobilis ont été délivrés afin de couvrir leurs déplacements vers le collège Arnold-Reymond à Pully, le Centre Lavaux à Puidoux ou d'autres sites à Lausanne.

## RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Un nouveau règlement sur les transports scolaires **entrera en vigueur le 1er août 2026**, suite à son adoption par le Conseil communal le 6 novembre 2025. Cette révision s'inscrit dans le cadre du plan de législature 2021-2026 et fait suite à une étude de mobilité scolaire (PMS) menée par l'Association Transports et environnement (ATE), qui a permis d'analyser les déplacements des élèves et de leurs parents et de proposer des solutions adaptées, notamment pour les familles résidant sur le « bas » du territoire.



Les principales modifications sont les suivantes :

**Gratuité étendue:** tous les élèves résidant dans le périmètre de prise en charge bénéficieront désormais du transport scolaire ou public gratuit, sans facturation aux familles.

**Distance de prise en charge :** le seuil maximum est réduit de 2,5 km à 2 km « effort », la topographie (dénivelé) étant désormais intégrée dans le calcul de la distance « effort ».

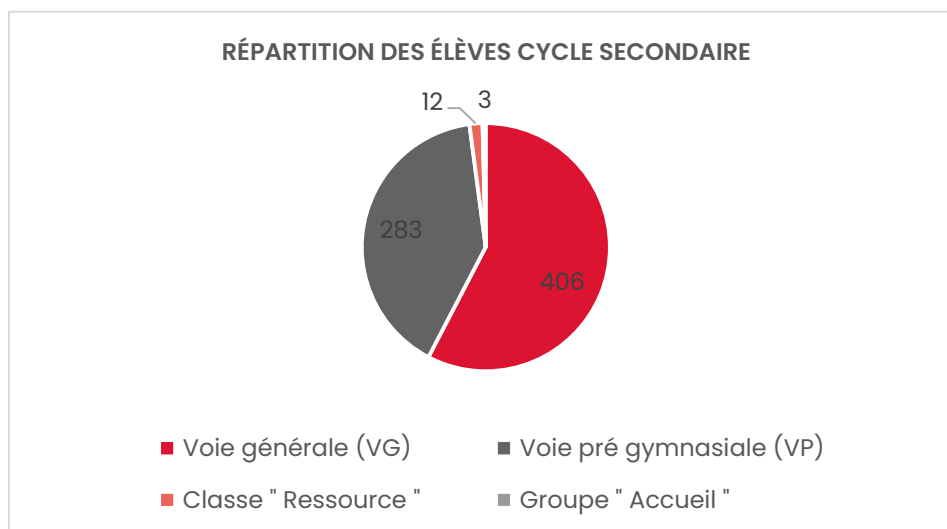
L'objectif est de permettre à davantage d'élèves d'utiliser les transports scolaires, réduire le trafic automobile aux abords des écoles et d'améliorer la sécurité des trajets.

Cette révision traduit la volonté de la Municipalité d'assurer un accès équitable aux transports scolaires et de sécuriser les déplacements de tous les élèves de la Commune.

Les familles ayant un enfant en âge scolaire seront informées des modalités de prise en charge et des changements apportés au cours du printemps 2026, afin de préparer la rentrée dans les meilleures conditions.

## Établissement secondaire

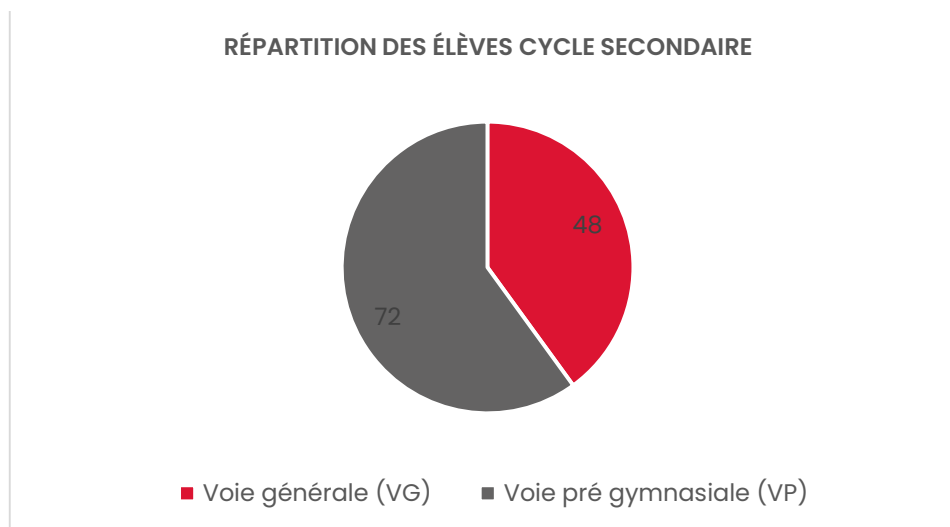
L'Établissement secondaire de Pully regroupe les élèves de la 9S à la 11S provenant des communes de Pully, Paudex et Belmont. Il accueille 704 élèves, dont 120 de Belmont, réparti en 37 classes (groupe d'Accueil inclus), dont 26 élèves du Sports-Arts-Etudes Basket, répartis dans différentes classes. Toutes les classes sont situées au Collège Arnold Reymond de Pully. Les 704 élèves de l'Établissement secondaire de Pully sont répartis comme suit :





## 74 Rapport de gestion 2025

Les 120 élèves, de Belmont, enclassés au cycle du degré secondaire I, sont répartis comme suit :



Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
9 <sup>ème</sup>	6	VP	<b>128</b>	<b>20</b>
	5	VG	<b>88</b>	<b>14</b>
10 <sup>ème</sup>	6	VP	<b>129</b>	<b>25</b>
	6	VG	<b>83</b>	<b>13</b>
11 <sup>ème</sup>	6	VP	<b>149</b>	<b>27</b>
	6	VG	<b>112</b>	<b>17</b>
« Ressource »	1	VG	<b>12</b>	<b>4</b>
Groupe « Accueil »	1	-	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>Totaux</b>	<b>37</b>		<b>704</b>	<b>120</b>

## Projet

### PLANIFICATION SCOLAIRE

En 2025, une étude a été menée sous l'égide du Bureau de l'Entente intercommunale scolaire. Celle-ci a mis en évidence une augmentation très importante des effectifs tant au niveau primaire que secondaire, principalement en raison de la densification en cours dans les communes concernées.

Face à ce constat, une analyse complémentaire a été mandatée afin d'identifier les différentes variantes possibles de redimensionnement des établissements scolaires de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Les résultats de cette étude sont attendus et feront l'objet d'une analyse approfondie dans le courant de l'année 2026.



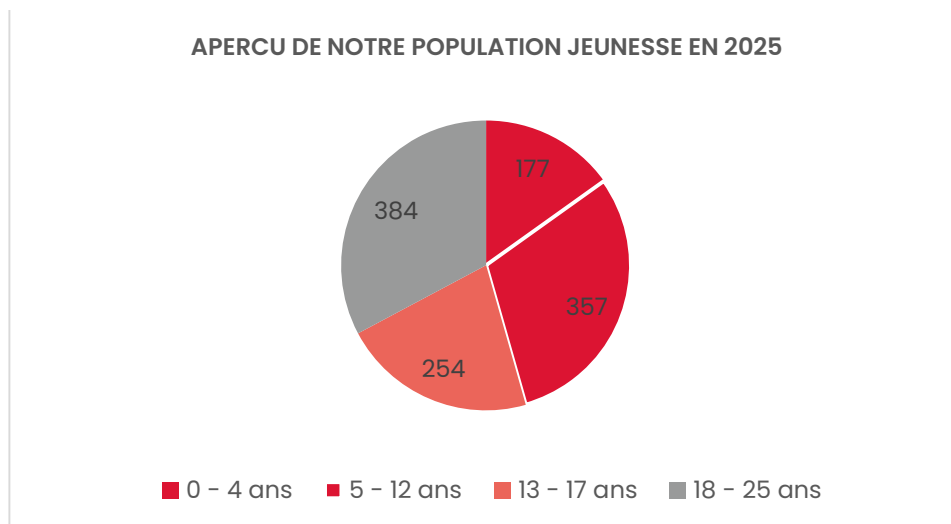
Dans l'intervalle, et afin de répondre à des besoins immédiats, la Commune a procédé à la création d'une nouvelle salle de classe au sein du collège de Belmont-sur-Lausanne, permettant d'accueillir une classe multi-âge, conformément à la demande formulée par la Direction de l'établissement primaire.

Les effectifs scolaires ont connu une augmentation sensible et continue depuis 2021, ce qui a impliqué, pour le Bureau de l'Entente intercommunale scolaire, d'anticiper les besoins en infrastructures, tant scolaires que sportives et parascolaires. À ce titre, un bureau spécialisé a été mandaté en 2024 afin d'établir des projections des effectifs d'élèves à l'horizon 2035.

S'agissant de notre Commune, les besoins en salles de classe supplémentaires et en locaux annexes sont en cours de définition, en étroite collaboration avec le Bureau de l'Entente intercommunale scolaire.

Initialement, la présentation d'un préavis relatif à la demande de crédit d'étude était prévue dans le courant de l'année 2025. Toutefois, au regard des analyses complémentaires menées sur la taille et le redimensionnement des établissements scolaires à l'échelle intercommunale, la Commune a décidé de reporter la présentation de ce préavis à l'année 2026, afin de disposer d'une vision consolidée et cohérente des besoins futurs et d'assurer une planification adaptée et durable des infrastructures scolaires.

## Accueil de l'enfance et de la jeunesse

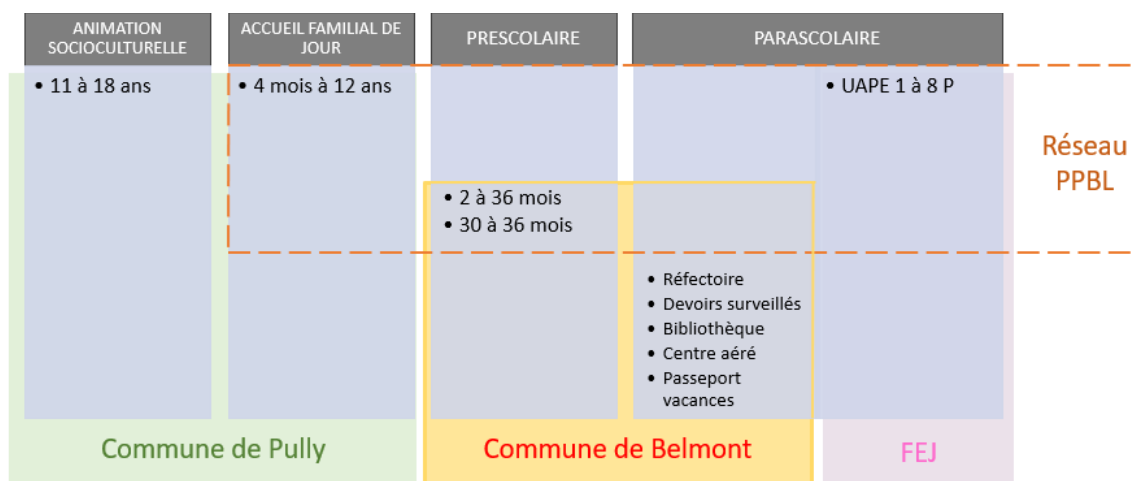


En partenariat notamment avec la Ville de Pully et la Fondation Enfance et Jeunesse (FEJ), Belmont-sur-Lausanne propose plusieurs solutions de garde et d'accueil adaptées aux âges :

- Une **nurserie et une garderie « Les Moussaillons »** accueillant les bébés et les enfants en âge préscolaire (2 mois à 4 ans) et géré par la Commune jusqu'au 31 décembre 2025.



- Une **unité d'accueil pour écoliers (UAPE)** prenant en charge les écoliers de la 1 à 8P avant et après l'école, ainsi qu'à midi. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la gestion administrative et financière des Unités d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) a été confiée à la Fondation Enfance et Jeunesse (FEJ).
- Un **réfectoire scolaire** communal accueillant les écoliers de 2 à 8P sur le temps de midi.
- Un accueil communal pour accompagner les **devoirs** des écoliers de 3 à 8P certains après-midis.
- Les **accueillantes en milieu familial (AMF)** accueillent les bébés et les enfants jusqu'à 12 ans dans leur famille. L'Accueil Familial de Jour est géré par le réseau d'accueil Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL).
- Une **bibliothèque**.
- Un « **espace jeunes** » à Pully pour manger, passer du temps avec des amis ou faire des activités pour les jeunes de la 8P à 18 ans. Un travailleur social de proximité (TSP) est rattaché à Espace Jeunes et va à la rencontre des jeunes en Ville de Pully.
- Des **activités** extrascolaires (camps, passeport vacances et centre aéré).



La DJAS souhaite développer davantage les prestations destinées aux jeunes de 13 à 25 ans, qui constituent une part importante de la population communale. L'objectif est de proposer des services, des activités et un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge, afin de favoriser leur insertion sociale, culturelle et professionnelle.

Une analyse globale des besoins des jeunes sera menée dans les années à venir afin de développer progressivement une offre cohérente et adaptée à l'ensemble des adolescent·e·s et jeunes adultes de la Commune.



## Réseau PPBL

Dans le cadre de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE ; BLV 211.22) du 20 juin 2006, et afin de pouvoir bénéficier des subventions cantonales de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), les structures d'accueil doivent s'organiser en réseau.

C'est dans cette perspective et également afin de faire face à la recrudescence des demandes en matière d'accueil des jeunes enfants que les communes, institutions et fondations situées à Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry ont décidé de créer une association, le Réseau PPBL.

La gestion financière et administrative de ce réseau est assurée par la Ville de Pully.

Comme pour l'école, la Commune siège au sein du Comité de direction et s'assure de la liaison et de la communication entre le réseau et les différentes instances cantonales, ainsi que les structures d'accueil et les parents.

### POLITIQUE TARIFAIRE

Comme pour le CVE, les prestations d'accueil sont facturées selon une politique tarifaire valable pour tout le Réseau PPBL, la Commune compensant le déficit d'exploitation.

### L'ESPACE JEUNES

Ce lieu d'accueil, basé sur Pully est également ouvert aux jeunes de Belmont. Il s'agit d'un centre d'animation socio-culturelle, ouvert tous les jours de la semaine, pour les jeunes de 11 à 18 ans. Les horaires peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville de Pully.

L'encadrement est assuré par un responsable, une animatrice socio-culturelle, un animateur en milieu scolaire ainsi qu'un travailleur social de proximité.

### LA STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR (AFJ)

La Structure d'Accueil Familial de Jour (AFJ), gérée par la Ville de Pully, fait partie du Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Lutry. Elle a pour but de proposer aux parents, domiciliés dans ces communes et qui travaillent, des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans au domicile d'accueillant-e-s en milieu familial (ci-après AMF). Les conditions d'exigence qui déterminent la qualité d'accueil sont définies par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et les directives cantonales pour l'accueil familial de jour. Le concept pédagogique de la Structure AFJ précise encore la prise en charge proposée.

### L'EQUIPE

La Structure AFJ est supervisée, depuis 2025, par le Responsable du secteur « Enfance et Jeunesse ».

La Coordinatrice, employée à 50 %, a pour mission principale de recruter et d'évaluer les candidat-e-s AMF ainsi que de surveiller la qualité des lieux d'accueil. Elle encadre les AMF en assurant un soutien pédagogique et en proposant une formation continue adaptée à leurs besoins. Elle gère les demandes de placement des familles en liste



d'attente et assure le suivi des placements en offrant un accompagnement aux parents qui le souhaitent. Elle mène et/ou participe également à des projets de développement de l'accueil familial de jour et collabore avec les différents acteurs de l'enfance.

Elle est appuyée par une Secrétaire-assistante employée à 80 %, qui assure la gestion administrative de la Structure AFJ (dossiers des enfants, contrats de prestations, décomptes des heures d'accueil, facturation aux parents, gestion des débiteurs, etc.) et guide les AMF ainsi que les parents sur le plan administratif.

### ÉLÉMENTS STATISTIQUES

	2023	2024	2025
Nombre d'AMF agréé·e·s (au 31.12)	13	11	13
Nombre d'enfants (au 31.12)	66	66	54
Nombre total d'heures d'accueil	80'258	69'807	71'913

Au 31 décembre 2025, la Structure AFJ compte treize accueillant·e·s. Une nouvelle accueillante a débuté en début d'année 2025 et deux enquêtes socio-éducatives ont abouti à de nouveaux engagements. Durant l'année 2025, une accueillante a quitté son emploi pour travailler en accueil collectif.

Au 31 décembre 2025, 54 enfants sont accueillis et 65 contrats sont actifs. Il y a eu 31 contrats de dépannage et 154 contrats actifs durant toute l'année.

Heures d'accueil des enfants en 2025		Nombre d'AMF agréées en 2025	
Lieu d'accueil	Nombre d'heures	Lieu de domicile	Actives au 31.12.2025
Pully	71'913	Pully	13
Paudex	0	Paudex	0
Lutry, La Croix	0	Lutry, La Croix	0
Belmont	0	Belmont	0
Total	71'913	Total	13

### FORMATION CONTINUE

La formation obligatoire cantonale, organisée par la Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de jour (CIAFJ), compte 42 heures durant la première année et demie d'engagement d'une AMF, puis deux soirées de rencontre de soutien par an.



## APPLICATION DES CHANGEMENTS DU PROJET REFONTE AFJ

Depuis janvier 2025, les nouvelles conditions liées au projet Refonte AFJ ont été appliquées.

Le salaire horaire des AMF a été augmenté, ainsi que les prix des repas facturés aux parents (inchangés depuis 10 ans). Différentes mesures ont permis de régulariser le revenu de l'activité et d'améliorer les conditions d'engagement des AMF.

Une interface permettant aux AMF de saisir les heures d'accueil et les repas en vue de la facturation a été mise en place avec succès.

## LISTE D'ATTENTE

La liste d'attente est passée de plus de 90 demandes en début 2025 à moins de 60 en fin d'année, majoritairement des enfants de 1 jour à 20 mois et des bébés à naître.

## PROJETS RESEAU PPBL

Plusieurs projets sont en cours en 2025, notamment le recrutement d'une coordinatrice à l'inclusion au sein du réseau, la révision de la politique tarifaire, ainsi que la création d'un portail parent informatique intégrant une liste d'attente centralisée. Ce portail permettra aux parents de s'inscrire via un portail en ligne et, pour les gestionnaires, de mieux coordonner leurs actions au service des familles. Ces projets devraient aboutir en 2026-2027.

## Précolaire

Les deux structures du Centre de vie infantine (CVE) « Les Moussaillons » ont été dirigées par une Directrice qui en assure la gestion pédagogique. Celle-ci bénéficie du soutien de la Bourse et du service des Ressources humaines pour les questions administratives et financières.

Au 31 décembre 2025, le Centre de vie infantine « Les Moussaillons » à une capacité d'accueil de 54 places, réparties comme suit :

- sur le site des « Moussaillons Nursery / Trotteurs », rte des Monts-de-Lavaux 49 :
  - 10 places en « Nursery » pour des enfants de 2 mois à 18-24 mois ;
  - 14 places chez les « Trotteurs » pour des enfants de 18-24 mois à 30-36 mois.
- sur le site des « Moussaillons Grands », rte du Burenoz 37 :
  - 30 places chez les « Grands » pour des enfants de 30-36 mois à l'âge d'entrée à l'école ;
  - En 2025, 5 places supplémentaires ont été créées dans le groupe des Grands.

Il existe une marge de six mois durant laquelle les enfants peuvent être en transit pour les passages d'un groupe à l'autre. Grâce à l'augmentation des places d'accueil dans le groupe des Grands, cette marge d'attente a été réduite, sans la faire totalement disparaître.



## FRÉQUENTATION

Tous les enfants n'étant pas présents à 100%, les enfants accueillis dans nos structures sont au nombre de (état au 31.12.2025) :

- > 16 bébés ;
- > 20 trotteurs ;
- > 36 grands.

Plus la flexibilité est grande pour les parents (choix de période d'accueil), moins la structure peut être optimisée. Il s'agit de trouver le juste équilibre.

Les structures d'accueil préscolaire sont complètes avec un taux supérieur moyen sur les 3 unités de 90,4% en 2025. Ce taux peut varier d'une année à l'autre en fonction des groupes, les principaux changements intervenant lors de chaque rentrée scolaire, où un nombre important de « grands » entrent à l'école.

La demande pour les places en accueil de jour reste soutenue. En fin d'année 2024, environ 36 familles étaient en liste d'attente pour les unités Nursery et Trotteurs, et 12 familles pour les grands. À fin 2025, ces listes d'attente ont diminué, avec 25 familles pour les Nursery et Trotteurs et 6 familles pour les grands, reflétant une légère amélioration de l'offre par rapport à la demande.

## ENGAGEMENT DE PERSONNEL QUALIFIÉ

L'ensemble du personnel participe régulièrement à des sessions de formation continue afin de développer ses compétences et de s'adapter aux évolutions du secteur, garantissant ainsi un haut niveau de performance et d'expertise au sein de l'organisation.

Le personnel encadrant est adapté au nombre d'enfants présents. Le taux d'encadrement ainsi que les exigences en matière de formation sont définis précisément par les directives cantonales. Des effets de seuil peuvent exister, puisqu'il suffit parfois d'un enfant de plus pour nécessiter une personne supplémentaire. En outre, la présence doit être renforcée pour assurer la distribution des repas. Les collaboratrices et collaborateurs doivent également consacrer 10% de leur temps de travail hors de la présence des enfants (colloques, préparation des activités, administration, etc.).

## POLITIQUE TARIFAIRE

Les prestations d'accueil sont facturées selon une politique tarifaire valable pour tout le Réseau PPBL, qui se base sur le coût moyen d'exploitation des structures. Le déficit d'exploitation est assuré par la Commune.



## Parascolaire

### DEVOIRS SURVEILLÉS

Sous la surveillance d'un responsable et/ou d'une auxiliaire, les devoirs surveillés se déroulent :

- du lundi au vendredi (hormis les mercredis) de 14h30 à 16h30 pour les élèves de 7P à 8P ;
- les lundis, mardis et jeudis de 15h20 à 17h30 pour les élèves de 3P à 8P.

Cette prestation est proposée moyennant une participation financière des familles.

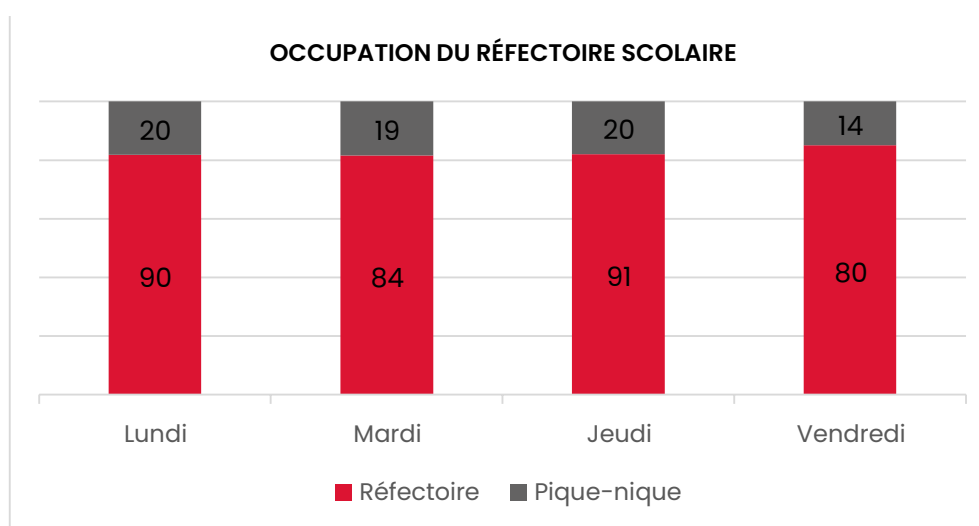
Depuis la rentrée scolaire 2025-2026, en moyenne 29 enfants participent chaque jour aux études surveillées (hors UAPE).

### RÉFECTOIRE SCOLAIRE

Le réfectoire accueille chaque jour une centaine d'enfants pendant la pause de midi. Le personnel veille à ce que les enfants bénéficient d'un repas équilibré et assure la surveillance jusqu'à la reprise des cours, dans une ambiance favorisant l'écoute, l'expression, le partage et le respect.

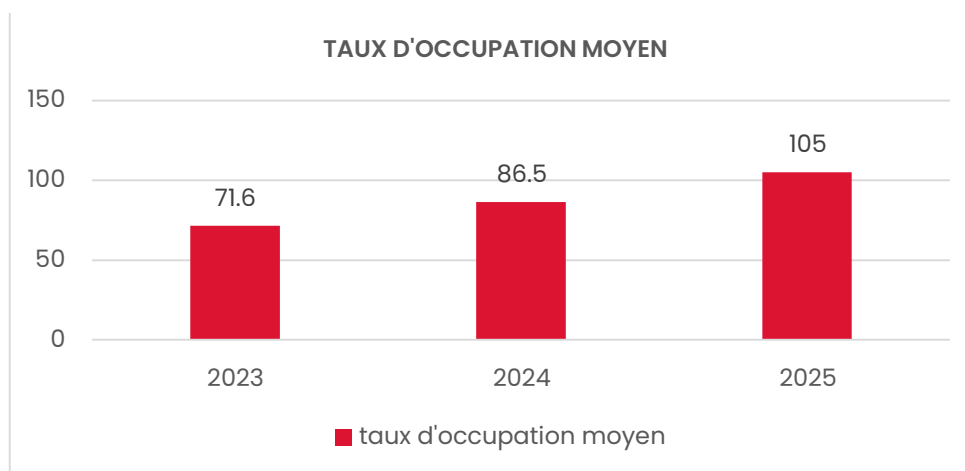
Le service est proposé durant les semaines scolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 11h55 à 13h45 environ. Les repas, livrés par la société Concordance SA en « liaison froide », sont régénérés sur place dans la cuisine.

Depuis la rentrée scolaire 2025-2026, les enfants sont répartis en deux groupes pour l'accueil et le repas. Cette organisation en deux services permet de créer un environnement plus serein, notamment pour les plus petits, de faciliter le suivi et d'améliorer l'encadrement.



(\* Moyenne calculée sur les mois d'août à décembre 2025)

Le nombre d'enfants augmente progressivement chaque année. L'organisation en deux groupes permet ainsi d'accueillir un plus grand nombre d'enfants.



Le fonctionnement du réfectoire est assuré par sept auxiliaires, qui prennent en charge le service des repas ainsi que la surveillance des enfants, y compris dans le préau. Des activités peuvent ponctuellement être proposées, telles que des jeux collectifs, des activités sportives ou des bricolages. Les enfants bénéficient également d'un coin calme, d'un accès à la salle de rythmique ainsi que d'un accueil à la bibliothèque.

Afin de maintenir un coût abordable pour les familles, le financement du réfectoire n'est pas entièrement couvert par la participation parentale ; le déficit est pris en charge par la Commune. Le coût du réfectoire à charge de la Commune demeure stable depuis plusieurs années. Le coût par jour et par enfant peut toutefois varier légèrement en fonction du taux d'occupation.

### **BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE ET COMMUNALE**

La Commune dispose d'une bibliothèque scolaire et communale située dans le collège.

Elle est également utilisée par l'établissement primaire Pully-Paudex-Belmont en tant que bibliothèque scolaire, intégrée au réseau des bibliothèques cantonales. Cette organisation répond à une obligation cantonale et permet à l'école de proposer des animations spécifiques.

La bibliothèque est ouverte de 12h30 à 13h45, offrant ainsi un accès aux élèves pendant la pause du réfectoire. L'encadrement, le conseil et la surveillance sont assurés par une collaboratrice auxiliaire. Les enfants peuvent consacrer ce temps à la lecture et/ou à la réalisation de leurs devoirs.

Les enfants fréquentant l'UAPE de Belmont (5e-6e année) utilisent également la bibliothèque pour faire leurs devoirs, sous la surveillance d'un adulte.

### **UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE)**

Le mandat de gestion de l'UAPE est confié à la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse (FEJ) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La FEJ gère 18 structures préscolaires et parascolaires dans les communes de Pully et Paudex.

Au cours de l'année écoulée, l'UAPE de Belmont a accueilli des enfants âgés de 4 à 10 ans, répartis en quatre groupes, chacun bénéficiant d'un cadre éducatif adapté à son âge et à ses besoins. Une grande diversité d'activités a été proposée, en lien étroit avec les thématiques annuelles propres à chaque groupe :



- Le groupe 2P a ainsi exploré le thème du voyage autour du monde, tandis que les enfants de 1P ont découvert l'univers des couleurs.
- Le groupe des 5-8P a travaillé autour des végétaux, et le groupe des 3-4P a été sensibilisé aux instruments de musique du monde. Ces projets ont favorisé la curiosité, la créativité et l'ouverture culturelle des enfants.

Parallèlement au travail pédagogique, plusieurs thématiques ont été nourries et développées, renforçant les pratiques et les structures en place. En voici quelques exemples :

- Plusieurs formations internes ont été proposées à l'ensemble du personnel éducatif, dans une démarche de développement des compétences et d'harmonisation des pratiques professionnelles ;
- Un travail de réflexion a également été engagé autour de l'identité visuelle de l'UAPE de Belmont, dans le but de renforcer la cohérence et la visibilité de la structure. Ainsi, chacun des lieux d'accueil a été renommé ;
- Sur le plan organisationnel, l'équipe d'intendance s'est renforcée avec l'arrivée d'une quatrième collaboratrice, contribuant à une meilleure répartition des tâches et au bon fonctionnement quotidien de l'accueil ;
- Enfin, l'UAPE de Belmont a étendu son offre en accueillant désormais des enfants de 7P, avec l'ouverture de six places supplémentaires, permettant de répondre à une demande croissante des familles.

Au terme de cette deuxième année sous la gestion de la FEJ, l'UAPE a poursuivi son évolution en consolidant les ajustements mis en place et en renforçant la qualité de ses prestations. La continuité du travail engagé a permis de stabiliser les pratiques professionnelles, d'optimiser l'organisation et de favoriser un environnement toujours plus sécurisant et stimulant pour les enfants comme pour le personnel.

L'ancrage des valeurs fondamentales de la FEJ – respect, créativité, partage et confiance – s'est confirmé au sein du fonctionnement quotidien de l'UAPE. Cette dynamique a permis de renforcer la cohésion des équipes et de soutenir le développement de projets éducatifs porteurs de sens. L'année 2025 s'inscrit ainsi dans une logique de consolidation et d'amélioration continue, contribuant au développement harmonieux et durable de la structure.

L'UAPE est répartie dans 4 locaux distincts. Ce sont des lieux de vie, de créativité, de sécurité et de bien-être pour les enfants ; et sont gérés par du personnel professionnel, conformément à la LAJE.

Les structures accueillent les enfants scolarisés de la 1P à la 8P :

- 1P (Route d'Arnier 10 bis) : 24 places ;
- 2P (Chemin du Collège 6) : 24 places ;
- de 3P à 4P (Chemin du Collège 6) : 48 places ;
- de 5P à 8P (Chemin du Collège 6) : 30 places.

En ce qui concerne la fréquentation en 2025, une famille est restée en liste d'attente. Par ailleurs, il est estimé que 19 familles pourraient se retrouver sur liste d'attente dans les années à venir. Les solutions mises en place en 2024 pour répondre à la forte sollicitation de la période de midi ont été maintenues et continuent de démontrer leur pertinence. Ainsi, un groupe d'enfants parmi les plus grands prend son repas au



réfectoire, sur inscription préalable des parents. Cette organisation permet de libérer des places sur le temps de midi au sein des structures, les enfants réintégrant ensuite l'UAPE durant l'après-midi.

Les mercredis après-midi, l'accueil s'organise autour de deux groupes distincts d'environ quinze enfants chacun : un groupe destiné aux élèves de 1-2P et un second regroupant les enfants de 3-6P. Cette organisation favorise un encadrement adapté aux besoins et au rythme de développement de chaque tranche d'âge.

En 2025, 199 enfants ont pu être accueillis au travers des 126 places disponibles. Le nombre d'enfants accueillis varie légèrement en fonction des taux d'occupation journaliers. Les taux moyens de fréquentation pour la prise en charge du temps de midi, selon les degrés scolaires, se présentent comme suit :

UAPE	Taux d'occupation
1P	83.3%
2P	96.70%
3-4P	96.6%
5-8P	83.3%

## Extrascolaire

### CAMP MULTISPORTS

La Commune de Belmont, en coopération avec MS Sport, association active depuis plus de 18 ans dans la promotion du sport pour les enfants, a organisé pour la deuxième année consécutive des camps sportifs, durant les vacances scolaires d'été (4 au 8 août 2025) et d'automne (20 au 24 octobre 2025).

Le camp estival a proposé un programme varié et ludique, mêlant différentes disciplines sportives, de nombreux jeux et des moments mémorables.

Le camp d'automne, réalisé en partenariat avec les professionnels du jeu de MYI, qui garantissent de proposer uniquement des jeux non violents, a offert une semaine combinant quotidiennement de l'activité physique, des jeux de société et de réflexion, ainsi que des jeux sur écran. Unique en Suisse romande, ce camp s'adresse aussi bien aux enfants novices qu'aux jeunes plus expérimenté-e-s en eSport, tout en favorisant l'interaction sociale et l'équilibre entre corps et esprit. Une sensibilisation au temps d'écran approprié, ainsi qu'aux dangers potentiels des jeux, a été intégrée.

Dans les deux camps, des thèmes spécifiques ont été abordés chaque jour pour transmettre aux enfants et aux jeunes des valeurs clés, telles que la communication, le travail en équipe, le fair-play, la persévérance et l'engagement. Quelques mots résument l'esprit de ces semaines : échanges, dynamisme, convivialité, partage, sportivité et fair-play.

Le succès a été au rendez-vous, avec plus de 50 jeunes inscrits, dont 17 issus de Belmont. Les familles de la commune ont, par ailleurs, pu bénéficier d'une subvention communale de CHF 50.00 par enfant. Les camps seront à nouveau proposés en 2026 !



## CENTRE AÉRÉ

Depuis 2022, les centres aérés estivaux, organisés par la Commune, connaissent un véritable succès. En 2025, 47 enfants de Belmont ont participé à l'un des camps proposés en juillet et en août.

Âgés de 6 à 10 ans, les jeunes ont vécu des journées riches en découvertes, encadrés par une équipe de professionnel-le-s de l'enfance aussi dynamiques que bienveillant-e-s.

Au programme : jeux collectifs, activités sportives, explorations en pleine nature, visites pédagogiques et animations variées.

Parmi les sorties les plus marquantes, citons l'Arboretum d'Aubonne, le Musée Olympique, le Jardin botanique de Lausanne, une virée à bord du Lavaux Express ou encore la découverte de la Maison de la Rivière à Tolochenaz. Les enfants ont aussi adoré la journée au Signal de Bougy, les baignades à la piscine de Bellerive ou au bord du lac, presque quotidienne en raison de la chaleur, et les multiples jeux organisés tout au long de ces deux semaines.

Chaque session s'est conclue dans la bonne humeur avec une chasse au trésor et des grillades au Refuge des Bas-Monts. Soleil, rires et convivialité : autant de beaux souvenirs qui donnent déjà envie de retrouver les centres aérés de l'été prochain !

## PASSEPORT VACANCES

Le Passeport vacances de la région lausannoise (APVRL) est une association regroupant 38 communes. Depuis 1980, des bénévoles y proposent chaque été des activités de découverte destinées aux jeunes de 9 à 15 ans, autour de quatre thèmes : Nature et découverte, Culture et jeux, Création et cuisine et Sport et mouvement.

Le programme offre deux formules : une offre de base comprenant notamment l'entrée aux piscines de la région lausannoise, l'accès aux activités de Lausanne sur Mer, une visite de la Cathédrale de Lausanne, trois séances de cinéma ainsi que la gratuité des transports publics Mobilis pendant la durée du passeport ; et une formule élargie donnant accès à près de 200 activités supplémentaires.

Animé par un esprit d'ouverture, le Passeport vacances vise à rendre les loisirs de découverte accessibles à tous les enfants de la région, sans distinction sociale et à un prix abordable pour les familles. Il ne s'agit toutefois pas d'un système de garde, mais d'une offre centrée sur la découverte et l'enrichissement personnel.

En 2025, la Commune a fortement contribué au programme en proposant cinq activités, qui ont toutes rencontré un vif succès :

- **Escape Game** : 48 jeunes de 12 à 15 ans ont participé à cette activité immersive, résolvant des énigmes pour tenter de s'échapper avant la fin du temps imparti. Une expérience captivante qui a stimulé leur esprit de réflexion et renforcé la coopération.
- **Initiation au pilotage de drones** : 12 jeunes de 12 à 15 ans ont exploré l'univers des drones. Après une introduction aux principes de base du vol et de la sécurité, ils ont pris les commandes de ces engins télécommandés, vivant une expérience originale mêlant technologie et sensations.



- > **Matinée gourmande et nature** : 10 jeunes, âgés de 10 à 15 ans, ont découvert le monde fascinant des abeilles et la fabrication du miel lors d'une visite des ruches communales. L'activité s'est poursuivie par une immersion dans les vergers à cidre du territoire communal, permettant une sensibilisation à la biodiversité ainsi qu'à la fabrication du jus de pomme, conclue par une dégustation.
- > **Ateliers créatifs** : une vingtaine de jeunes de 9 à 15 ans ont découvert la broderie sur totebag (sac en tissu) et la linogravure, une technique artistique demandant concentration, précision et créativité.

## Affaires sociales

Les politiques sociales dépassent largement les frontières de notre Commune. C'est pourquoi Belmont-sur-Lausanne fait partie de différentes entités régionales actives dans les domaines de la jeunesse, des seniors et de l'intégration.

En tant que partie prenante, la DJAS peut relayer les problématiques communales, échanger des bonnes pratiques avec les communes voisines et participer à des projets communs.

La DJAS est également le point de contact pour de nombreuses associations et institutions œuvrant dans les domaines de la santé, de l'intégration et de la jeunesse, qui sont soutenues par la Commune. Elle est responsable de la gestion des demandes de subventions liées à ces secteurs, contribuant ainsi au développement et au financement de projets locaux.

### Association régionale pour l'action sociale (ARAS) de l'Est lausannois-Oron-Lavaux (ARASELOL)

L'ARASELOL est une association de 13 communes dont fait partie la Commune. Elle octroie des prestations sociales conformément à la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et au Règlement sur les agences d'assurances sociales (RAAS).

Le Centre Social Régional (CSR) et les Agences d'Assurances Sociales (AAS) constituent deux entités opérationnelles qui composent l'ARASELOL. Les prestations allouées par ces deux entités s'inscrivent dans le cadre des régimes sociaux cantonaux faisant partie de la participation à la cohésion sociale, anciennement appelée la facture sociale.

Il est important de rappeler tous les régimes sociaux cantonaux faisant partie de la facture sociale et dont le coût est réparti entre le Canton et les communes :

Les prestations complémentaires à l'AVS/AI et l'aide aux personnes en EMS ; les subsides aux primes de l'assurance maladie ; le Revenu d'insertion (aide sociale) et la participation cantonale à l'assurance chômage ; les subventions et aides aux personnes en situation de handicap ; les prestations pour la famille et autres prestations sociales et les bourses d'études et d'apprentissage.



Les ARAS de Prilly-Echallens et de l'Est lausannois Oron-Lavaux préparent activement leur fusion en vue de la création de l'ERAS du Centre vaudois (ERAS CV), établissement régional d'action sociale qui devrait voir le jour en 2027. Cette transformation s'inscrit dans la volonté cantonale de renforcer l'action sociale sur notre territoire et d'améliorer la coordination avec le secteur médico-social. Le siège du futur ERAS sera à Pully. La transition vers la nouvelle structure ne démarrera que lorsque la nouvelle loi aura été votée par le Grand Conseil, en principe dans le courant du premier semestre de l'année 2026.

Conformément au dispositif de gouvernance des futurs ERAS, les communes conserveront une représentation majoritaire au sein du Conseil d'établissement de l'ERAS CV. Cette garantie inscrite dans le projet de loi assure le maintien du lien fort entre l'établissement régional et les autorités communales, tout en permettant l'ouverture du Conseil à d'autres entités régionales importantes du domaine de la santé, du social ou de l'économie.

### **LE CENTRE SOCIAL RÉGIONAL (CSR)**

Le CSR est une autorité d'application qui a pour mission de venir en aide aux personnes ayant des difficultés sociales ou dépourvues des moyens nécessaires pour subvenir à leurs besoins élémentaires. A ce titre, il octroie les prestations suivantes :

- Une aide financière dans le cadre du Revenu d'insertion (RI). Pour accéder à ce soutien financier, vous devez remplir les conditions prévues par le cadre légal et normatif cantonal. Cette aide, qui constitue le minimum, est subsidiaire à l'effort personnel, à l'entretien prodigué par la famille et aux autres prestations sociales. Le bénéficiaire du RI a comme devoir de déployer tous les efforts nécessaires pour sortir du dispositif ;
- Un appui social sous forme de soutien, d'écoute, de conseil, d'orientation et d'accompagnement dispensé par une équipe d'assistants sociaux. Cette intervention sociale peut toucher divers domaines : problèmes financiers, santé, emploi, logement, famille, formation des jeunes adultes, démarches administratives, etc.

#### Revenu d'insertion

Le Municipal en charge de la DJAS reçoit confidentiellement et trimestriellement le nombre de dossiers des bénéficiaires du RI domiciliés dans la Commune.

- En 2024, le nombre moyen de dossiers RI était de 35 ;
- En 2025, ce nombre est passé à 42.

Un dossier peut être constitué d'une ou plusieurs personnes selon la composition du ménage.

### **LES AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)**

Les prestations délivrées par les Agences d'assurances sociales (AAS) constituent un autre champ d'intervention de l'ARASELLOL.

Regroupées sur deux sites (Pully et Oron), les AAS conseillent, renseignent, informent et orientent la population sur toutes les questions concernant ses droits et ses obligations en matière d'assurances sociales (AVS, assurance maladie, AI, Prestations complémentaires, allocations familiales, etc.).



Une des missions principales des AAS est d'accompagner la population dans la demande de subsides d'assurance maladie. Ce dispositif cantonal, piloté par l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM), vise à soutenir les ménages afin de limiter la charge relative aux primes d'assurance maladie de base. Il faut remplir certains critères pour prétendre à cette prestation. Il est aussi possible de déposer une demande de subside en ligne en passant par [www.vd.ch/ovam](http://www.vd.ch/ovam).

En 2025, 675 personnes domiciliées à Belmont-sur-Lausanne ont bénéficié d'une aide au paiement de la prime d'assurance maladie (LAMal). Pour les 13 communes de notre région RAS, le montant total des prestations versées est de CHF 45'598'938.00.

Pour 2025, la contribution de la Commune aux frais de fonctionnement de l'association représente un coût annuel de CHF 0.90/habitant. Ce qui représente un montant total de CHF 3'506.40.

### Organisation

Le Comité de Direction se compose de 7 membres, Syndic-que-s, Municipaux-ales. Ses attributions sont : l'exécution des buts de l'association ; assurer le rôle d'employeur auprès du personnel et la mise en application des attributions déléguées par le Conseil intercommunal.

Le Conseil intercommunal est composé de 13 membres, délégué-e-s des communes de l'Est lausannois-Oron-Lavaux. Il se réunit deux fois par an pour se prononcer sur la validation des budgets, des comptes, des rapports d'activité, l'adoption des statuts et l'élection du Comité de direction. La présidence actuelle est assurée par notre Municipal en charge de la DJAS.

Il existe une étroite collaboration avec l'ARASELOL, ceci au travers des contacts ponctuels ou lors des assemblées générales annuelles du Conseil intercommunal. Rappelons que la présidence de l'association est assurée par le Municipal en charge de la DJAS.

Le site Internet [www.arasoronlavaux.ch](http://www.arasoronlavaux.ch) présente des informations sur la région et sur les prestations allouées.

### Forum social régional Lavaux-Oron - (FSROL)

Ce réseau d'associations, fondations et services à vocation sociale est actif dans le district de Lavaux-Oron. L'association accueille tout partenaire public ou privé du district impliqué bénévolement ou professionnellement dans la solidarité et le vivre-ensemble.

Par des rencontres régulières, qui permettent des échanges d'informations et d'expériences, il favorise une compréhension et une connaissance des divers services entre eux, afin de mutualiser leurs ressources, coordonner leurs prestations et ainsi améliorer leur portée et leur visibilité auprès de la population.

Le FSROL a organisé « la journée du vivre ensemble » le 4 octobre à Lutry. Près d'une centaine de personnes sont venues découvrir la vingtaine de stands qui ont pris part à la manifestation.



## Prévoyance, aides et prestations sociales communales

### AIDE AU TRANSPORT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La Commune collabore avec l'État dans le cadre d'un accord conclu avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) pour la mise en place de bons communaux destinés à subventionner les transports de personnes à mobilité réduite domiciliées dans le Grand Lausanne.

Depuis le mois de septembre, le bureau TMRL a repris progressivement la gestion des dossiers, des commandes et de la facturation des clients adaptés, qui étaient externalisés et suivis par la Fondation Transport Handicap Vaud. Cette évolution permet l'intégration de nouveaux prestataires professionnels, autorisés et reconnus pour effectuer des courses avec des véhicules adaptés ou non adaptés pour les bénéficiaires des bureaux TMR.

La Commune de Belmont-sur-Lausanne subventionne les courses de loisirs (coiffeur, dentiste, ostéopathe, unité d'accueil temporaire, musée, poste, etc.). Les bénéficiaires doivent être titulaires d'une carte de légitimation valide. Le nombre de courses subventionnées est calculé au prorata de la durée de validité de la carte, dans la limite de 96 courses par année.

Les personnes à mobilité réduite domiciliées à Belmont-sur-Lausanne peuvent ainsi bénéficier de trajets à tarif réduit grâce à ce dispositif. Le nombre de bénéficiaires a augmenté, passant de 27 en 2024 à 45 en 2025, ce qui confirme la pertinence de la prestation et répond à un besoin réel de mobilité au sein de la Commune.

### SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La Municipalité soutient les jeunes parents lors de la naissance de leur premier enfant par les mesures suivantes :

- Un coffret Pro Juventute, offert durant la première année de l'enfant. Il comprend des messages de conseils destinés aux parents, abordant notamment le développement de l'enfant, la santé et les soins, le sommeil, l'alimentation, la vie quotidienne en famille, ainsi que des idées de loisirs et d'activités ;
- Un bon d'abonnement gratuit aux brochures « Ouups », éditées par le Bureau de prévention des accidents (BPA), afin de sensibiliser les parents à la prévention des accidents domestiques ;
- Cinq rouleaux de sacs poubelle, offerts pour chaque nouvelle naissance lors d'une première naissance.

### COURS DE FRANÇAIS POUR MIGRANT·E·S

Les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry proposent, en partenariat avec l'association Français en jeu et avec l'appui du Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme, des cours de français destinés aux personnes migrantes. En 2025, trois personnes y ont participé.



## SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

Au 1er janvier 2025, une directive régissant les critères d'attribution des subventions aux sociétés et associations locales reconnues sur notre territoire est entrée en vigueur.

Conformément à cette directive, la Commune apporte son soutien financier aux sociétés locales et contribue à l'organisation de leurs événements en mettant à disposition une assistance logistique, ainsi que l'accès à des locaux et à du matériel.

La subvention annuelle fixe dépend notamment du nombre de membres actifs et varie de CHF 1'000.00 (moins de 20 membres) à CHF 1'500.00 (20 membres et plus).

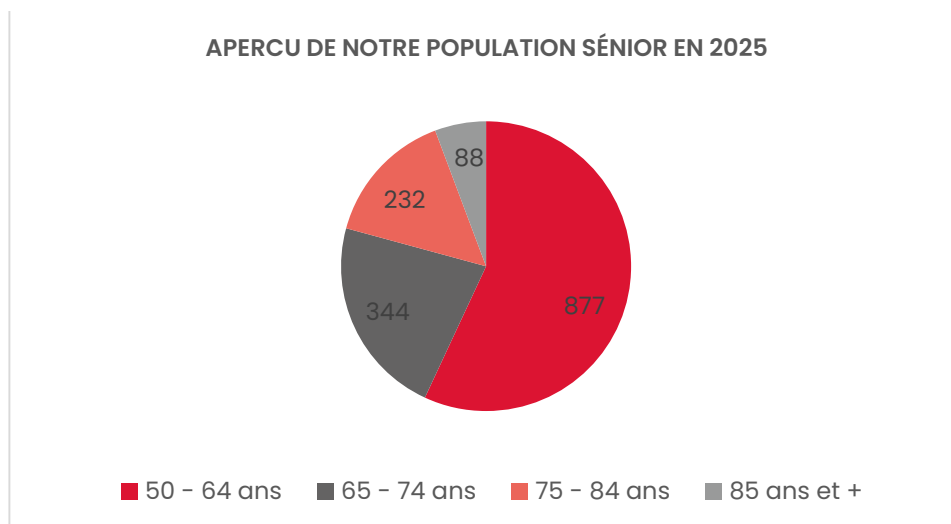
Un complément de CHF 75.00 par jeune, jusqu'à l'année de ses 18 ans incluse, domicilié dans la Commune, est accordé lorsque la société dispose d'une section de formation junior.

## DON ET SOUTIEN DANS LES DOMAINES DES ACTIVITÉS CULTURELLES, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT, DU SOCIAL-CARITATIF ET DE L'HUMANITAIRE

En 2025, la DJAS a octroyé près de 60 dons à des organismes répondant aux critères définis dans une directive entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Celle-ci encadre les modalités d'attribution des dons dans les domaines des activités culturelles, sportives, sociales-caritatives et humanitaire.

Pour de plus amples informations, ce document est disponible sur le site Internet de la Commune sous la rubrique « documents officiels ».

## Politique senior



La Commune s'inscrit dans la dynamique cantonale du projet Vieillir2030, qui vise à répondre aux besoins des seniors à travers six axes fondamentaux :

1. Renforcer l'accès des seniors et de leurs proches aux prestations de santé, d'accompagnement social et soutiens financiers.
2. Améliorer l'accompagnement des seniors et de leurs proches lors des transitions de vie et de la fin de vie.



3. Valoriser la participation des seniors à la vie en société, préserver les liens sociaux et lutter contre l'âgisme.
4. Favoriser l'autonomie et la dignité dans le vieillissement.
5. Proposer des environnements de vie et d'habitats diversifiés.
6. Assurer la gouvernance de la politique cantonale de la vieillesse et garantir la qualité, l'économicité et la sécurité des prestations socio-sanitaires existantes.

Fin 2025, Belmont-sur-Lausanne comptait 1'541 seniors, soit les personnes âgées de 50 ans et plus. Parmi eux :

- En majorité, 877 seniors actifs âgés de 50 à 64 ans ;
- 664 retraités de plus de 64 ans, répartis quasi équitablement entre 322 hommes et 342 femmes.

Les retraités se répartissent comme suit selon les tranches d'âge :

- Seniors juniors (65-74 ans) : 344 personnes ;
- Seniors (75-84 ans) : 232 personnes ;
- Grands seniors (85 ans et plus) : 88 personnes. Il n'y a actuellement pas de centenaire à Belmont-sur-Lausanne.

Ainsi, les seniors représentent environ 39% de la population belmontaise, soulignant l'importance de développer des politiques adaptées à cette tranche d'âge et de maintenir un accompagnement de qualité tout au long du vieillissement.

La DJAS souhaite renforcer son engagement en faveur de ses aînés, en favorisant notamment leur qualité de vie, leur inclusion sociale, leur sécurité et leur participation citoyenne. La Commune poursuit ses célébrations des nonagénaires et veille à maintenir à jour sa communication relative aux aînés.

La politique communale de la vieillesse, actuellement en développement, s'inscrit dans une vision globale, solidaire et participative du vieillissement. En valorisant les ressources de ses aînés et en renforçant les liens communautaires, Belmont-sur-Lausanne affirme sa volonté de devenir une commune où il fait bon vieillir, en sécurité, dans la dignité et en lien avec les autres.

### **ASSOCIATION LOCALE**

Créé en 1986, le Club des aînés de l'Association Arc-en-ciel compte aujourd'hui environ 150 membres, dont l'adhésion est ouverte également aux communes voisines. Il fonctionne grâce au fort engagement d'une équipe de huit bénévoles et propose un programme riche et diversifié : rencontres mensuelles, activités hebdomadaires, mise à disposition d'une bibliothèque, repas conviviaux, course annuelle ainsi qu'une fête de Noël.

Cette offre variée favorise des moments de rencontre conviviaux, créatifs, culturels et gastronomiques, tout en renforçant les liens communautaires et intergénérationnels.



## Projets

### ACTIONS COMMUNAUTAIRES

En octobre 2024, la Municipalité, en collaboration avec Pro Senectute Vaud, a lancé le projet « Actions communautaires », qui se déploiera jusqu'en septembre 2026. Son objectif est de favoriser la création de liens dans le but d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population, de valoriser et promouvoir les activités existantes sur la Commune, d'encourager la mise en place d'actions par et pour les seniors dans leur lieu de vie, ainsi que d'insuffler une dynamique communautaire durable.

L'année 2025 marque la phase de développement du projet. Chaque mois, plus d'une dizaine de personnes participent aux rencontres mensuelles et proposent diverses activités ouvertes aux habitantes et habitants, telles qu'un café-rencontre, des sorties à vélo électrique, des marches, des parties de pétanque ou encore des sorties spontanées organisées via un groupe WhatsApp.

Le groupe d'habitants « Actions Communautaires » a par ailleurs organisé son premier forum au public le 3 mai 2025. Cet événement a permis de restituer les résultats du diagnostic communautaire réalisé et de proposer des ateliers de discussion autour des thématiques des activités, de la communication et de l'entraide.

Le groupe a également pris part à la Journée des Seniors, organisée en collaboration avec les communes de Pully, Paudex, Lutry et Belmont-sur-Lausanne.

Par ailleurs, l'Association Arc-en-Ciel et le groupe d'habitants ont été amenés à réfléchir ensemble à la gouvernance souhaitée des prestations destinées aux seniors de la Commune. Les deux groupes ont également collaboré à l'organisation de la fenêtre de l'Avent du 1er décembre ainsi qu'à d'autres activités.

### PREPARATION FINANCIERE A LA RETRAITE

En collaboration avec Lausanne Région, la Municipalité a organisé en novembre sa première soirée consacrée à la préparation financière à la retraite, en partenariat avec l'ARAS et les Retraites Populaires. Avec la participation d'une cinquantaine de personnes, cette première édition a rencontré un véritable succès.

### PLAN CANICULE

En mai, la Municipalité a adressé un courrier à 284 personnes âgées de 75 ans et plus pour les informer des comportements à adopter en cas de fortes chaleurs et leur proposer, si elles le souhaitaient, un accompagnement personnalisé.

Les personnes ayant manifesté leur intérêt ont été enregistrées dans une base de données afin de faciliter la planification des appels téléphoniques et des visites à domicile en cas de déclenchement du plan canicule.

Le « plan Canicule » a été activé à deux reprises, en juin et en août. La Protection civile de Lavaux-Oron a alors réalisé 33 appels téléphoniques et 2 visites à domicile.



# Affaires culturelles, sportives et de loisirs

La DJAS est l'interlocutrice clé pour les associations culturelles et sportives soutenues par la Commune, en assurant notamment le traitement des demandes de subventions dans ces domaines. Le Municipal en charge de la DJAS représente par ailleurs la Commune au sein de plusieurs instances locales, par exemple les écoles de musique de Belmont-sur-Lausanne et de Pully, ainsi que le Passeport vacances de la région lausannoise.

## Promotion Pully Paudex Belmont (PPB)

PPB joue un rôle actif dans le développement économique, sportif, culturel et touristique de la région, en s'appuyant sur les recettes des taxes de séjour. La présence d'un représentant de la Municipalité au sein du Comité général permet de défendre les intérêts de notre Commune tout en favorisant la collaboration avec les autres membres de l'association.

Depuis 2023, PPB est également chargé des actions de revitalisation des commerces de Pully, ce qui a conduit à la création de PPB Économie, regroupant commerçants, artisans et entreprises des trois communes.

En 2025, le comité de PPB a organisé, participé et soutenu différents projets, notamment le vernissage de la nouvelle exposition du Musée d'Art de Pully, les événements « Mérite Sportif » et « A pleines Papilles », les marchés Féérique et de Noël, l'Hommage rendu à Eric Tappy, le bal des pompiers, les 40 ans du Mini Train de Pully, le Pully Live Festival, la course à Travers Pully, le concert du Corps de Musique, le Klassi'Kids Festival, et bien d'autres encore.

Par ailleurs, une nouvelle association de Belmont est devenue membre de l'association, il s'agit de « Bel'Art ».

## Sociétés, associations et groupements locaux

Belmont compte 15 sociétés, associations et groupements locaux qui s'engagent tout au long de l'année pour proposer aux habitant·e·s de la Commune une offre variée d'activités, ainsi qu'un large éventail d'événements culturels et sportifs.

La Commune soutient avec plaisir les initiatives et manifestations qui lui sont soumises, dans le but de renforcer les liens et les échanges et de favoriser les rencontres entre nos citoyen·ne·s.

En 2025, ont notamment été organisées des soirées par les écoles de musique et la Société de musique L'AveLyre, des projections du Ciné-Club Belmont, de nombreuses rencontres destinées aux aînés, un match aux cartes, deux « Troc », une chasse aux œufs, plusieurs ateliers dans le cadre des actions communautaires, un hommage à Eric Tappy « Entre cour et jardin », une soirée disco, etc.



Pour rappel, un agenda des manifestations est publié chaque mois dans le *BelmontInfo*, inséré dans *Le Courrier Lavaux-Oron*, ainsi que sur notre site Internet et via les réseaux sociaux. N'hésitez pas à consulter ces différents moyens de communication !

## Projet

### COUP DE BALAI

Une quarantaine de bénévoles se sont mobilisés pour un nettoyage de printemps des rues, des espaces publics et des quartiers. À l'issue de cette action, un apéritif a été offert afin de remercier l'ensemble des participants et de partager un moment convivial. L'opération sera reconduite tous les deux ans, avec un prochain rendez-vous fixé en mars 2027.

## Ecoles de musique

Conformément à la Loi sur les écoles de musique (LEM ; BLV 444.01) du 3 mai 2011, les communes participent au financement des écoles de musique, à raison d'un montant par habitant.e. En 2025, le coût par habitant a été fixé à CHF 9.50 par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM). La FEM est responsable de la redistribution des montants collectés directement aux écoles de musique reconnues.

La Commune est tenue de mettre à disposition de l'Ecole de musique des locaux pour les cours.

### ECOLE DE MUSIQUE MULTISITE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

La musique est un moyen d'expression favorisant l'épanouissement de la personnalité, la créativité et permettant de vivre le partage. La formation passe à la fois par quatre axes essentiels, complémentaires et indépendants : l'initiation musicale, le cours individuel d'instrument, la théorie musicale et la musique d'ensemble.

L'école propose notamment des cours instrumentaux : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette/cornet, alto, cor d'harmonie, trombone, euphonium, tuba, batterie/percussion ainsi que des cours collectifs : Initiation musicale et solfège.

A la fin de l'année 2025, l'école accueille 58 élèves au total, domiciliés à Belmont ou dans les communes voisines.

### ECOLE DE MUSIQUE DE PULLY

Fondée en 1979, l'École de musique de Pully (EMP) a pour mission d'offrir aux élèves désireux de développer une pratique musicale un large choix de cours individuels et collectifs, dispensés sur plusieurs sites. Elle propose un enseignement de qualité pouvant conduire jusqu'à l'obtention du certificat de la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM) et au-delà.

La Commune octroie des subventions aux élèves suivant des cours à l'EMP. Le Municipal en charge de la DJAS représente également la Commune au sein du Comité de l'école.

À la fin de l'année 2025, l'EMP accueille 32 élèves domiciliés à Belmont-sur-Lausanne.



## AIDES INDIVIDUELLES

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, la Commune a créé une directive de subventionnement aux études musicales afin d'accorder des aides individuelles aux familles en vue de diminuer les écolages. La participation communale est déterminée selon un barème fixé par la Municipalité, en fonction du revenu brut mensuel imposable du ménage et du nombre d'enfants à charge.

Les informations sont disponibles dans l'onglet « Enfance, jeunesse et scolarité » de notre site Internet.

## Cinéma en plein air

Pour la première fois, la Commune de Belmont a organisé, en collaboration avec la Société ADN Projet, une projection de cinéma en plein air le samedi 23 août 2025, sur le terrain de sport en dessous du Collège.

Le film projeté, « Le Grand Bain » de Gilles Lellouche, propose un regard sensible sur des hommes en difficulté qui trouvent, à travers la pratique de la natation synchronisée, un moyen de se reconstruire et de reprendre confiance en eux.

Malgré des températures fraîches, plus d'une centaine de spectateur-trice-s ont répondu présent-e-s à cette première édition. La Commune a pu compter sur le précieux soutien de plusieurs sociétés locales — le Ciné-Club Belmont, la Société de développement et la Société de musique L'Avenir — qui ont assuré l'accueil du public et proposé des stands de boissons et de restauration.

Face au succès rencontré, cette initiative sera reconduite en 2026.

## Commerces temporaires

### MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Depuis le mois de septembre 2024, la Commune a mis en place un marché hebdomadaire destiné à dynamiser la vie locale et à offrir aux habitant-e-s un accès direct à des produits frais et de qualité. Ce marché se tient tous les jeudis, de 15h30 à 19h30, et est ouvert à l'ensemble de la population.

Actuellement, le marché accueille cinq commerçant-e-s : un fromager, un boulanger, un maraîcher, une pâtisserie et un marchand proposant des produits italiens. De manière ponctuelle, une place est également mise à disposition d'autres artisans, ainsi que des sociétés locales souhaitant présenter leurs activités ou informer la population d'un prochain événement d'envergure.

Cette initiative permet non seulement de soutenir les producteur-trice-s et commerçant-e-s de la région, mais aussi de favoriser les rencontres et les échanges au sein de la communauté.

Le marché de Belmont s'inscrit ainsi comme un espace convivial et accessible, contribuant au dynamisme économique et social de la commune.



## FOOD TRUCK

Depuis 2024, la Commune met également à disposition une place dédiée aux Food Trucks, dans le cadre de sa politique de dynamisation de la vie locale. Actuellement, cette place est exploitée tous les jeudis soir par un commerçant proposant des burgers.

Cette initiative permet aux habitants de bénéficier d'une offre de restauration rapide et conviviale en complément du marché hebdomadaire. L'offre est encore en développement, et la Commune envisage d'accueillir prochainement d'autres exploitants afin de diversifier la proposition culinaire et d'attirer un public plus large.

## Communautés religieuses

Les relations entre l'État et les communautés religieuses sont régies par la loi sur les relations entre l'État et les Églises reconnues de droit public (LREEDP ; BLV 180.05) du 9 janvier 2007. L'Église Évangélique Réformée du Canton de Vaud (EERV), l'Église catholique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD) et la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV) sont reconnues d'intérêt public par la constitution vaudoise.

Le paysage religieux dans le Canton de Vaud est en constante évolution. En 2023, 42% des personnes de 15 ans et plus déclarent ne pas avoir de religion, ce qui fait de ce groupe le plus nombreux du canton, notamment chez les moins de 40 ans (52%). Dans le même temps, la part des personnes affiliées à l'Église catholique ou à l'Église protestante a diminué au cours des dix dernières années, tandis que les communautés musulmanes augmentent légèrement. Cette évolution s'inscrit dans une tendance plus large de distanciation vis-à-vis des institutions religieuses, marquée par une baisse de la participation aux services religieux collectifs et une remise en question des croyances traditionnelles. Toutefois, parmi les personnes ayant une religion, celle-ci joue un rôle de premier lieu durant les moments difficiles (64%) et en cas de maladie (59%).

### Paroisse de Belmont-Lutry – EERV Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud

La paroisse protestante de Belmont-Lutry s'inscrit dans le cadre légal et entretient des relations régulières avec la Commune de Belmont-sur-Lausanne, notamment par sa présence à des événements officiels, comme la célébration du 1er Août 2025 représentée par Mme Sophie Maillefer. Elle collabore également avec plusieurs sociétés locales : Société de développement, fanfare l'AveLyre, Abbaye de tir, l'association Belmont soutient Kera Douré ou encore le groupe de théâtre La Grappe.

Des contacts suivis sont maintenus avec la Commune, via la DJAS et deux Conseillers communaux membres de la paroisse, M. Étienne Liardet et M. François Gillard. La paroisse organise des temps de prière ouverts à tous et sans distinction de confession, les mardis (8h30) et jeudis (19h00), ainsi qu'en moyenne 1,5 culte par mois au Temple de Belmont. Le Conseil de paroisse soutient la possibilité d'accueillir des messes catholiques ou des services funèbres laïcs, sous coordination préalable.



D'autres temps forts paroissiaux ont eu lieu à Belmont-sur-Lausanne tout au long de l'année, notamment la crèche vivante du 24 décembre, qui a rencontré une forte affluence. Le Temple accueille également des collaborations et rencontres musicales, en particulier grâce à l'Association des Concerts spirituels de Belmont-Prieuré. La paroisse envisage une participation à la fête du village dès 2026 avec un stand consacré aux activités Enfance. La traditionnelle fête du Bas-Monts a été remplacée par une Fête de la Musique organisée à Lutry ; des échanges sont en cours avec la fanfare l'AveLyre en vue d'une participation à l'édition 2027.

La paroisse constate un nombre limité d'enfants et de jeunes de la Commune inscrits aux activités du culte de l'Enfance et au catéchisme. Le Club Enfants de Corsy/La Conversion accueille actuellement deux enfants de Belmont. Des réflexions sont en cours afin de développer une offre adaptée aux familles. La paroisse accorde une priorité à une spiritualité ouverte, transmettant le patrimoine culturel traditionnel à travers les grands récits bibliques. Un projet vise l'ouverture d'un troisième groupe à la Maison de paroisse de Belmont sur le temps de midi à l'automne 2026.

La Maison de paroisse est également mise à disposition de divers groupes et familles à des conditions de location accessibles (école de musique, cours de yoga, groupe de jeux, notamment). Elle accueille chaque année la soupe de Carême ainsi que le petit-déjeuner de l'aube de Pâques.

Le Temple, propriété communale, est entretenu par la Commune et son calendrier géré par le Pasteur. Par ailleurs, la Commune envisage l'installation d'un accès automatique pour faciliter l'ouverture du Temple en journée.

## **Paroisse Saint-Nicolas de Flüe – Eglise Catholique du canton de Vaud**

La Commune fait partie de la paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, qui offre une gamme d'activités et de services tout au long de l'année. Les informations concernant ces événements sont accessibles via le site Internet de la paroisse ainsi que dans la Feuille dominicale hebdomadaire.

La paroisse a continué d'assurer son rôle spirituel et communautaire tout au long de l'année, avec des messes dominicales, des animations pour enfants lors des offices et des activités de catéchèse pour différents âges (petite enfance, enfants en âge scolaire, adolescent-e-s et adultes), soutenant ainsi la vie religieuse des fidèles.

En septembre, la paroisse a été mise à l'honneur à l'occasion de la célébration de saint Nicolas de Flüe, saint patron de la Suisse. Cet événement a été souligné dans les actualités diocésaines, rappelant l'importance spirituelle et culturelle de ce saint pour la communauté catholique locale.

Dans le cadre de l'Unité pastorale Lausanne-Nord (regroupant Saint-Nicolas de Flüe et Saint-Etienne), la paroisse a pris part à des initiatives communes, comme des temps de prière œcuménique (par exemple dans la Semaine pour l'unité des chrétiens) et d'autres actions spirituelles partagées avec les communautés environnantes.

La paroisse a activement participé au Noël du Club des Aînés en décembre, contribuant ainsi à la dynamique communautaire de la Commune.

Par ailleurs, une prière œcuménique est organisée chaque dernier mardi du mois à 8h30 au temple, favorisant la rencontre et la prière partagée entre les croyants de différentes confessions.



## CILV - Communauté israélite et du canton de Vaud

La Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV) est une association culturelle reconnue d'intérêt public, basée à Lausanne, qui a pour but de soutenir la vie spirituelle et religieuse de la population juive dans la région vaudoise. Elle assure notamment la célébration du culte, l'instruction religieuse, l'ensevelissement et la promotion du dialogue interreligieux, ainsi que le soutien à des institutions à caractère social et religieux.

La CILV propose également une bibliothèque communautaire accessible à ses membres, et dispose d'un service social offrant écoute, conseils et accompagnement pour les personnes confrontées à des difficultés personnelles ou familiales, en coordination avec des réseaux bénévoles et professionnels du canton.

En 2025, la CILV a été active dans plusieurs événements marquants :

- Septembre : participation à la Journée européenne de la culture juive, avec des visites commentées et des conférences à la synagogue de Lausanne, mettant en lumière la culture et l'histoire juive dans la région.
- Octobre : organisation d'un événement communautaire pour Souccot, incluant un *afterwork* « sous la Soucca » réunissant les membres et favorisant les échanges sociaux et culturels.
- Novembre : participation à une célébration interreligieuse à la Cathédrale de Lausanne, dans le cadre du 750<sup>e</sup> anniversaire de l'édifice, sur le thème de la paix, du dialogue et de l'hospitalité, réunissant des représentants de différentes communautés religieuses et des autorités politiques pour promouvoir le vivre-ensemble dans le canton de Vaud.
- Novembre : participation et organisation à la Maison de l'Arzilier (Maison du dialogue) de la semaine des religions à Lausanne, ouverte à tous, avec plusieurs conférences.

Ces initiatives confirment le rôle de la CILV dans le dialogue interreligieux, la diversité culturelle et la cohésion sociale de la région.



**DTSI**

**Direction des Travaux et des Services Industriels**





## Philippe Michelet Conseiller municipal

Travaux,  
Assainissement,  
Services extérieurs,  
Eau & Électricité

## Préambule

En présentant ce 22<sup>e</sup> exercice annuel, qui marque également la fin de mon mandat, je souhaite élargir la perspective aux deux décennies passées au sein de la Municipalité. Le constat est sans appel : une transformation radicale s'est opérée. Pour la Direction des Travaux et des Services Industriels, la technique a cessé d'être une fin en soi ; elle est devenue le bras armé d'une vision politique, portée par un moteur humain inébranlable.

Depuis 2004, nos services techniques ont dû évoluer. D'une gestion dans l'urgence – fuites sur conduites vieillissantes, maintien à bout de bras d'un réseau électrique unidirectionnel –, ils sont passés à une approche anticipatrice des besoins. Cette mutation répond à une réalité démographique forte avec une population augmentée de plus de 40% en vingt ans, générant des attentes accrues en matière de qualité de service.

Ce bond de géant se traduit notamment par des actions concrètes telles que :

- L'instauration de la zone 30 km/h sur l'ensemble du territoire résidentiel ;
- La rénovation de routes et chemins, accompagnée de la création de trottoirs ;
- L'extension de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement ;
- La participation active aux études de modernisation de la station d'épuration intercommunale ;
- Le déploiement d'écopoints facilitant le tri, permettant d'atteindre un taux de recyclage proche de 60% ;
- La transformation du service de l'électricité, devenu acteur énergétique et non plus simple distributeur ;
- L'intégration de la production photovoltaïque, couvrant désormais environ 11 % de la consommation ;
- Le renouvellement et la modernisation du réseau d'éclairage public ;
- La professionnalisation des équipes de voirie et d'espaces verts.



Cette réussite n'est pas le fruit du hasard, mais la récompense de vingt ans de constance et d'investissements ciblés de la part de la Municipalité.

Derrière ces performances se tiennent des collaborateurs qui incarnent un service public vivant et innovant. C'est cette alchimie rare entre une ambition politique claire et une expertise de terrain dévouée qui fait la force de Belmont.

Le bilan de ces vingt ans prouve qu'il est possible de transformer nos infrastructures tout en plaçant l'humain – collaborateurs comme habitants – au centre de tout. Forts de ce passé riche, nous abordons l'avenir avec une certitude : Belmont sera durable, connecté et partenaire intercommunal fiable, mais surtout, résolument humain.

## DTSI – Direction des Travaux et des Services Industriels

### Organisation

Les domaines suivants sont gérés directement par le Municipal, à savoir :

- ASEL (Association de communes Sécurité Est Lausannois) : délégué au Conseil intercommunal ;
- SDIS Ouest Lavaux (Pompiers) : Président du Conseil intercommunal ;
- ORPC District de Lavaux-Oron (Protection civile) : délégué au Conseil intercommunal ;
- Station d'épuration : délégué ;
- Romande Energie et Commerce SA : délégué à l'Assemblée générale ;
- Gestion des déchets de la région lausannoise (GEDREL) : délégué à l'Assemblée générale ;
- Société coopérative des sites et des espaces verts de la région lausannoise (SOCOSEV) : délégué à l'Assemblée générale et membre du Comité ;
- Système d'information géographique intercommunal de Pully-Paudex-Belmont (SIGIP) : délégué.



## Services industriels

### Service de l'électricité

#### EXPLOITATION DU RÉSEAU

Les travaux liés à l'exploitation, ainsi qu'à l'extension de notre réseau, sont réalisés par la société Duvoisin-Groux SA depuis 2016. A ce titre, les principales actions réalisées ont été les suivantes :

	Types d'intervention	Description	2024	2025
Compteurs	Intervention sur compteur	remplacement ou nouvelle installation sur demande formulaire IAT	63	84
	Remplacement de compteurs pour sondage	selon liste 2024	2	48
	Remplacement périodique de compteurs	selon liste 2024	11	0
Télérelais	Contrôle de Télérelais	sur demande formulaire IAT	3	0
	Remplacement de Télérelais	sur demande formulaire IAT	2	0
	Programmation de Télérelais	sur demande de la DTSI	0	0
Clients	Coupure de courant pour non-paiement	selon ordre de service	21	11
	Remise en service après coupure de courant pour non-paiement	selon ordre de service	20	11
	Nouveau raccordement au réseau électrique	borne ou coffret d'introduction, 63A ou 160A sur demande formulaire IAT	5	2



Postes de distribution	Implantation de nouveau Poste de distribution	selon projet et offre	0	0
	Remplacement de Poste de distribution	selon liste 2022	3	3
	Remplacement d'appareillage dans les postes de distribution	selon liste 2022	4	3
	Nettoyage des Postes de distribution	selon liste 2022	25	9
Réseaux	Nouveau câble réseau BT	selon projet et offre	1	0
	Remplacement de câble BT	selon projet et offre	0	2
	Contrôle de câble BT (mesure d'isolement)	selon besoin	4	0
	Poste de transformation	selon demande SIL	2	1
Dép.	Intervention du service de dépannage	sur appel	5	2
	Remise en état du réseau après dépannage	selon demande	2	2
Etude	Etude et suivi pour assainissement du réseau	selon demande	1	1
	Analyse du point de raccordement	formulaire AI ou selon demande	88	95

IAT = Intervention sur les appareils de tarification

AI = Avis d'installation

A = Ampère

BT = Basse tension

## ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA COMMUNE

Nous avons procédé en 2025 à l'entretien régulier de 3 postes de distribution et au remplacement des 3 armoires complètes prévues dans le plan de gestion.

Les Services industriels de Lausanne ont, à leur charge, entretenu ainsi que changé la cellule moyenne tension sur le poste de transformation de Malavaux qui leur



appartient, situé au chemin des Grands Champs. Cette manipulation a permis de garantir la stabilité de ce poste de distribution qui avait engendré des perturbations importantes en 2023 et 2024.

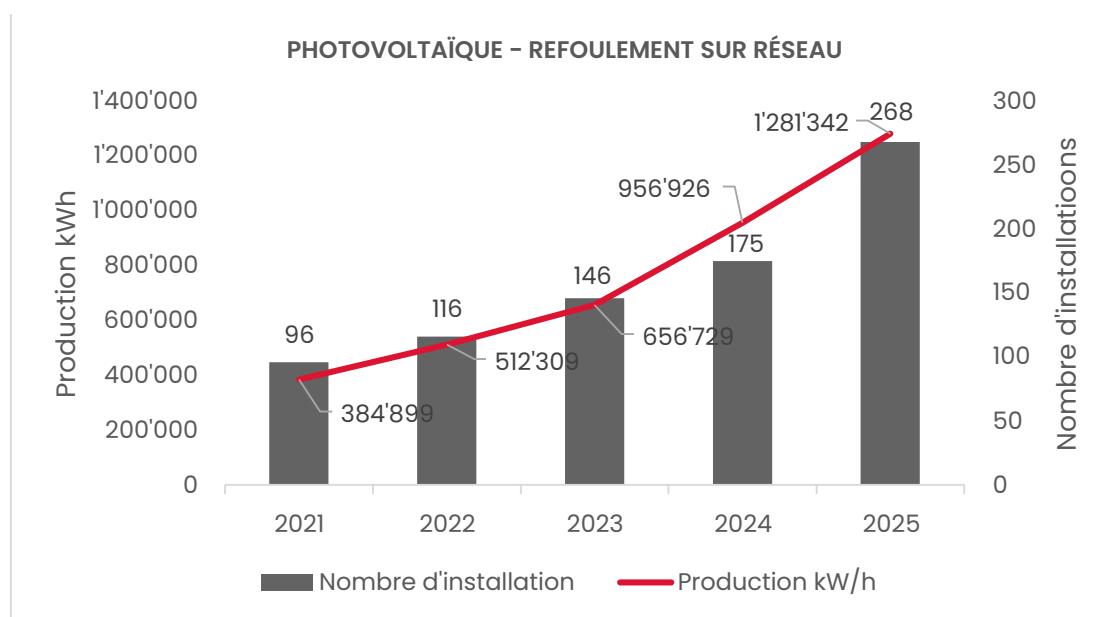
Les travaux de déplacement de ce poste de transformation dans le futur quartier d'Arnier III n'ont pas été terminés en 2025 en raison du décalage du démarrage de la promotion immobilière.

De plus, l'application ElektroForm ainsi qu'une nouvelle procédure de gestion des demandes via cette application a été mise en place, simplifiant le suivi, la gestion et les délais de traitement des demandes de modifications du réseau.

Enfin, le logiciel SchémaSuite permettant une mise à jour et un suivi dynamique de notre réseau électrique a été acquis. Ce nouvel outil et les données qu'il fournira seront intégrés dans notre SIGIP (système d'information géographique).

### INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Sur notre zone de desserte, nous avons près de **268** installations de production. Cela représente une progression annuelle de 50%. Elles ont refoulé sur le réseau environ 1'281'342 kWh, ce qui représente environ 14% de la consommation totale de la Commune. La consommation standard d'un ménage de 4 personnes est de 3'500 kWh par année. La réinjection sur le réseau représente l'équivalent de consommation annuelle d'environ **366** ménages.



### Eclairage public

La modernisation de l'éclairage public ayant été déployée en 2023 conformément au préavis 4/2022, l'expérience depuis ce changement est confirmée comme efficace.

Pour mémoire voici la programmation mise en place :

- De l'allumage à 21h00, la puissance de l'éclairage est à 80% ;



- > De 21h00 à 0h00 diminué à 60% ;
- > De 0h00 à 05h00 diminué à 40% ;
- > De 05h00 à l'extinction, la puissance est remontée à 80%.

Pour le réglage spécifique des passages piétons, le réglage appliqué est le suivant :

- > De l'allumage à 0h00, la puissance de l'éclairage est à 100% ;
- > De 0h00 à 05h00 diminué à 50% ;
- > De 05h00 à l'extinction, la puissance est remontée à 100%.

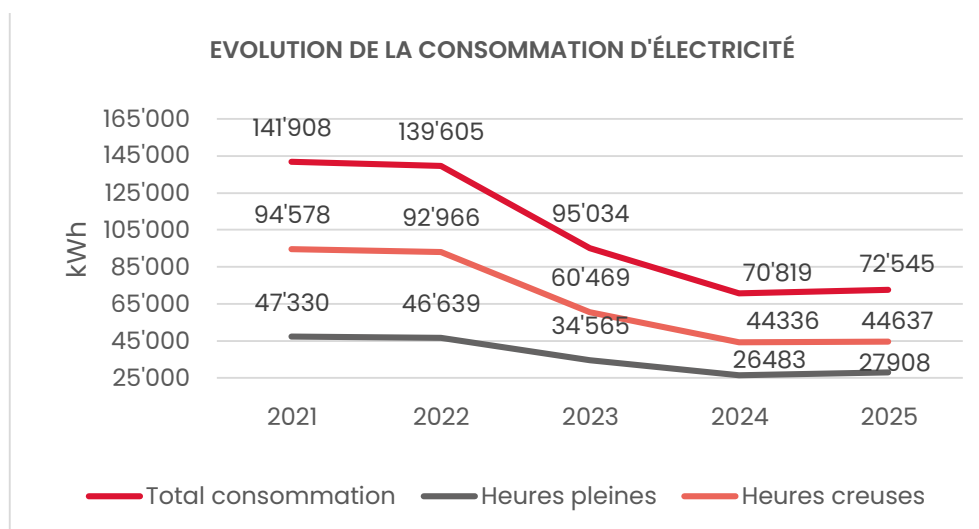
L'intervention de contrôle mécanique des 177 candélabres est réalisée chaque année avec un retour tous les cinq ans. Ce contrôle a mis en évidence certaines déficiences sur des mâts qui seront soit réparés, soit remplacés dans le cadre de l'entretien courant de l'éclairage public de l'année suivante.

Les principaux travaux effectués sont :

- > Intervention sur 2 candélabres accidentés ;
- > 84 Interventions de maintenance ;
- > Les candélabres continuent d'être numérotés par une étiquette grise qui permet aux citoyens de transmettre l'information de défaut de façon précise. De cette manière, nous avons gagné en réactivité et qualité pour déclencher une intervention de dépannage fiable.

## RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

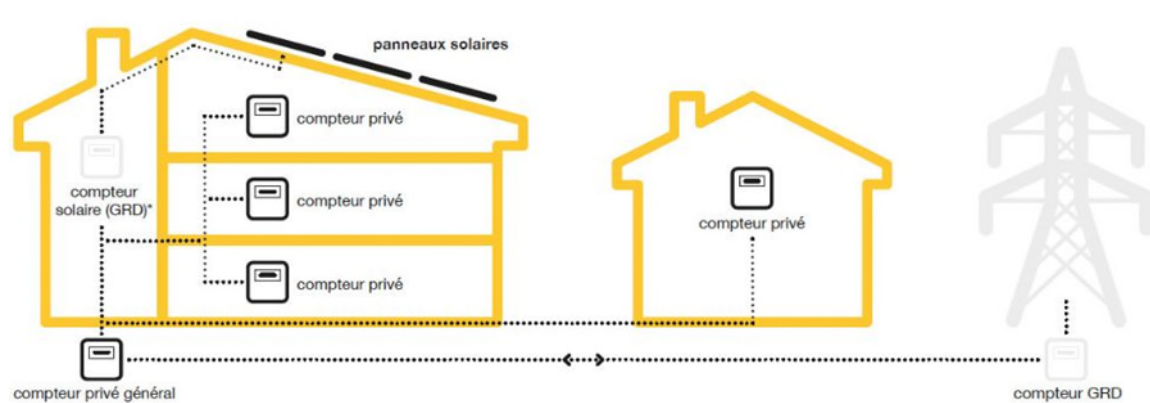
Deux ans après sa modernisation quasi complète, le réseau d'éclairage public a achevé en 2025 son deuxième cycle annuel de fonctionnement. La route d'Arnier reste encore équipée des anciennes têtes, dans l'attente des travaux de rénovation prévus après la mise en service du quartier d'Arnier III. Nous constatons que la consommation s'est stabilisée à ce niveau en 2025.



### REGROUPEMENT DE CONSOMMATION PROPRE

Conformément à la législation en vigueur, tout exploitant d'installation de production peut consommer sur le lieu de production l'énergie qu'il a lui-même produite (consommation propre individuelle). Il peut aussi vendre cette énergie pour qu'elle soit consommée par des tiers sur le lieu de production (consommation propre collective).

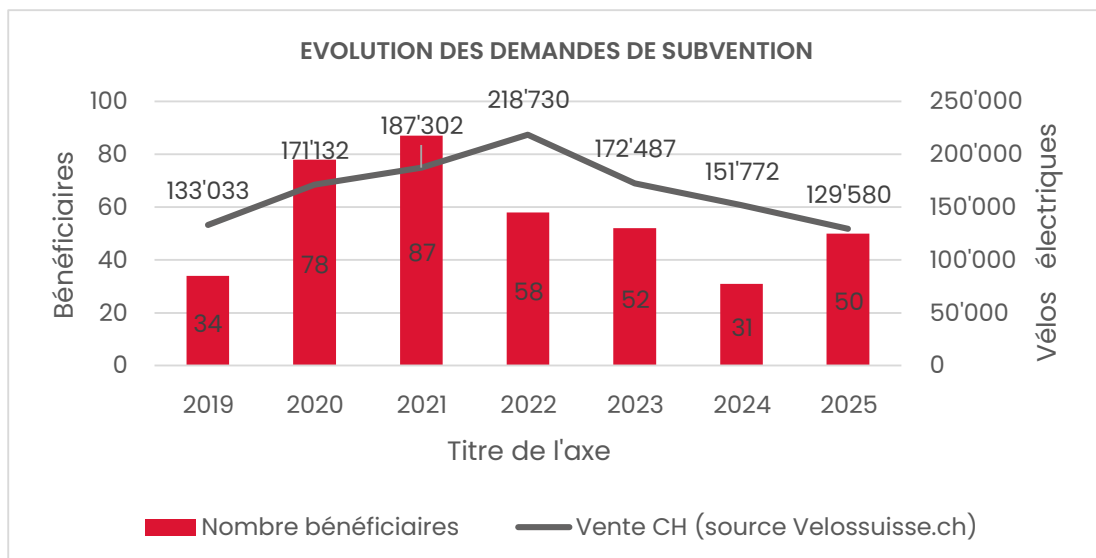
La consommation propre correspond à l'énergie qui est produite par l'installation de production locale et consommée simultanément par les appareils du ménage. Elle ne peut avoir lieu que dans le périmètre du lieu de production.



Cette pratique tend à prendre de l'essor dans notre Commune. Pour rappel, les deux premières installations ont été mises en place en 2024. Depuis le 1er janvier 2025, la possibilité de créer une CA+ (communauté d'autoconsommation) ainsi qu'une RCPv (regroupement de consommation propre virtuelle) est entrée en vigueur. Ces deux nouvelles pratiques sont évaluées dans le cadre du remplacement des compteurs électriques (préavis 06/2024).

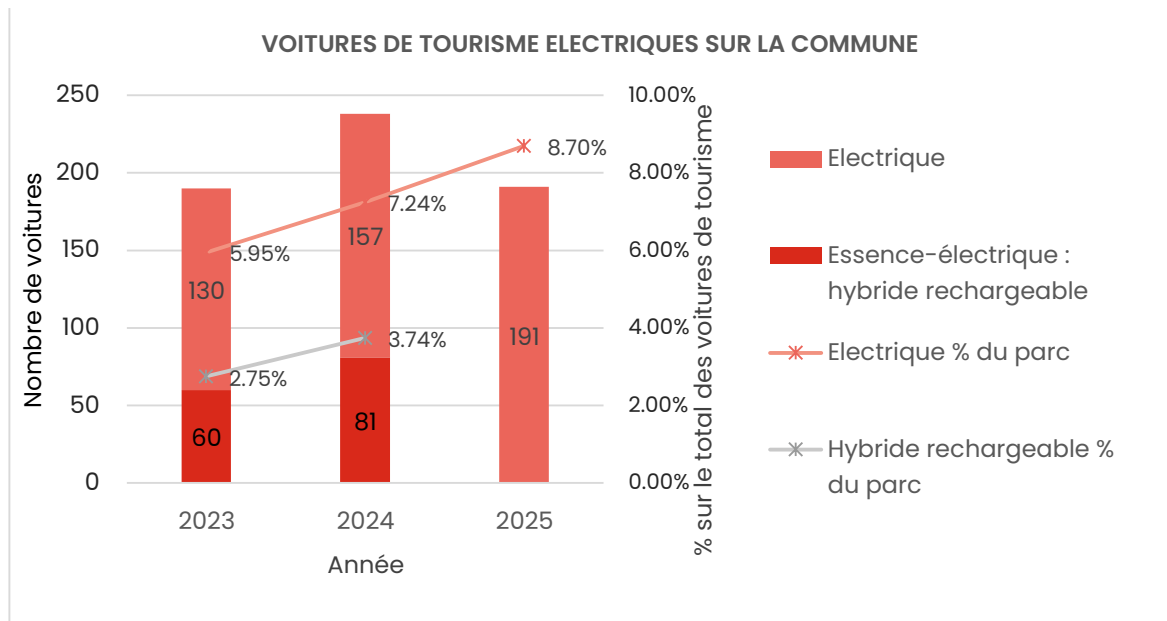
### FONDS POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Une subvention de CHF 300.00 à l'acquisition d'un vélo électrique est prise en charge par le fonds pour les énergies renouvelables depuis 2013. Malgré le fléchissement par rapport aux années précédentes, la demande pour cette prestation reste soutenue. Ce fonds sert à financer des actions figurant dans le PECC (Plan énergie climat communal).





## EVOLUTION DU PARC AUTOMOBILE ÉLECTRIQUE



Seules les trois dernières années sont illustrées dans le graphique ci-dessus, les précédentes ne prenant pas en compte les mêmes paramètres.

L'évolution du parc automobile électrique ou hybride a augmenté de 25% en 2025, cette donnée tendrait à se stabiliser pour les années à venir.

### TARIFS SI 2026

Si le tarif de l'énergie électrique a subi une forte augmentation depuis 2023, nous pouvons remarquer que les données pour 2026 sont revues à la baisse.

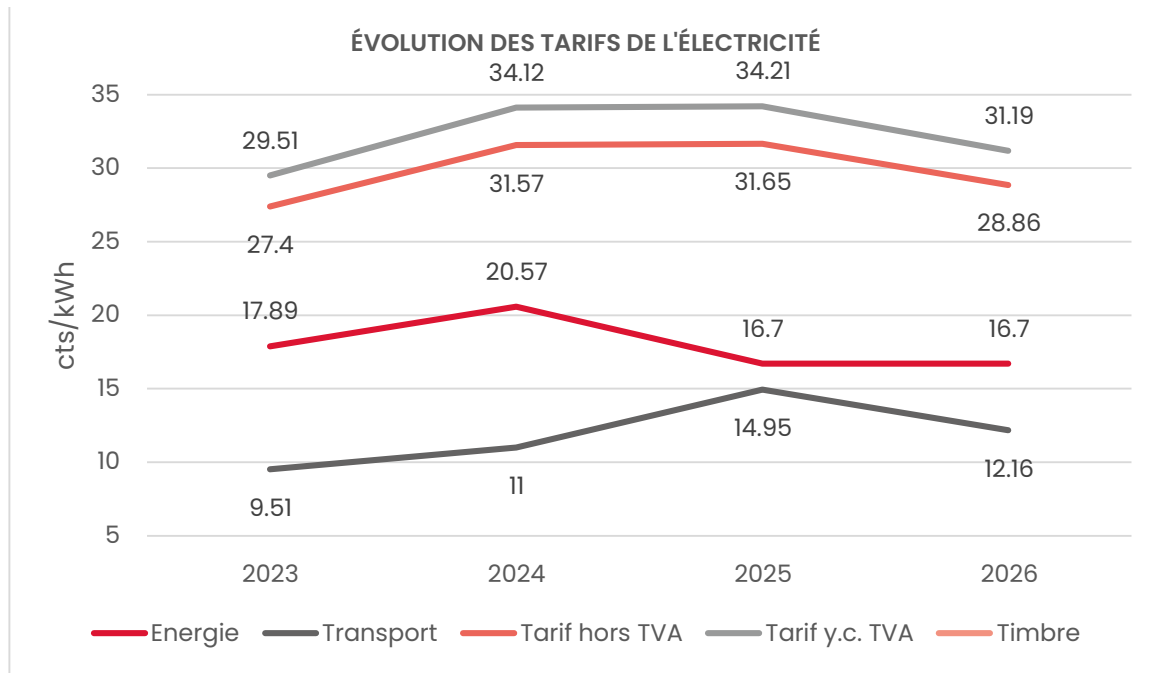
Dès lors que les tarifs de l'année suivante sont connus au 31 août de l'année sous revue, il nous semble judicieux de faire apparaître le tarif de l'année suivante dans le graphique ci-dessus.

Rappelons que le prix de l'électricité facturé au consommateur comporte 3 composantes :

- L'énergie fournie ;
- L'acheminement de l'électricité de la centrale de production au lieu de consommation (tarif d'utilisation du réseau = transport ou timbre) ;
- Les redevances publiques et la taxe fédérale pour la promotion des énergies renouvelables et la protection des eaux et des poissons (taxes).

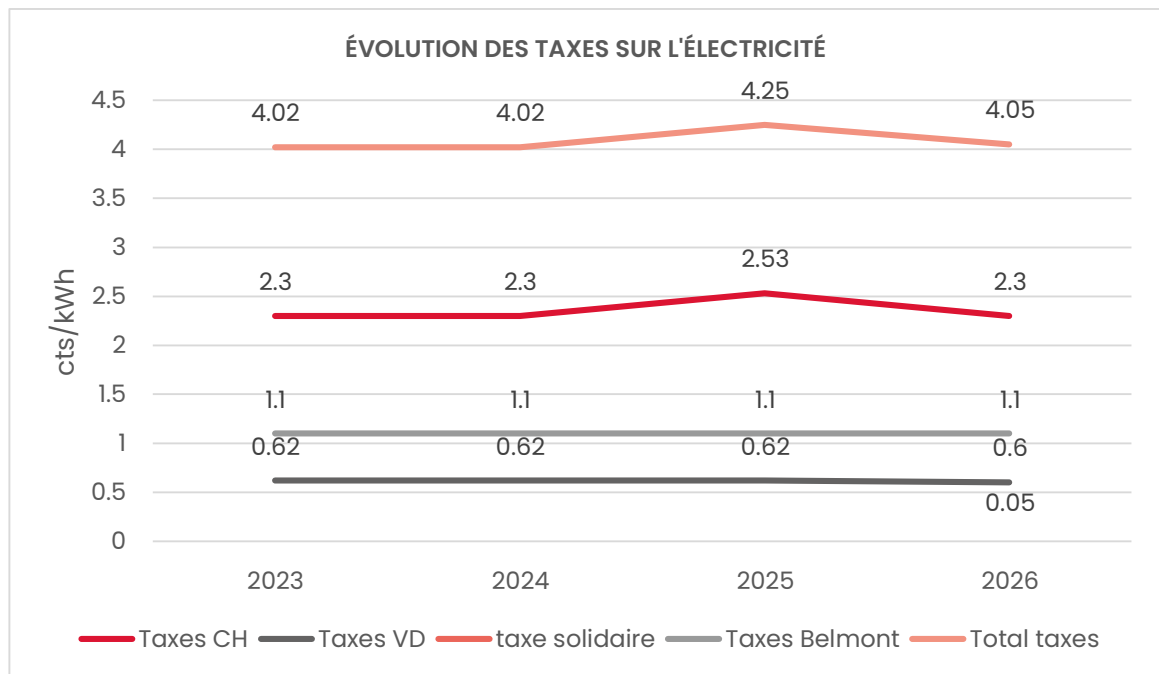


### ÉVOLUTION DES TARIS (CTS/KWH) HORS TAXE



### TAXES

Les taxes restent stables d'année en année, selon le graphique ci-dessous.



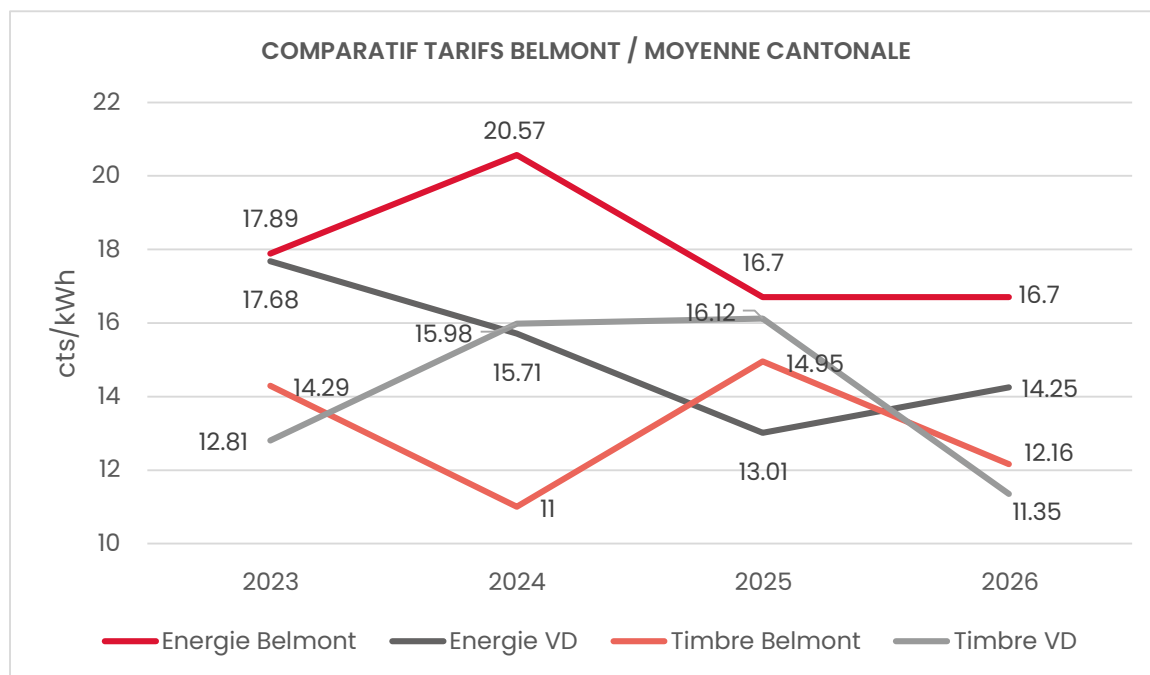


## EVOLUTION DES COÛTS DE L'ENERGIE ET DU TIMBRE DE TRANSPORT

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de nos prix de l'énergie ainsi que celle du timbre de transport, par rapport à la moyenne cantonale.

Les données de comparaison sont basées sur les profils de consommation de ménages types élaborés par l'ELCOM. Le profil retenu est le H2, soit une consommation de 2500 kWh/an pour un logement de 4 pièces, avec cuisinière électrique. Ce profil est très souvent pris comme base comparative.

### ÉVOLUTION COMPARAISON TARIFS BELMONT-SUR-LAUSANNE / MOYENNE CANTONALE



Comparaison n'est pas raison. Nos tarifs ne sont pas segmentés selon les profils définis par l'ELCOM donc le tarif d'acheminement est le même pour les particuliers.

### ORDONNANCE SUR LES INSTALLATIONS À BASSE TENSION (OIBT ; RS 734.27 DU 7 NOVEMBRE 2001)

#### Contrôle périodique

En 2025, 781 installations (Pully 661 ; Belmont 120) ont été contrôlées, dans le cadre des délais légaux.

Au 31 décembre 2025, 698 installations (Pully 590 ; Belmont 108), soit 4,9% du nombre total d'installations, sont concernées par un contrôle périodique non clôturé.

### TRANSFORMATIONS ET NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Un nombre toujours important d'avis d'installation (AI), pour des transformations ou des nouvelles constructions, n'a pas encore été suivi d'un rapport de sécurité (248 cas au total : Pully 205 ; Belmont 43).



## CONTRÔLES SPORADIQUES

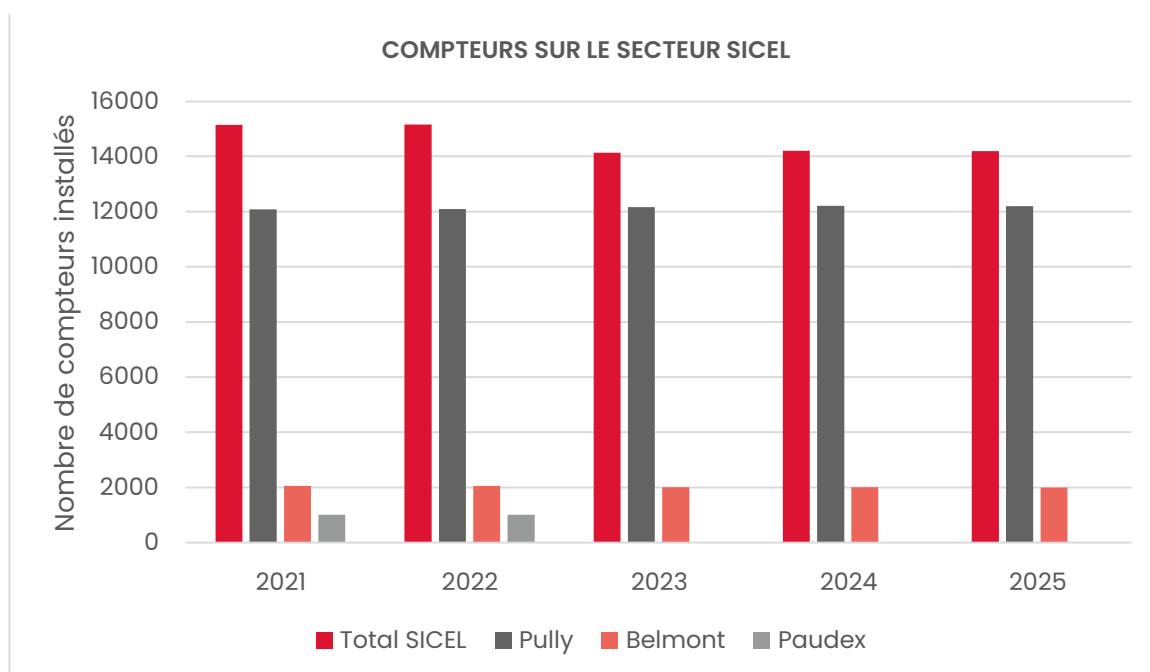
Les statistiques élaborées à partir des contrôles sporadiques montrent que, dans l'ensemble, les installations électriques sont en bon état et que les installateurs électriciens produisent des rapports de sécurité de bonne qualité. Près de 82,9% des installations contrôlées ne présentent pas de défaut, alors qu'on déplore des défauts mineurs sur moins de 16,6% d'entre elles. Tandis que 0,5% sont considérées comme des défauts majeurs.

## COLLABORATION AVEC LES SERVICES INDUSTRIELS LAUSANNE (SIL)

La collaboration avec les SIL se déroule toujours de manière satisfaisante. Des séances de mise au point ont lieu régulièrement. Pour 2025, un total de 1'215 rapports a été contrôlé par leurs soins, affichant une précision exemplaire de 100%.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE COMPTEURS

Année après année, le rapport de gestion fait état des travaux en lien avec nos obligations liées à l'OIBT. Il semble opportun de mettre en perspective cette activité avec le nombre de compteurs installés sur le périmètre SICEL des Communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne.



## COLLABORATION DES SI PULLY – PAUDEX – BELMONT-SUR-LAUSANNE

Fidèle à ses engagements, la Ville de Pully a reconduit son service de piquet "eau" pour l'année 2025.

S'agissant de « l'électricité », la gestion de l'OIBT, à travers SICEL, s'est poursuivie en 2025.

## SIGIP

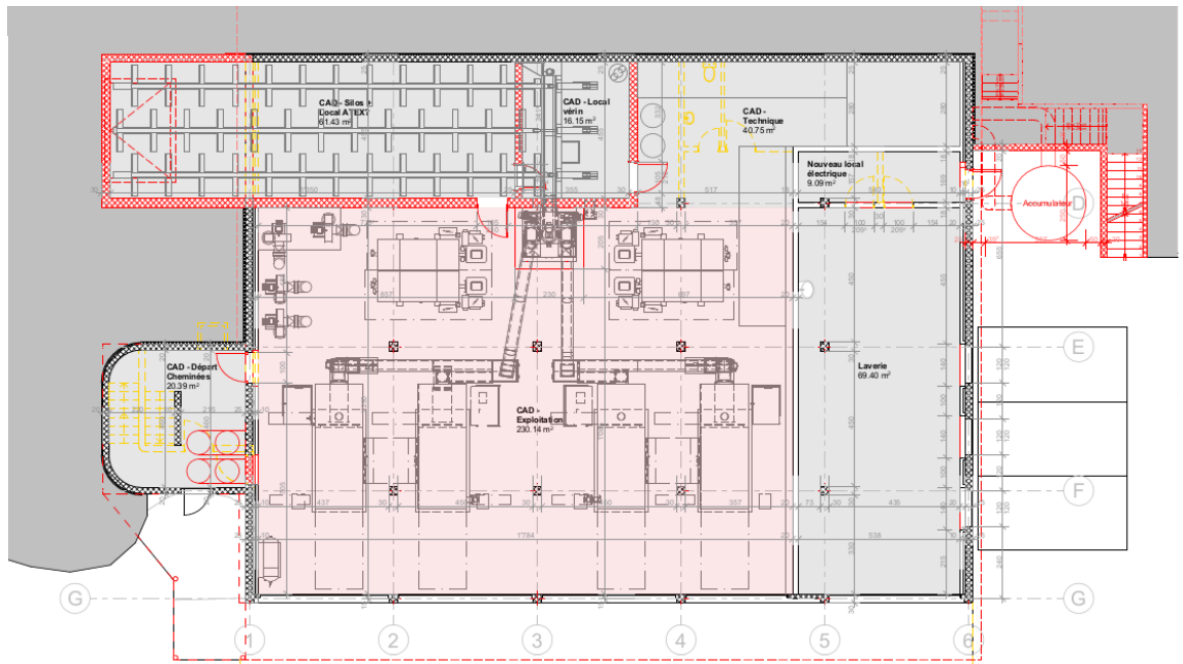
### Relevés sur le terrain

Afin de garantir une mise à jour optimale de notre cadastre des réseaux souterrains, nous faisons appel systématiquement à ce service lors des interventions sur nos réseaux. Cette solution nous permet de garantir une réactivité maximum pour les travaux de relevé et de mise à jour des données sur le SIGIP.

## CHAUFFAGE À DISTANCE

L'étude du réseau de chauffage à distance a progressé en 2025, la définition et la coordination du tracé communal sont désormais validées et sécurisées à 80%. La société LaZur est en phase de mise en soumission des travaux pour la centrale de chauffe. Ce projet est développé en parallèle des travaux de rénovation énergétique d'Arnier 80. Début 2026, les travaux de génie civil pour le déploiement des conduites seront mis en soumissions. La mise à l'enquête des travaux de la centrale de chauffe a été fait de manière commune entre LaZur SA et la Commune. Le permis de construire est entré en force fin 2025.

Pour mémoire est remis ci-dessous l'état du projet de la centrale de chauffe.



En termes de planification nous pouvons avancer les étapes suivantes :

- Début des travaux de construction de la centrale de chauffe en parallèle des travaux de rénovation d'Arnier 80 au printemps 2026 ;
- Début des travaux au printemps 2026, pour un déploiement selon le schéma ci-dessous :



### Planning intentionnel de déploiement

- Planning des zones
- Besoin d'un échange fin avec les services communaux pour maximiser les synergies
- Information générale sur les projets routiers et immobiliers connus ?
- Possibilité de prévoir une séance spécifique ?



## Service des eaux

### INTERVENTIONS SUR NOTRE RÉSEAU

#### Travaux courants

Les interventions sur notre réseau sont exécutées par le Service de l'eau de Pully ou par des installateurs agréés. Les interventions lors de fuite, hors service de piquet, sont assurées par la société STS.

Les principales activités courantes sont :

- Le branchement de nouvelles constructions ;
- La pose de nouveaux compteurs ;
- Le changement de compteurs pour révision ;
- Les travaux d'entretien de notre réseau ;
- Les interventions sur le réseau en cas de fuite.

#### DÉTECTION DE FUITE

Notre système de suivi réseau est désormais opérationnel et performant. Grâce à une détection précoce des anomalies, nous intervenons rapidement pour identifier et traiter les incidents avant qu'ils ne se transforment en fuites majeures ou en rupture de canalisation.

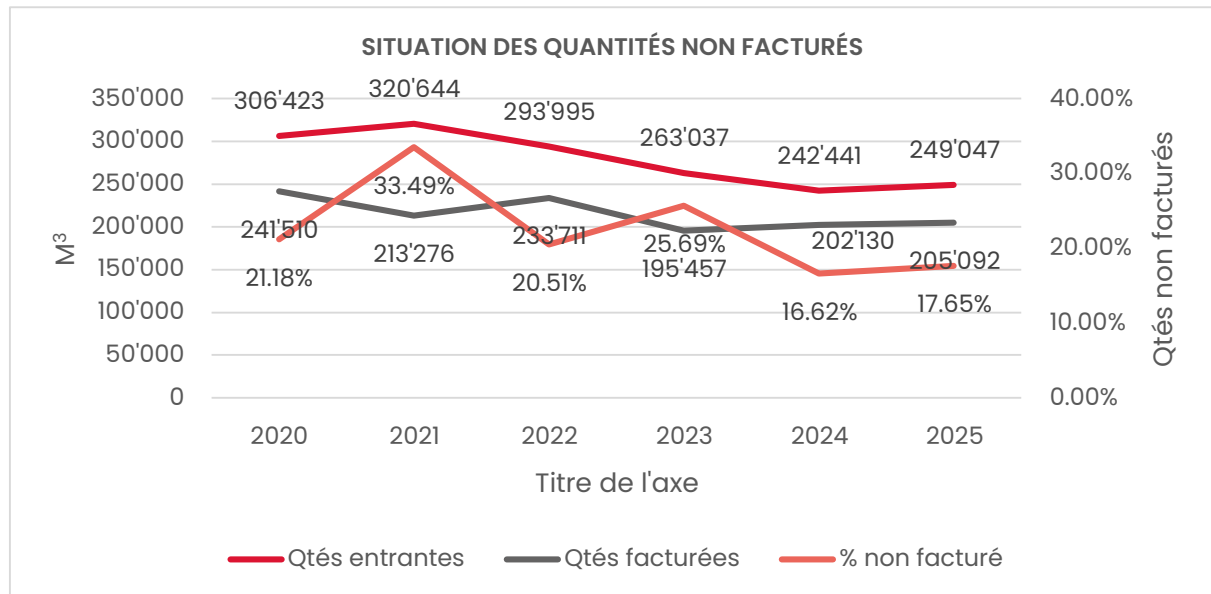
#### Bilan des interventions

Les interventions pour fuites en 2025 sont les suivantes :

- Chemin de Chatruffe : 1 intervention
- Chemin des Ecaravez : 1 intervention
- Chemin de la Mouette : 1 intervention
- Chemin du Blessoney : 1 intervention



## PERTE SUR LE RÉSEAU



## QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuses et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours, de la source jusqu'au robinet.

En tant que distributeur, il nous appartient d'effectuer les contrôles de qualité sur notre réseau de distribution.

Les résultats de ces analyses ainsi que celles du Service de l'eau de la Ville de Lausanne font l'objet d'une publication annuelle sur notre site Internet.

### Microbiologie

Les analyses permettent de mettre en évidence la présence éventuelle de micro-organismes dans l'eau. Certains, d'origine naturelle, comme les germes aérobies mésophiles, sont sans danger pour l'homme. D'autres, comme les *Escherichia coli* et les entérocoques, sont indicateurs d'une contamination par des matières fécales humaines ou animales.

### Physico-chimie

Elles s'intéressent à la composition naturelle de l'eau et à ses équilibres, ainsi qu'aux substances indésirables, voire toxiques, qu'elle pourrait contenir.

### Micropolluants

Les examens permettent également de détecter les micropolluants qui sont des substances naturelles ou artificielles (des résidus de médicaments, par exemple). En fonction de leur nature et de leur concentration dans les eaux, elles peuvent être toxiques pour l'homme ou l'environnement. La modernisation des stations d'épuration des eaux usées a pour but de retirer ces substances avant leur rejet dans les cours d'eau ou les lacs et préserver ainsi la qualité de l'eau de boisson.



## RÉSULTAT DES ANALYSES

- Absence des traceurs d'eaux usées recherchés ;
- Présence d'un métabolite du fongicide chlorothalonil ;
- Résultat : Eau conforme aux exigences légales en vigueur.

## DURETÉ DE L'EAU

Dans le cadre de l'analyse physico-chimique, la valeur de la dureté de l'eau est celle qui intéresse en premier lieu le consommateur.

En Suisse, on distingue six classes de dureté, exprimées en degrés français (°fH).

Dureté en °fH	Appréciation	Belmont
0-7	Eau très douce	Avec une dureté mesurée à 17.8 +/- 0.9 °fH, nous disposons d'une eau moyennement dure
7-15	Eau douce	
15-25	Eau moyennement dure	
25-32	Eau assez dure	
32-42	Eau dure	
Plus de 42	Eau très dure	

Nous avons été contrôlés en 2024 par l'OFCO (Office de la consommation). Ce contrôle effectué tous les 5 ans, selon la législation en vigueur, a mis en lumière les points suivants :

- La bonne qualité générale de nos installations techniques ;
- Des propositions d'améliorations minimales dans ces installations afin de simplifier les mesures d'autocontrôle ;
- Quelques points d'amélioration dans la gestion administrative de l'autocontrôle ;
- Les analyses du Service de l'eau de Lausanne et celles effectuées dans notre autocontrôle confirment qu'en 2025, toutes les exigences légales ont été rigoureusement respectées.



# Travaux

## Travaux publics

### PREAVIS CLOS

Aucun préavis n'a été clôturé en 2025.

### TRAVAUX EN COURS

#### Routes des Chaffeises et du Burenoz (préavis 04/2021)

Les travaux routiers sont terminés.

#### Route de la Cérèce (préavis 04/2025)

Les travaux d'entretien de la route de la Cérèce ont débuté en août 2025, pour se poursuivre jusqu'à fin décembre. Les travaux principaux ont été la rénovation des canalisations d'évacuation des eaux et la réfection du coffre de la chaussée ainsi que des revêtements. Les travaux de finition et la pose de la couche d'usure auront lieu en 2026.

#### Entretien routier

Nous avons également procédé aux divers travaux d'entretien courant répertoriés ci-dessous :

- Reprofilage de la partie supérieure de la route de la Louche et du chemin de la Gravière. Travaux rendus nécessaires par la forte dégradation des chaussées et aux potentiels dangers dus aux nids-de-poule et de la dégradation ;
- Réfection d'une petite dizaine de grilles de route, remplacement des cadres cassés et affaissés.

### INFORMATIONS A LA POPULATION

#### Service SMS

Le service d'information par SMS, mis en place en 2023, nous permet de communiquer avec la population sur des sujets essentiellement liés aux infrastructures. Actuellement plus de 1'041 personnes sont inscrites, une évolution de plus de 100 inscrits supplémentaires sur 2025. Le volume annuel de SMS envoyés est de 40'000.

Pour mémoire, il suffit de s'inscrire en envoyant par SMS le texte, START BELMONT, au numéro court 723.

## Assainissement et environnement

### INTERVENTION DES COLLECTEURS

Le territoire communal est surveillé régulièrement afin de détecter des résurgences possibles, fonction de la pluviométrie. Il a été mis en place pour les années à venir un diagnostic complet de l'état des collecteurs communaux par curage et passage de la caméra.



## Services extérieurs

### Voirie

Voici un aperçu des principales interventions d'entretien assurées par nos équipes :

- Contrôle et nettoyage des Ecopoints et particulièrement celui du parking d'Arnier ;
- Nettoyage des autres points de collectes, corbeilles à déchets, robidog et arrêts de bus ;
- Entretien et balayage des routes et trottoirs ;
- Fauche des talus de bords de route de manière différenciée, en éliminant les plantes invasives envahissantes et en favorisant la venue de plantes désirées afin de favoriser la biodiversité ;
- Service hivernal, soit déneigement et/ou salage, le cas échéant des routes, des trottoirs et des places ;
- Mise en place et rangement tous les jeudis du matériel de signalisation et de sécurité pour le marché hebdomadaire, qui a lieu sur la place de dépôt des élèves au bord de la route d'Arnier ;
- Aide à la préparation des différentes manifestations dans le village ;
- Il y a eu des changements au sein de l'équipe des services extérieurs, M. Raymond Veyre a pris une retraite bien méritée et nous avons accueilli M. David Ferreira, de plus, un nouvel apprenti agent d'exploitation au service de voirie a été engagé, il s'agit de M. Dylan Lopes.



Equipe



Dylan Lopes

- L'acquisition d'un souffleur porté sur tracteur permet désormais de dégager les feuilles et résidus de tonte vers les champs ou forêts. Ce dispositif renforce la sécurité du personnel en évitant les interventions manuelles risquées en bord de route.





- Le sentier de l'église et celui de Ruty ont été réaménagés, les marches d'escalier ont été sécurisées et remises en état.



- Après une fermeture prolongée due à des procédures administratives complexes, les passerelles du sentier de Ruty ont été entièrement renouvelées. Ces travaux de remise en état étaient devenus indispensables en raison de la vétusté avancée des structures.



### Déchets urbains

La Municipalité déplore la multiplication des dépôts sauvages aux abords de nos Ecopoints. Face à ce "tourisme des déchets" persistant, nous restons pleinement mobilisés et étudions diverses mesures pour mettre fin à ces incivilités.



### Vidéo Surveillance Ecopoint D'Arnier

Lancée en 2024, l'étude de faisabilité pour la vidéoprotection de l'Ecopoint d'Arnier suit son cours. Le volet relatif à la protection des données est actuellement traité afin d'obtenir l'autorisation préfectorale nécessaire. Un essai technique, avec mise à disposition du matériel par le prestataire retenu, est prévu avant une mise en service définitive attendue courant 2026.

### Réorganisation de la collecte des déchets

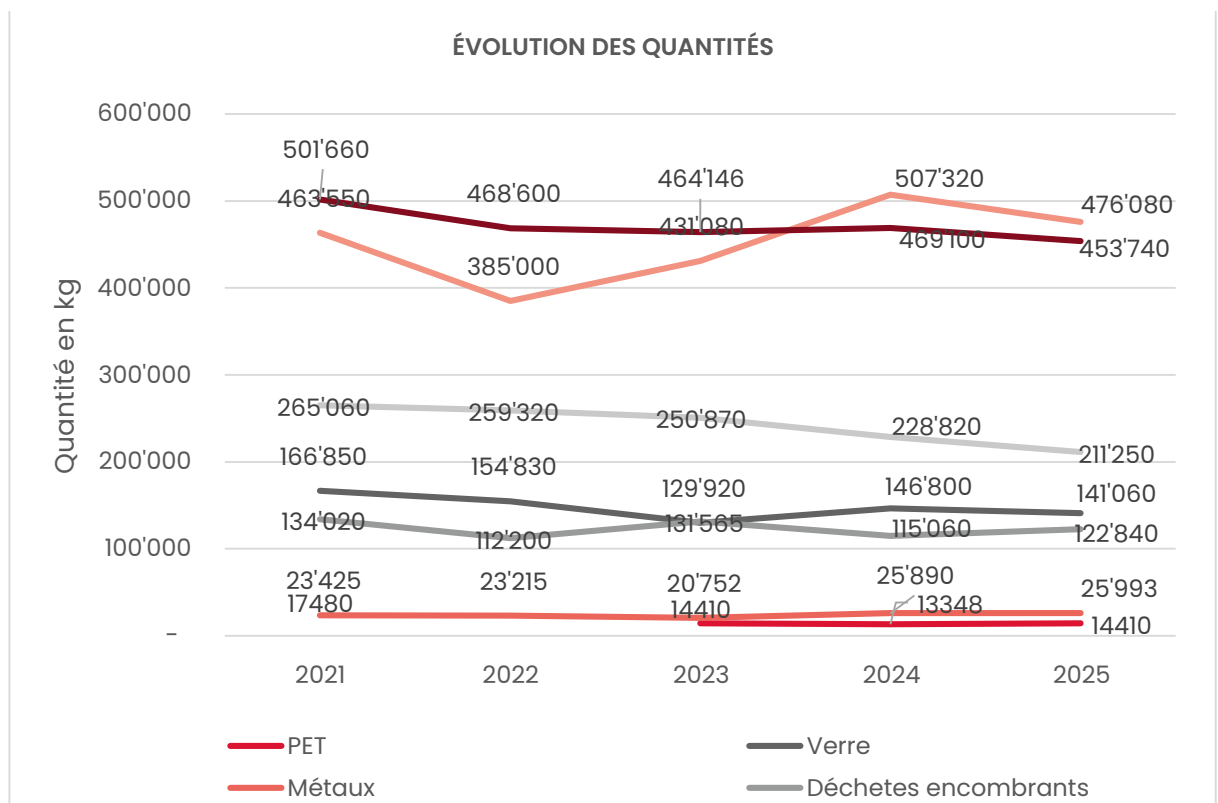
Afin d'optimiser la gestion des déchets sur notre territoire, la Municipalité étudie actuellement de nouvelles solutions d'adaptation. Ce projet, qui porte notamment sur la collecte des encombrants et la réduction des incivilités, principalement des dépôts sauvages, devrait aboutir à une mise en œuvre concrète dès 2026.

### Information à la population

Malgré les actions de sensibilisation menées en 2025, pour encourager le respect des lieux et du personnel de la Voirie, nous déplorons la persistance d'incivilités. Le non-respect des jours et horaires d'ouverture des Ecopoints reste une source de nuisances majeure que la Municipalité souhaite voir cesser.

En 2025, nous avons 18 contrevenants qui ont fait l'objet d'une dénonciation auprès de la Commission de police et ont été sanctionnés.

### Evolution du taux de recyclage



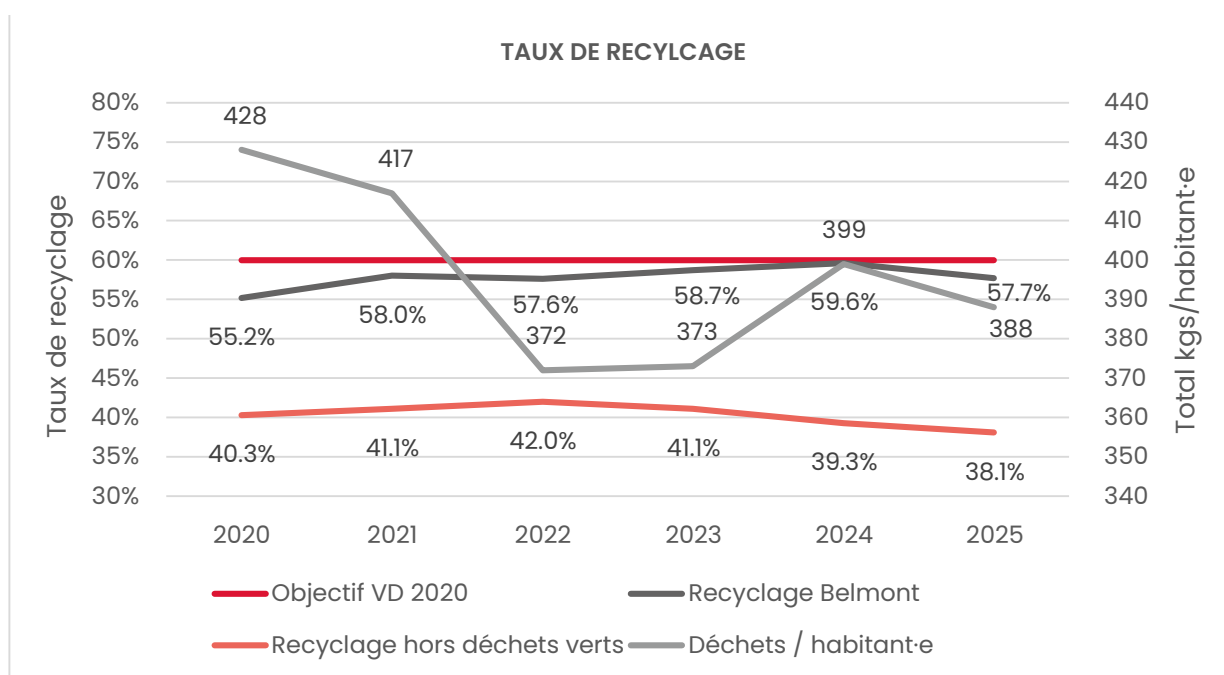
Le graphique ci-dessus illustre la remarquable stabilité des volumes de collecte pour chaque catégorie de déchets ces dernières années.



### Répartition des déchets en 2025

Déchets	% Belmont
PET (kg)	1 %
Déchets verts (kg)	33 %
Verre (kg)	9 %
Papier (kg)	14.5 %
Métaux	1.5 %
Ordures ménagères (kg)	31 %
Déchets encombrants (kg)	8 %
Déchets de voirie	2 %

La répartition des déchets collectés sur le territoire communal présente une grande stabilité par rapport à l'exercice précédent.



Avec un taux de 61.1% nous pouvons considérer que nous sommes dans la moyenne cantonale de 60%. La quantité de déchets par habitant est de **388** kg à Belmont.



## COLLECTE DE VÊTEMENTS USAGÉS



Record battu ! En collaboration avec TEXAID, les Ecopoints d'Arnier et de la Léchire ont permis de valoriser **37'355 kg** de textiles usagés cette année. Un résultat exceptionnel qui témoigne de l'engagement de la population pour l'économie

circulaire.

Le secteur de la collecte et de la valorisation des textiles usagés traverse une crise sans précédent, marquée par l'effondrement des prix et des difficultés d'écoulement. Dans ce contexte, notre partenaire TEXAID a dû engager une restructuration profonde pour pérenniser la qualité du recyclage en Suisse. Ces mesures d'économie drastiques impactent directement les communes, entraînant une révision à la baisse des rémunérations qui nous sont versées. Ainsi, le système de rémunération a été modifié au dernier trimestre 2025 par un avenant. Dorénavant la Commune bénéficie d'une rémunération d'un centime par kilo de textile récupéré au lieu de 20 centimes par kilo.

## EPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

### Avenir de la Station d'épuration de Pully (STEP)

Lancé il y a une vingtaine d'années déjà, le développement du projet de réhabilitation de la STEP de Pully s'est poursuivi en 2025 à un rythme soutenu, avec la finalisation de la phase de consolidation de l'avant-projet et le démarrage des études de projet, financées grâce aux crédits octroyés par les Conseils communaux des communes de Pully, Belmont-sur-Lausanne et Paudex (à Belmont, crédit de CHF 1'250'250.00 ; cf. préavis N° 05-2024 du 24 avril 2024). La phase de consolidation précitée a également permis de réaliser des essais pilotes sur des installations de traitement de l'eau afin de valider les performances du traitement provisoire prévu pour la phase de chantier.

La réhabilitation de la STEP nécessite quelques travaux préparatoires, comme la création de la conduite de rejet au lac, qui permettra d'acheminer les eaux traitées de la STEP au large des rives et en profondeur. Les études de projet de cette conduite ont été lancées au début de l'année 2025 et se termineront en 2026 avec la mise à l'enquête de cet ouvrage.

Le processus de création de l'Association intercommunale qui assurera la gouvernance de la future STEP (en remplacement de l'Entente actuelle) s'est poursuivi, avec la validation des statuts de l'association, nommée Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois (AGEEL), par les Conseils des trois communes. L'entrée en vigueur de l'AGEEL est prévue lors de la prochaine législature au second semestre 2026.

L'élaboration du plan d'affectation, qui permettra l'implantation du nouvel ouvrage, a également bien avancé, avec l'avis positif du Canton sur l'examen préalable et la préparation du dossier de mise à l'enquête. Le dépôt du plan à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) est prévu pour le début d'année 2026.



### Épuration des eaux

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne sont traitées par la station d'épuration de Pully. Au 31 décembre, les habitant·e·s raccordé·e·s se répartissent comme suit :

Communes	2021	2022	2023	2024	2025
Belmont	3'901	4'133	4'162	4'126	4'133
Paudex	2'005	2'069	2'091	2'065	2'044
Pully	20'250	20'557	20'765	20'815	20'865
Totaux	26'156	26'759	27'018	27'006	27'042

Pour mémoire, la notion d'habitant·e·s raccordé·e·s n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitant·e·s de la Commune. Dans le cadre de l'assainissement, nous utilisons le terme d'équivalent-habitant.

Cette notion recouvre :

la population raccordée permanente

- + 1/3 des lits d'hôtel
- + 1/3 des lits de la parahôtellerie
- + 1/3 du nombre d'emplois
- + 1/4 des places de café-restaurant

---

= habitant·e·s raccordé·e·s

Les contrôles analytiques de l'eau et des boues sont effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents et stables, avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 94%.

### PRINCIPAUX TRAVAUX

Les principaux travaux réalisés en 2025 se présentent comme suit :

- Remplacement de la pompe et de la vanne 3 voies du chauffage ;
- Remplacement du compteur des boues fraîches vers le digesteur ;
- Remplacement de la centrale de détection gaz ;
- Remplacement des flexibles des climatiseurs ;
- Remplacement du disconnecteur de l'introduction d'eau potable au nord de la STEP ;
- Remplacement de la pompe de chlorure ferrique ;
- Remplacement du moteur de ventilation des décanteurs primaires ;
- Révision de la pompe de gavage de la grille d'égouttage (GDE) ;
- Remplacement du moteur de la pompe de recirculation des boues du digesteur 1 ;
- Remplacement du réducteur de la grille d'égouttage.

**DONNEES STATISTIQUES**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Eaux traitées (m3)	2'159'564	1'984'940	1'815'384
Débit moyen journalier (m3)	5'916	5'869	5'721
Electricité achetée aux S.l. (kWh)	301'944	158'955.00	230'136
Production d'électricité (kWh)	364'305	404'420	391'448
Electricité vendue aux S.l. (kWh)	5'733	16'011	7'839
Electricité totale consommée (kWh)	660'519	547'364	613'745
Biogaz total produit (m3)	199'251	248'077	236'706
Biogaz utilisé par le groupe (m3)	193'979	242'822	232'538
Gaz de ville acheté (m3)	280	271	532

**EFFECTIF DU PERSONNEL**

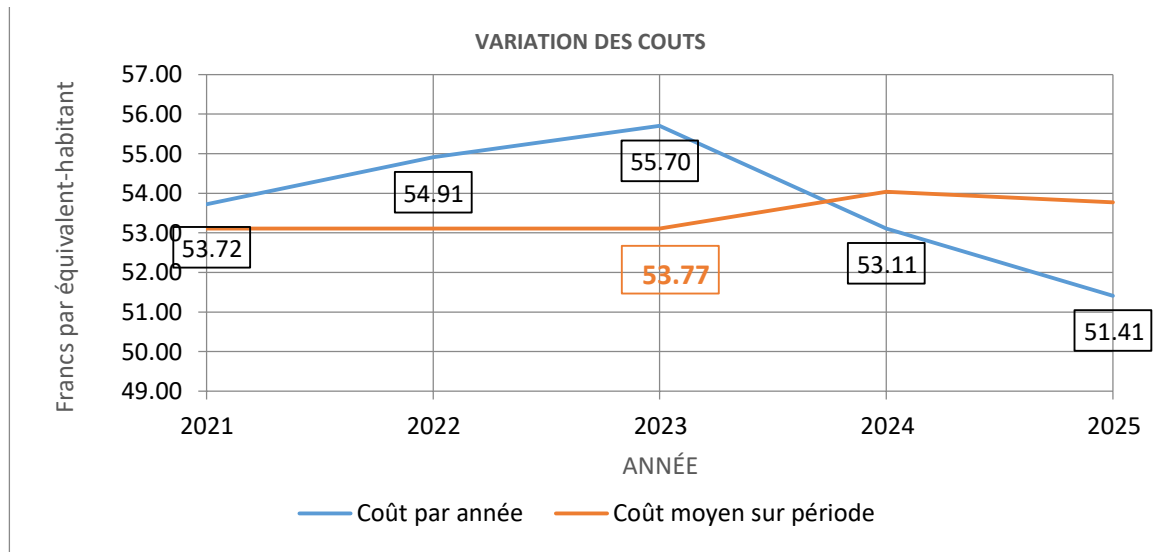
L'effectif du personnel est resté stable en 2025. Suite au départ à la retraite de la laborantine, l'équipe a accueilli un agent de nettoyage industriel. Ce collectif demeure très complémentaire, s'articulant autour d'un chef d'exploitation, de deux ouvriers et d'un agent de nettoyage à temps partiel.

**CHARGES FINANCIÈRES**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Montant total des dépenses	1'654'815.05	1'525'813.66	1'546'618.68
Montant total des recettes	149'795.48	91'411.64	156'261.92
Montant net à répartir	1'505'019.57	1'434'402.02	1'390'356.76



## CHARGES TOTALES NETTES PAR ÉQUIVALENT-HABITANT·E·S RACCORDÉ·E·S (EN CHF)



## PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LE BUDGET ET LES COMPTES

Motif	Différence en CHF
<b>Compte de charges</b>	
Salaire du personnel occasionnel	+5'000.00
Traitements	-55'000.00
Cotisation caisse de pension	+5'000.00
Prestations de la DTSI – Etudes réhabilitation	+50'000.00
Achat machine et matériel d'exploitation	+5'000.00
Consommation d'eau (plus élevée que prévu)	+20'000.00
Consommation d'électricité (plus élevée que prévu)	+10'000.00
Consommation de précipitants (plus élevée que prévu)	+5'000.00
Entretien des machines (plus élevée que prévu)	+10'000.00
Quantité de boues à traiter (inférieure aux prévisions)	-10'000.00
Fonds de renouvellement machines (plus alimenté)	-50'000.00
Fonds de renouvellement bâtiments (plus alimenté)	-100'000.00

---

**Comptes de recettes**

---

Remboursement de traitements	+105'000.00
Prélèvement sur fond de renouvellement des machines	-280'000.00
Prélèvement sur fond de rénovation des bâtiments	+5'000.00

---

**Espaces verts**

**TRAVAUX D'ENTRETIEN**

Les travaux courants participent à l'embellissement de la Commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service, tout comme le cimetière qui demande lui aussi que le personnel lui consacre du temps.

Le contrôle du bon fonctionnement des installations des places de jeux est effectué périodiquement selon les normes.

Le personnel chargé de l'entretien des espaces verts suit des formations afin d'utiliser les meilleures pratiques en vigueur dans le domaine.

Un petit massif créé par nos soins a vu le jour au chemin de la Léchire, en dessous de l'Ecopoint.

Madame Koller de la fondation Bataillard qui s'occupe de promouvoir la biodiversité, nous a signalé la présence de lézards des souches sur le haut de la zone des Bas-Monts et au début du chemin de Malatête, suite à cela des aménagements ont été créés pour favoriser leur développement et des panneaux fournis par la fondation ont été installés.





Un verger de pommiers du même type que celui planté sur le réservoir de la Métraude a été mis en terre à côté de l'école, nous attendons avec impatience la cuvée de cidre Belmontais qui devrait être récoltée avec la participation des élèves.



### **PLACE DE JEUX**

En 2023, la Municipalité a lancé l'étude pour le renouvellement des places de jeux sur son territoire, elle imagine également mettre en place des zones de fitness urbain. L'étude s'est poursuivie en 2025. Un préavis sera établi en 2026.

### **SOCOSEV**

En 2025, nous avons sollicité la SOCOSEV (Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise) pour le projet des places de jeux. Une participation de CHF 30'000.00 est octroyée pour 2026.



# DUD

**Direction de l'Urbanisme et des  
Domaines**





## Catherine Schiesser Conseillère municipale

Police des constructions et  
aménagement du territoire,  
Bâtiments communaux & Conciergerie

## Préambule

21 ans de Municipalité dont 20 en charge de la DUD et voilà mon dernier rapport de gestion, exercice annuel qui permet de prendre la mesure des actions qui ont été menées pendant les 12 mois écoulés.

Que de changements en 21 ans, la population de notre Commune a presque doublé, ses attentes ont augmenté et les processus administratifs se sont complexifiés avec comme corollaire une augmentation et une professionnalisation de nos collaborateurs afin d'y répondre.

Le paysage de Belmont-sur-Lausanne a été fortement modifié, passant d'une vision presque rurale à une densification intégrée au mieux pour répondre aux besoins de tous. Quatre plans d'affectation ont été approuvés par le Conseil communal, dont trois sont déjà construits, un est en passe de l'être et un dernier sera mis à l'enquête publique début 2026.

Le plan d'affectation communal PACom est un long fleuve, pas toujours tranquille d'ailleurs, qui a occupé les Municipalités successives depuis 2002. Nous espérons pouvoir clore ce dossier avant la fin de la présente législature, mais une enquête complémentaire devra être soumise au public durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2026. C'est certainement le-la prochain-e Municipal-e qui aura le plaisir de le faire.

Si le développement d'une commune est de son fait, il ne faut pas oublier qu'elle doit aussi collaborer avec ses voisines, ce qu'elle fait depuis 2007 au travers du Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) en ce qui concerne l'urbanisme, la mobilité et le paysage. Ceci est un résumé des gros dossiers qui m'ont tenue occupée ces deux dernières décennies, mais ce n'est pas que, car être au service d'une commune de la taille de Belmont présente aussi l'intérêt d'avoir une vision globale en échangeant et participant aux décisions relevant des dicastères de mes collègues.

En conclusion, je remercie tous les collaborateurs de la DUD pour leur implication dans leurs charges respectives qui démontre leur fiabilité et leur dévouement à notre Commune et sans qui je n'aurais pas pu mener mon mandat à bien. J'ai eu beaucoup de plaisir et de satisfaction à travailler pour le bien de notre Commune et je quitterai mon poste au 30 juin 2026 en ayant la sensation d'avoir contribué à sa bonne marche.



# DUD – Direction de Urbanisme et des Domaines

## Organisation

Madame Schiesser est déléguée dans plusieurs commissions intercommunales, à savoir :

- Schéma directeur de l'Est Lausannois (SDEL) : déléguée au COPIL ;
- Commission municipale de l'urbanisme (CMU) : Présidente ;
- Commission d'hygiène et de salubrité : Présidente ;
- Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) : déléguée ;
- Société éducation physique et sport (Canton) : déléguée communale aux sports.



# Police des constructions

Transformations ou démolitions suivies de reconstructions génèrent le même volume de travail administratif qu'un projet sur une parcelle non construite.

En 2025, 13 enquêtes publiques (15 en 2024) ont eu lieu, soit :

- 1 pour la démolition et la construction de villas (3 appartements) ;
- 5 pour des transformations de bâtiments, y compris des modifications extérieures ;
- 1 pour une piscine ;
- 2 pour des aménagements extérieurs ;
- 1 pour le déplacement d'une antenne de communication mobile existante ;
- 1 pour la réfection des passerelles existantes ;
- 1 pour la création d'une servitude de passage public à pied ;
- 1 pour une pompe à chaleur de confort (climatisation) ;

En 2025, nous avons délivré 34 permis de construire (33 en 2024), dont :

- 10 avec enquête publique (démolition, construction, agrandissement, transformation, antenne de téléphonie, piscine et couvert) (19 en 2024) ;
- 6 dispensés d'enquête publique pour un changement d'affectation et une piscine hors sol avec terrasse ne nécessitant pas de consultation publique (2 en 2024) ;
- 18 permis 72d pour des objets de minime importance (12 en 2024). Sont compris dans ces permis les aménagements extérieurs, les travaux d'entretien des façades et toitures.

24 permis d'habiter/d'utiliser (37 en 2024) ont aussi été délivrés.

Depuis août 2023, dans la majorité des cas, les installations de pompes à chaleur air/air ou air/eau ne sont plus soumises à une demande de permis de construire. Une simple annonce à la commune est désormais suffisante, ce qui permet de faciliter et d'accélérer le remplacement des chauffages à énergie fossile. En 2025, 12 demandes répondaient aux critères cumulatifs.

## Statistiques des logements

- 111 nouveaux logements ont été autorisés à la construction, dont 108 pour le PA « En Arnier III » (5 en 2024) ;
- 13 logements ont été terminés (1 en 2024).



## Facturation

### FACTURATION POUR DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUIRE, D'HABITER ET D'UTILISER

Le montant total des taxes fixe et proportionnelle facturées pour les permis délivrés et payés en 2025 s'élève à CHF 30'031.00 (CHF 13'241.50 en 2024), dont CHF 15'200.00 pour le PA « En Arnier III ». Les frais spéciaux, tels que frais de parution et plaques de numéro de maison ne sont pas compris dans les montants précités car ils font l'objet d'une refacturation au prix coûtant.

### FACTURATION DES TAXES D'INTRODUCTION

Les taxes d'introduction, acompte pour l'eau potable et les égouts, total pour l'électricité, doivent être payées avant la séance d'ouverture de chantier ou avant tous travaux.

Les taxes d'introduction pour l'eau potable et l'évacuation des eaux usées (EU) sont calculées sur le nombre d'unités de raccordement (UR) et la taxe pour les eaux claires (EC) sur la surface imperméable de la parcelle.

Chaque nouveau raccordement électrique est facturé sur la base d'un forfait de CHF 6'150.00 et de CHF 95.00 par ampère demandé et en cas de transformation ou d'agrandissement, chaque ampère supplémentaire demandé est facturé au prix unitaire.

Toutes les données nécessaires à cette facturation sont transmises par l'architecte lors de la demande de permis de construire. Les taxes peuvent donner lieu à un correctif après la visite de contrôle au cours de laquelle il est vérifié que le nombre d'unités de raccordement (UR), les surfaces imperméables et le nombre d'ampères correspondent à ce qui a été indiqué auparavant.

En 2025, le montant encaissé de la taxe pour l'eau potable s'élève à CHF 191'134.15, dont CHF 169'495.20 pour le PA « En Arnier III », et la taxe d'évacuation des EC et EU est de CHF 390'570.25, dont CHF 331'921.05 pour le PA « En Arnier III ».

En 2025, la taxe de raccordement au service électrique encaissée a rapporté CHF 123'947.50, dont CHF 86'236.80 pour le PA « En Arnier III ».

## Cour de droit administratif et public (CDAP)

Nos intérêts sont toujours défendus par Me Benoît Bovay, notre avocat-conseil, tant pour les aspects juridiques de nos dossiers et/ou l'approbation de certains de nos courriers avant envoi.

En 2025, Me Bovay nous a assistés dans le cadre de plans d'affectation, de règlements, ainsi que pour des avis de droit lors d'oppositions formulées à l'encontre d'enquêtes publiques.

## Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

Une entreprise spécialisée dans la surveillance de la sécurité sur les chantiers est au bénéfice d'un mandat depuis 2023. Quatre visites sont prévues au cours d'un chantier,



à l'installation du chantier, au montage de la grue, à la mise en place des échafaudages et aux travaux sur le toit.

Pour vérifier que les mesures de sécurité sont respectées, des contrôles inopinés sont parfois opérés et les contrevenants peuvent être dénoncés à la SUVA avec des conséquences financières possibles.

Durant l'année 2025, 36 contrôles ont été réalisés par notre mandataire (23 en 2024) qui a établi un rapport pour chaque intervention.

Les problèmes récurrents rencontrés sur les chantiers sont notamment :

- Annonces tardives ou aléatoires du début des travaux et/ou du montage des échafaudages, pour les installations photovoltaïques ;
- Accès aux échafaudages non sécurisé/condamné au public (porte, cadenas et filets) ;
- Echafaudages et/ou protections périphériques en toiture non conformes, principalement pour les installations photovoltaïques.

L'ensemble des contrôles sont refacturés aux propriétaires, au prix coûtant, depuis le 17 juin 2025, date de l'entrée en vigueur du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

### **Service de contrôle des citernes**

Les propriétaires sont responsables de mandater une entreprise spécialisée pour l'entretien de leur citerne qui doit être révisée tous les 10 ans. Nous rappelons cette obligation aux propriétaires concernés en début de l'année en cours, à titre de service public.

Les citernes situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau) et S (près d'une source) restent sous la responsabilité des communes.

Un registre consignait les différents systèmes de chauffage est tenu à jour.

Des entreprises spécialisées contrôlent régulièrement les citernes à gaz. Comme il est impératif que l'arrivée du gaz soit coupée rapidement en cas de sinistre, les propriétaires ont l'obligation d'installer, en collaboration avec notre service du feu, un cylindre à clés contenant une clé d'accès au local de chauffage ou à la citerne.

### **Service de ramonage**

Une convention est passée entre M. Stéphane Flückiger, maître ramoneur, et les Communes de Belmont-sur-Lausanne, Paudex et Pully.

### **Energies renouvelables**

Selon la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne ; BLV 730.01) du 16 mai 2006, 30% de l'eau chaude sanitaire, 40% du chauffage et 20% de la production d'électricité doivent être couverts par des énergies renouvelables.



Les agrandissements de moins de 50 m<sup>2</sup> de surface habitable ou de moins de 20% de surface brute peuvent en être dispensés.

Tout élément touchant l'enveloppe du bâtiment (fenêtre, isolation périphérique, toiture, etc.) doit répondre à la loi sur l'énergie ou faire l'objet d'un calcul thermique sur l'ensemble du bâtiment.

Un permis de construire n'est plus nécessaire pour les installations solaires, thermiques ou photovoltaïques, mais elles doivent être annoncées à la Commune aux fins de vérification du respect des dispositions de l'art 32a, alinéa 1 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT ; RS 700.1) du 28 juin 2000, modifiée le 3 juin 2022. La Commune doit aussi vérifier que le courant injecté sur notre réseau électrique peut être absorbé et un point d'injection doit être déterminé.

12 installations de chauffage au mazout ont été remplacées par des pompes à chaleur (7 en 2024).

Ce sont 2'086.05 m<sup>2</sup> (1'221.22 m<sup>2</sup> en 2024) de panneaux solaires photovoltaïques qui ont été annoncés en 2025 sur des bâtiments existants.

Parallèlement, 800 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques sont prévus sur les nouvelles constructions (502.25 m<sup>2</sup> en 2024).

42 annonces d'installation de panneaux solaires photovoltaïques ont été traitées, non comprises dans les dossiers d'enquêtes publiques (21 en 2024).

### Commission de salubrité

La commission de salubrité est formée de 5 personnes, dont un médecin (3 personnes externes et 2 représentants de la Commune), et n'a pas été sollicitée en 2025.

## Urbanisme

En début de législature et pour sa durée, deux commissions sont nommées et sont tenues régulièrement au courant des projets d'urbanisation de notre commune. La Commission consultative d'urbanisme (CCU) est issue du Conseil communal et la Commission municipale d'urbanisme (CMU) est nommée par la Municipalité qui la consulte lorsqu'elle le juge nécessaire.

### Commission consultative d'urbanisme (CCU)

La Commission consultative d'urbanisme a été consultée pour un point de situation sur les projets en cours (PACom, PA « En Rueyres 2 », PA « Rochettaz » et PA « En Arnier III »).



## Commission municipale d'urbanisme (CMU)

La Commission municipale d'urbanisme n'a pas été consultée pendant l'année sous revue.

### Plans de quartiers légalisés

#### PA « EN ARNIER III » (ANCIENNEMENT PQ « ARNIER » - SECTEUR « MUSÉE »)

##### PARCELLE 351, PROPRIÉTÉ DE SWISS PRIME SITE SOLUTIONS (EX SOLMONTBEL 2 SA)

Le plan d'affectation est entré en vigueur le 27 juillet 2023 ; le permis de construire pour la démolition du bâtiment existant et la construction de quatre immeubles de logements (108 logements, dont 85 protégés) a été délivré le 2 mai 2025. Suite au changement de propriétaire du bien-fonds, une enquête publique complémentaire a été ouverte du 15 novembre au 14 décembre 2025. Celle-ci portait sur de petites modifications, notamment l'installation d'une colonne lavage-séchage dans chaque logement, la modification de portes ou le cloisonnement possible dans les locaux d'activités. Elle n'a pas suscité de remarque ou d'oppositions de tiers durant la période de consultation.

A la fin de l'année, le permis de construire complémentaire sollicité n'avait pas encore été délivré.

#### PLAN DE QUARTIER DU SIGNAL

Le PQ du Signal est déjà construit et quelques modifications doivent être apportées au règlement. Le dossier du PACom étant toujours prioritaire, cette révision est restée en stand-by en 2025.

#### PLAN D'AFFECTATION « EN RUEYRES 2 »

Les études de développement du plan d'affectation se sont poursuivies en collaboration avec les services cantonaux et la Commune, en vue de l'examen préalable.

Début 2025, une séance de présentation a été organisée pour les propriétaires des parcelles n<sup>os</sup> 32, 33 et 34.

La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a transmis le 2 décembre 2025 son rapport d'examen préalable. Au vu des remarques transmises, principalement de plume et non de fond, les adaptations requises ont été apportées.

Début 2026, une séance d'information aux propriétaires et locataires directement touchés par ce projet sera organisée, puis le dossier du plan d'affectation (plan, règlement et rapport 47 OAT) sera soumis à l'enquête publique.

#### PLAN D'AFFECTATION « DP 119 »

A ce jour, ne reste que la mise à ban des places de parc réservées à l'Auberge situées maintenant devant la maison Pasche à concrétiser.



## Gestion et aménagement du territoire

### PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM) – ANCIENNEMENT PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION (PGA)

Préavis n° 01/2024 : Délimitation de l'aire forestière

Préavis n° 02/2024 : Transferts et échanges de surfaces entre parcelles privées et domaine public

Préavis n° 03/2024 : Révision partielle du plan d'affectation communal (PACom)

Ces 3 préavis définissent le PACom, présenté au Conseil communal le 7 mars 2024. Ils ont été votés séparément et acceptés à la majorité ou à l'unanimité.

Pour rappel, envoyé fin mars 2024 à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), sa réponse était que nous devions procéder à du dézonage. En réponse à cette demande et par courrier du 20 décembre 2024, la Municipalité avait décidé de maintenir sa demande d'approbation telle que le PACom avait été présenté à l'enquête publique, soit sans dézonage.

Ce n'est qu'en mai 2025 que nous avons appris que la DGTL revenait sur sa position et acceptait qu'aucune parcelle ne soit dézonée. Par contre, la demande de la DGE (direction générale de l'environnement), Service des forêts, devait être remplie concernant la retranscription des lisières forestières sur le plan car, si les lisières y étaient correctement représentées, leur couleur devait être modifiée à plusieurs endroits. En effet, il existe deux sortes de lisières, les statiques en rouge, adjacentes à la zone à bâtir, et les évolutives en bleu, adjacentes aux zones agricole, viticole, etc.).

Cette opération a pris quelque temps puisqu'un plan corrigé a été envoyé à l'inspecteur forestier responsable de notre Commune en juillet 2025. Entretemps, un nouvel inspecteur forestier a été nommé, ce qui a engendré un peu de délais. Début décembre et après plusieurs rappels, nous avons enfin reçu une réponse sur les quelques points encore à modifier, mais sans nous en donner la liste exhaustive.

Un nouveau plan lui a été transmis et nous attendons le résultat de son dernier examen avant de le soumettre à une enquête publique complémentaire. Nous espérons pouvoir le faire durant le 1<sup>er</sup> semestre 2026 ainsi que présenter un préavis réglant ce dernier point avant la fin de la législature.

Une fois cette opération terminée, la DGTL enverra aux opposants de l'enquête principale la levée des oppositions par le Conseil communal et ils auront 30 jours pour faire recours contre cette décision.

### Abattage d'arbres (anciennement Plan de classement des arbres)

Nous avons reçu 10 demandes d'abattage, d'écimage ou d'élagage (7 en 2024), pour des arbres de différentes essences (sureau, noyer, sapin, noisetier, cèdre, etc.).

Le patrimoine arboré est protégé, exception faite des haies monospécifiques ou non indigènes, des éléments de l'agroforesterie, ainsi que des buissons en zone à bâtir, conformément à la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) du 30 août 2022 et son règlement d'application (RLPrPNP) du 29 mai 2024.



Une autorisation municipale doit être demandée pour l'abattage ou l'élagage allant au-delà de l'entretien courant. Dans tous les cas, une demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré est soumise aux formalités d'enquête publique durant 30 jours.

Toute suppression d'un élément du patrimoine arboré doit être compensée, selon le principe d'un pour un, de même valeur écologique et paysagère. Si une compensation en nature n'est pas possible, une compensation financière est exigée.

Un nouveau recensement des arbres doit être fait au plus vite, le nôtre datant de 1983, accompagné d'un règlement. L'inventaire sera réalisé en janvier 2026.

## **PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)**

Les partenaires du PALM développent depuis 2007 une vision commune de leur territoire afin d'accompagner le dynamisme économique et démographique de l'agglomération. Une réflexion globale et concertée à propos de l'évolution d'un territoire partagé peut être menée grâce à l'élaboration de ces études et du document qui s'y réfère.

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5<sup>e</sup> génération (PALM 2025) a été mis en consultation publique du 20 novembre au 31 décembre 2024.

Fin mars 2025, les partenaires du PALM ont déposé, auprès de la Confédération, les documents de la 5<sup>e</sup> génération du projet d'agglomération.

Le PALM 2025 s'ancre dans la continuité tout en approfondissant la vision de l'agglomération à l'horizon 2040. Le dépôt du PALM 2025 vise à obtenir des cofinancements fédéraux pour des mesures infrastructurelles de mobilité.

Une fois n'est pas coutume, une mesure du PALM 2025 se rapporte à notre Commune par l'inscription d'une passerelle sur le viaduc de Rochettaz. Cet ouvrage permettra de relier la gare de la Conversion au chemin de Leisis à Pully. Cette voie de mobilité douce est-ouest à mi-hauteur des trois communes complètera les itinéraires de la route cantonale du bord du lac et celle au niveau de la route des Monts-de-Lavaux.

Si cette mesure rencontre l'adhésion de l'ARE (office fédéral du développement territorial), autorité compétente de la Confédération pour les questions liées au développement territorial, à la politique de la mobilité et au développement durable, des cofinancements fédéral et cantonal pourront être alloués à cet ouvrage.

A l'instar des années précédentes, nous n'avons reçu aucune facture pour notre participation aux coûts du PALM.

## **Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA)**

Initié par l'OFROU, ce projet consiste à mettre en place un dispositif afin de détourner et réguler rapidement le trafic d'agglomération en cas de perturbation importante (accident, travaux, manifestations, etc.).

L'EMPD (exposé des motifs et projet de décret) a été validé par le Conseil d'Etat le 3 septembre 2025 en vue de la libération des fonds liés au crédit d'ouvrage. L'EMPD a ensuite été défendu devant la commission en charge des infrastructures liées aux



transports et à la mobilité le 6 novembre. Le rapport d'entrée en matière à l'attention du Grand Conseil doit encore être rédigé.

Une fois l'EMPD approuvé par le Grand Conseil et passé le délai référendaire, les fonds pourront être débloqués. A ce moment-là, les communes signataires de la GCTA seront informées de la reprise du projet.

Il est prévu que les communes partenaires n'engagent pas les fonds alloués à la GCTA avant 2027. Une mise en service est espérée en 2028.

## **SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)**

Le Chef de service représente la Commune dans les séances du Groupe Technique du SDEL.

Un dossier important a monopolisé le bureau du SDEL, à savoir la faisabilité d'une passerelle sur le viaduc de Rochettaz. Cette construction devra être exécutée en parallèle de la réfection du tablier du viaduc de Rochettaz, soumise à l'enquête publique en 2022 par les CFF et qui verra ses travaux commencer en 2027.

L'optimisation d'une passerelle de mobilité douce reliant la Conversion à Pully a prouvé que la variante sud aurait été plus judicieuse, mais la réaction des propriétaires de long de ce tracé a démontré que cette variante serait fortement combattue. Pris par le temps et désirant éviter une longue procédure judiciaire, il a été décidé que ce serait la variante nord qui serait choisie.

Cette mesure de mobilité douce a été inscrite dans le PALM 2025 en horizon A pour une subvention fédérale. Une subvention cantonale assortie d'une subvention du fonds pour le vélo pourrait compléter la première.

### **COMMUNICATION**

Une Newsletter et le rapport d'activité 2025 seront édités et mis en ligne début 2026.

### **PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Notre participation 2025 est de CHF 69'198.27 (CHF 61'616.14 en 2024) ; soit CHF 58'496.15 pour les frais de fonctionnement et CHF 10'702.12 pour les frais d'études.

La participation du canton aux frais de fonctionnement du bureau du SDEL reste à CHF 114'120.00.



# Bâtiments communaux et Domaines

## Préambule

La Municipalité a poursuivi ses réflexions quant au devenir de nos bâtiments, notamment en ce qui concerne le collège, le bâtiment des services extérieurs situé à la Route d'Arnier 80 et le bâtiment administratif.

## Conciergerie

Suite à l'engagement de deux collaborateurs, l'équipe de Conciergerie est au complet depuis avril 2025. Toutefois, l'arrêt maternité d'une de nos collaboratrices depuis mi-février a nécessité l'appui de l'entreprise de nettoyage pour compenser cet arrêt qui s'est prolongé jusqu'au 31 décembre.

Des jeunes gens et jeunes filles sont engagés chaque été pour effectuer les grands nettoyages qui se déroulent principalement au collège.

La responsabilité du Service de conciergerie, assurée par M. Didier Gerber, représente 5.07 ETP.

## Entretien des bâtiments

L'entretien des bâtiments est toujours sous la responsabilité de M. Yann Tornare.

Les travaux de maintenance et de révision usuels ont été effectués, comme chaque année, avec les réparations ou les mises aux normes quand cela s'est avéré nécessaire.

Pour le bon fonctionnement de nos bâtiments, 67 contrats de maintenance nous lient avec différentes entreprises.

Cette année, 71 révisions, qui se font par périodicité, sans contrat de maintenance, ont été faites.

133 offres ont été demandées. Il a été procédé à 96 adjudications, dont 63 étaient prévues au budget et 33 pour des urgences arrivées en cours d'année.

Depuis quelques années, le Service de conciergerie s'applique à diminuer les produits non écologiques. Afin de compléter cette démarche, deux bâtiments supplémentaires ont été équipés cette année de ces nouveaux appareils. Son principe est que l'eau du robinet est convertie en ozone aqueux stabilisé, une solution tout-en-un qui aide à maximiser l'efficacité, minimiser les coûts et atteindre l'objectif d'un développement durable.

## Bâtiment administratif

Commencé en 2023 pour le bien-être des collaborateurs, l'achat de nouveaux bureaux avec variante assis/debout s'est poursuivi.



Cette année, des fontaines à eau mises à disposition des collaborateurs et du public ont été installées.

Le crépi du plafond du hall principal s'effrite par endroits. Par mesure de sécurité, il a été décidé de retirer l'ensemble du crépi et d'appliquer à la place une peinture directement sur le béton. Ces travaux seront réalisés courant 2026.

Un des murs de la salle de conférence montrait des signes de décollement du crépi. Les travaux pour la suppression de ce défaut et un rafraîchissement des peintures ont été effectués.

Un réaménagement de la salle de Municipalité a été entrepris afin d'y intégrer deux postes de travail supplémentaires, un rafraîchissement des peintures a été effectué et du nouveau mobilier installé.

Toutes les ventilations des locaux sanitaires étant devenues obsolètes, un remplacement complet a été effectué, incluant le changement d'un des moteurs d'extraction en toiture. Un ventilateur dans l'abri PC a également été remplacé.

Une réflexion a été engagée sur l'aménagement des locaux du Service technique afin d'optimiser les places de travail ainsi que de diminuer le bruit ambiant pour nos collaborateurs. Les transformations sont prévues début 2026. Suite aux nouvelles normes cantonales sur les sorties de secours, les éclairages de secours du bâtiment ont été mis à jour.

### **Bâtiment des Services extérieurs**

Le crédit d'étude pour la rénovation énergétique du bâtiment et des transformations intérieures pour l'installation de la centrale de chauffe (préavis n° 07/2024) été accepté le 6 juin 2024 par le Conseil communal. Un nouveau préavis pour la réalisation des travaux (préavis n°10/2025) pour un montant de CHF 3'021'000.00 TTC a été accepté par le Conseil communal le 6 novembre 2025. Ces travaux verront aussi la réalisation de 4 espaces de bureaux d'environ 30 m<sup>2</sup> chacun pour de la location.

Les travaux commenceront au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2026, une fois toutes les soumissions rentrées, adjudications faites et délais de recours éventuels échus.

### **Bâtiment de l'Auberge communale**

Les peintures de la cage d'escalier ont été rafraîchies. Par ailleurs, les soubassements extérieurs et les cadres de fenêtres du rez-de-chaussée ont été repeints sur trois façades.

Une étude a été menée en vue de remplacer les compteurs individuels par des compteurs à relever à distance, afin de faciliter l'établissement des décomptes de chauffage par appartement. Ces travaux sont prévus pour le courant de l'année 2026.



## Grande Salle

Conformément aux directives de la SUVA, diverses modifications ont été réalisées dans le local de chaufferie. Un escalier sécurisé permettant l'accès à la trappe de stockage a été installé et un ventilateur-extracteur de particules fines, nécessaire lors des contrôles, a également été mis en place.

Les stores occultants de la salle de spectacle ont été remplacés, de même que les spots d'éclairage de la scène, en collaboration avec la Société théâtrale La Grappe.

Les peintures des cadres de fenêtres extérieurs ont été rafraîchies.

La terrasse de la buvette de la Grande Salle présentant de nombreuses fissures, une étude a été menée et des travaux de remise en état seront entrepris courant 2026.

## Maison Pasche

Aucune vacance en 2025.

Rien à signaler au niveau de l'entretien.

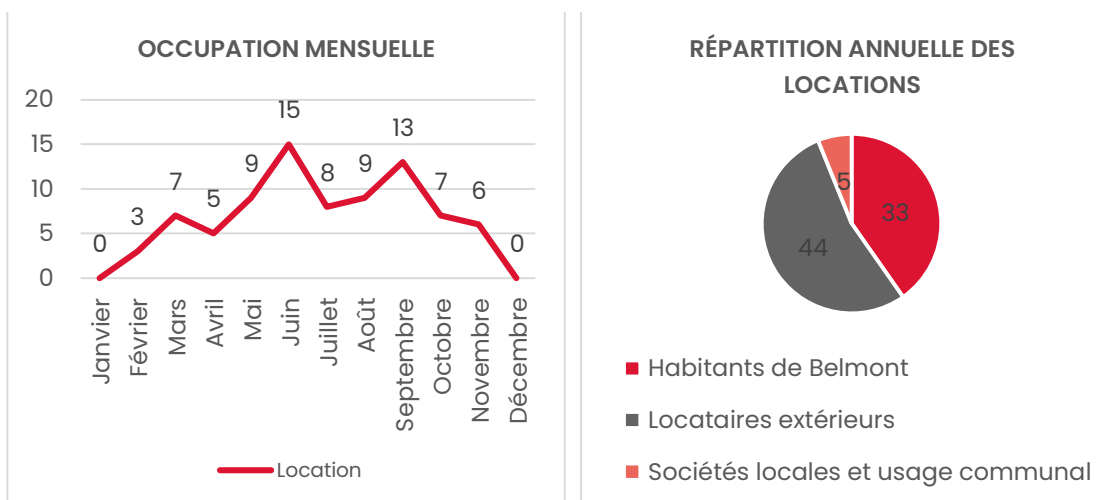
Une étude a été menée concernant le remplacement des compteurs individuels par des compteurs à relevés à distance, afin de faciliter l'établissement des décomptes de chauffage, par appartement. Les travaux sont prévus durant l'année 2026.

## Refuge des Bas-Monts

Le refuge des Bas-Monts n'a fait l'objet que de petits travaux de réparation et d'entretien, cependant, le ventilateur de la hotte de la cuisine a dû être remplacé.

Afin d'améliorer la sécurité, la pose d'un paratonnerre recommandé par l'ECA a été réalisée.

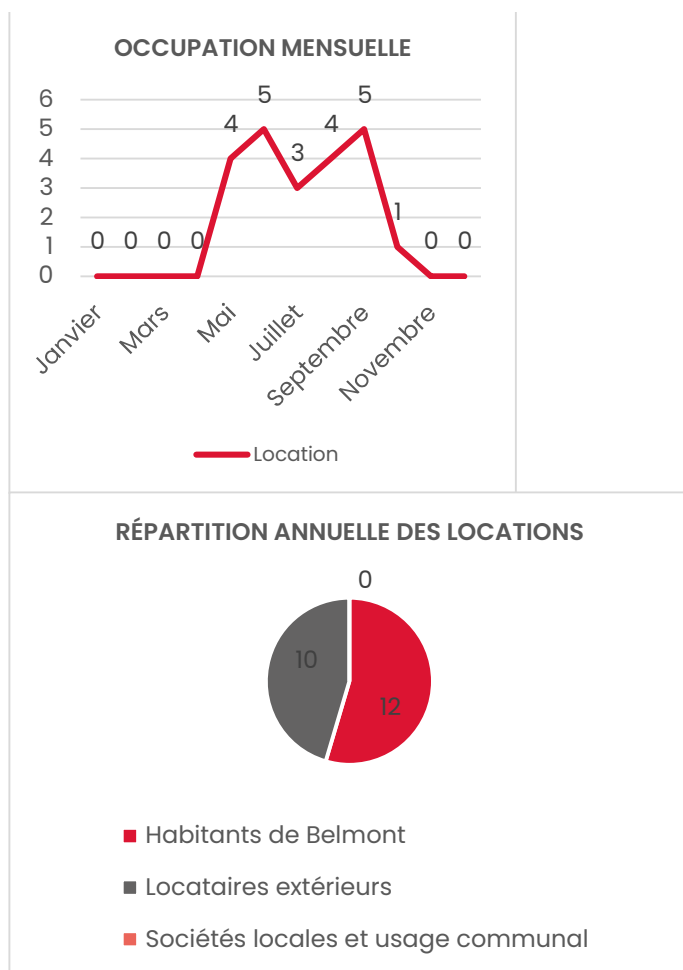
Une réflexion est en cours concernant le réaménagement de la zone de loisirs et des différentes zones d'usage afin de pallier tout problème de promiscuité.





## Refuge de Malatête

Rien à signaler concernant l'entretien.



## Salles de gymnastique et de rythmique, terrain de sports

Dans la salle de gymnastique, la porte de sortie donnant sur le terrain de football a été mise en conformité selon les normes en vigueur. Un pont roulant vieillissant a été remplacé par un modèle à lever électrique, garantissant la sécurité des utilisateurs.

## Collège

Depuis 2021, des infiltrations d'eau apparaissent dans certains locaux et salles du bâtiment scolaire. Un ingénieur-conseil a donc été mandaté pour la réalisation d'un audit sur la problématique du complexe d'étanchéité de la toiture. Il en ressort différents points d'amélioration à entreprendre, classés par ordre de priorité. Les travaux d'amélioration débuteront en 2026.

Le remplacement de tous les anciens tableaux noirs a été effectué avec la mise en place de nouveaux écrans interactifs conformément à la demande du Canton.



Des barrières en tube inox ont été installées dans la cour multicolore afin de renforcer les dispositifs de sécurité existants.

La Direction scolaire ayant annoncé, en février, la nécessité d'ouvrir une classe 3-4P pour la rentrée scolaire d'août, la classe dédiée aux travaux manuels et arts visuels a dû être réaffectée. Une encoignure entre le corridor principal et une des portes de la classe a été fermée pour aménager un coin de rangement et du mobilier scolaire a été acheté, hors budget, afin de répondre à la demande de la Direction scolaire. En collaboration avec les enseignants concernés, les travaux manuels et les arts visuels ont été déplacés dans la salle initialement consacrée aux sciences et à la musique, afin de créer une salle polyvalente.

La mise aux normes de l'éclairage de secours s'est poursuivie cette année et sera finalisée en 2026.

## **Centre de vie infantine « Les Moussaillons »**

### **LOCAUX À LA ROUTE DES MONTS-DE-LAVAUX 49 ET À LA ROUTE DU BURENOZ**

Différents petits travaux d'aménagements et de réparations ont été effectués sur les deux sites.

Suite au rapport du SCAJE (Service Cantonal de l'Accueil de Jour des Enfants), une ouverture électrique des locaux a été mise en place. Un digicode et un interphone ont également été installés pour les locaux du Burenoz.

En vue de la reprise des structures par la FEJ (Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse) en janvier 2026, un bureau d'architecture a été mandaté afin d'évaluer les transformations et rénovations nécessaires. Cette étude a été menée en collaboration avec la FEJ.

## **Temple de Belmont**

Rien à signaler au niveau de l'entretien.



# Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

après avoir :

- Vu le préavis n° 10/2026 du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2025 ;
- Oui le rapport de la Commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

- de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2025.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 mars 2026.

### Au nom de la Municipalité

La Syndique

  
Nathalie Greiner



Le Secrétaire

  
Grégoire Vagnières